
3 1761 07464040 0

LA RÉFORME AGRAIRE

ECRITS DE ADOLF DAMASCHKE

Die Bodenreform. Grundsätzliches und Geschichtliches zur Erkenntnis und Ueberwindung der sozialen Not. 3. Aufl. Berlin 1904.

Aufgaben der Gemeindepolitik (Vom Gemeinde-Sozialismus) 13.-20. Tausend. Iena 1904.

Geschichte der Nationalökonomie. Eine erste Einführung. 2. Aufl. Iena 1905.

ECRITS DE OTTO KARMIN

Zur Lehre von den Wirtschaftskrisen. Heidelberg 1905.

Sur la terminologie des doctrines politiques et sociales. Genève 1905.

Paul Eltzbacher : *L'Anarchisme ;* traduit par Otto Karmin. Paris 1902 (Giard et Brière).

EN PRÉPARATION :

Histoire de la propriété foncière.

Les théoriciens de la propriété foncière.

LA RÉFORME AGRAIRE

Contributions théoriques et historiques

PAR

ADOLF DAMASCHKE

Président de la Ligue allemande pour la Réforme agraire

Traduit d'après la troisième édition allemande
et adapté à la situation de la propriété foncière en France

Par **OTTO KARMIN**

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, LICENCIÉ ÈS SCIENCES SOCIALES
PRIVAT DOCENT A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PARIS, v[e]

V. GIARD & E. BRIÈRE

Libraires-Éditeurs

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

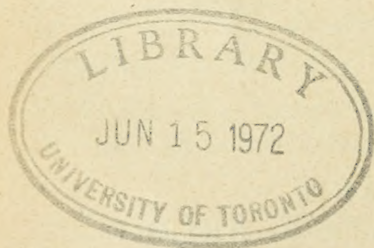
—

1906

AU Dr JULIUS WILHELM

témoignage de sincère amitié.

Dr Otto Karmin.



PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Que la question du sol est la base du problème social tout entier, cette conception commence à se faire jour parmi les différentes écoles économiques; cependant, si les vues d'ensemble sur la néophysiocratie ne font pas défaut, elles sont du moins peu accessibles au grand public. C'est pourquoi nous avons accepté avec plaisir la demande que nous a adressé M. Damaschke, de traduire son livre sur la Réforme agraire, et de l'adapter pour les lecteurs français.

Quoique nous ne soyons pas d'accord avec l'auteur sur certains points, nous nous sommes toujours efforcé de ne donner que les idées de celui-ci, même là où les conditions très différentes de la France et de l'Allemagne nous obligeaient à modifier d'assez nombreuses pages de l'écrit original.

Nous avons enfin à remercier Mme J. Karlen et M. Ph. Jamin de leur précieuse collaboration.

O. K.

ERRATA

P. 99, ligne 4, d. h. **3**. Les Prophètes.
P. 101, » 3, d. b. **4**. Chute du royaume.
P. 106, » 1, d. h. **5**. Conceptions.....

I

NI CAPITALISME, NI COMMUNISME !

1. *Le problème.*

Quel est le problème qui a mis son empreinte sur l'histoire de notre époque ?

C'est d'une façon merveilleuse que l'esprit humain des dernières générations a su s'asservir les forces de la nature. Ce n'est que le 26 août 1836 que fut ouvert le premier chemin de fer en France, entre Paris et Saint-Germain, et nous oublions trop volontiers qu'il n'y a pas encore soixante-dix ans d'écoulés depuis cette date mémorable. Et combien, depuis ce jour, l'aspect de notre globe ne s'est-il pas modifié ? Une invention a suivi l'autre ; la vapeur, l'électricité sont devenus les esclaves infatigables de nos besoins ; nous avons créé des machines gigantesques, plus puissantes que toutes les forces humaines de la terre ; des progrès inouis dans les moyens de communication ont vaincu les limites du temps et de l'espace ; les produits de notre planète s'échangent avec une facilité étonnante ; jamais

l'histoire n'a connu une époque qui, dans une période si courte, ait donné des progrès pareils en matière technique.

Maintenant que les machines se sont substituées au travail humain, que des économies admirables de temps et de force sont réalisées dans la production des biens les plus nécessaires — la prospérité est-elle venue telle que l'avait prédite cette évolution ? Le temps est-il enfin venu où les plus pauvres soient affranchis de la nécessité, de la seule possibilité d'être misérables ? L'augmentation admirable des forces qui produisent des biens a-t-elle réellement fait augmenter ceux-ci de manière à ce que les qualités nobles du cœur humain ne soient plus à la merci de la détresse d'une part, de la cupidité et de la crainte de la misère de l'autre ? La pauvreté, corruptrice des corps et des âmes, est-elle devenue une ombre du passé ? Les forces si belles, enfouies à l'état d'embryon dans tous les hommes, ont-elles pu croître ?

Nous connaissons tous la réponse à cette question brûlante.

L'œil qui voit l'aperçoit des milliers de fois dans le courant d'une seule journée.

En France, le nombre des accusations soumises en 1901, aux cours d'assises des 86 départements a été de 2103, concernant : 1087 des crimes contre les personnes et 1016 des crimes contre les propriétés. Et nous savons que la grande ma-

jorité des criminels ne sont que le résultat des conditions sociales : la misère ou la crainte de la misère ; l'instruction insuffisante, l'alcoolisme causé lui-même par les affres de la vie, la décadence des mœurs croissant nécessairement d'un état de choses dans lequel l'argent est le pivot du monde, dans lequel la misère a pris des dimensions telles que beaucoup de yeux se ferment volontairement pour ne pas voir la réalité qui leur paraît fatale — tout ceci explique le chiffre douloureusement éloquent atteint par la criminalité en France.

Mais de toutes les indications fournies par les statistiques il n'y en a pas de plus terrible que celle de l'adolescence criminelle. En 1900, 4.565 personnes âgées de moins de seize ans ont paru devant les tribunaux, soit 2 p. 100 de la totalité des accusés. En 1901, cette proportion accuse 5.006, soit le 3 p. 100.

Que d'espoirs brisés et quelle révélation de l'étendue de la misère morale et matérielle !

D'après les recherches remarquables faites par Fernand Pelloutier, enquêteur à l'Office du travail (Ministère du commerce de France) la moyenne du salaire pour tous les ouvriers mâles, y compris ceux du sol, est de 4 fr. 85. Celui des femmes n'est en moyenne que de 2 fr. 46. Comme la moyenne des salaires en 1870 était de 4 fr. 50 pour les hommes et de 2 francs pour les femmes

et comme le coût de la vie a fortement augmenté pendant ces trente ans, on voit que John Stuart Mill n'avait pas si tort de dire : il est incertain que les inventions mécaniques aient jusqu'à présent fait diminuer le dur labeur d'un seul individu.

La moyenne des femmes françaises astreintes au travail mercenaire atteint environ le 34 p. 100 de la classe laborieuse. Il est inutile d'insister ici sur les inconvénients du travail des femmes pour les générations futures.

L'âge d'admission des enfants au travail industriel est fixé à 13 ans en France. La législation y autorise cependant l'emploi des enfants au-dessous de cet âge, en déterminant une durée maxima de leurs travaux. Elle est de douze heures pour les enfants de douze à seize ans et de six heures pour ceux de moins de douze ans. Cependant, les cas d'infraction sont fréquents. Le 27 janvier 1891, M. Dumay cita à la tribune de la Chambre des députés, des enfants de quatorze ans, qu'un teinturier astreignait à une besogne quotidienne de seize heures. Et combien de faits pareils se passent dans la petite industrie, où l'inspecteur du travail ne se présente qu'une fois ou deux par an, et dans quelles conditions ! — Jetez les yeux, dit un chroniqueur, à travers la croisée dépourvue de rideaux, sur ce modeste intérieur d'un prolétaire. Sa fille aînée est là, derrière la vitre, dès 6 heures du matin, penchée sur son ouvrage.

L'heure n'est pas très matinale, si vous voulez ; mais à minuit, la pauvrette était encore sur pied. Huit heures, la voilà dans la rue, nu tête, se rendant à l'atelier de couture, où elle passera dix ou douze heures. Le soir, rentrée chez elle, elle reprend son dé. Comme elle travaille consciencieusement, les voisins lui confient de menus travaux. Ce sont ses grands profits. Ils s'élèvent jusqu'à 14 francs, après six ou sept nuits d'acharné labeur. Rarement elle se permet quelques heures de loisir. A ses camarades qui viennent la chercher le dimanche, sa mère, qui fait des ménages, répond invariablement : « Elle n'a pas le temps, il faut qu'elle travaille. »

Passons sur l'angoissante question du chômage et sur celle de la misère frappant tous ceux qui sont devenus incapables de travailler. Passons aussi sur l'alcoolisme dans lequel trop souvent l'ouvrier cherche l'oubli de ses maux.

Que de fois ne lit-on dans son journal du matin, sans même y faire attention, tellement on y est habitué, qu'une famille entière s'est suicidée parce que ses ressources étaient totalement taries.

En présence de ces faits et de ces chiffres, les panégériques de notre civilisation ne ressemblent-ils pas à des persiflages ?

Et même ceux — relativement rares — qui gagnent plus que le coût de leur vie, sont dans l'étau de la misère générale. La pauvreté qui les

entoure est un stimulant perpétuel de gagner de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. pour eux et leur famille. Malheur à ceux qui perdent leur place : la fierté de l'homme, l'honneur de la femme, le bonheur des enfants — tout sera perdu.

La pauvreté des masses, de même que la crainte de la misère, ne laissent guère place aux tâches élevées de la civilisation. Les poètes et les peintres, les sculpteurs et les musiciens se plaignent. Qui donc dans notre époque de lutte acharnée et perpétuelle pour l'existence, a encore le temps pour s'intéresser à l'art pur. Les quelques fortunés qui assistent aux premières, et qui quelquefois achètent ou commandent des œuvres d'art, ne peuvent remplacer un peuple à sentiment artistique développé. Et encore, trop souvent ceux qui ont lutté pour leur position sociale ou ceux qui, sans travailler, ont hérité ou gagné la richesse, ne demandent à l'art qu'un excitant ou qu'un passe-temps au lieu d'une sensation profonde et noble. Le grand, le beau et le vrai, dépendent en dernière analyse de l'assainissement social.

On connaît le mythe grec du sphynx : Il était placé sur la route vers la brillante Thèbes. Celui qui voulait passer devait résoudre l'énigme donnée par le sphynx. Quiconque n'en trouvait pas la solution était précipité dans l'abîme. Ainsi le problème social est posé à chaque nation. La

Grèce répondit avec son art et sa philosophie ; mais ne pouvant répondre à la question de la misère, de l'esclavage et de l'ilotisme, elle devait périr. Rome répondit avec l'épée et des tours d'avocat. Mais lorsque les citoyens romains furent devenus des prolétaires, lorsqu'ils sacrifiaient tout « au pain et au jeu » — sa sentence capitale fut prononcée.

Et de rechef, maintenant que le progrès technique impose de nouvelles conditions à l'humanité — le sphynx du problème social se dresse devant les nations modernes. Le peuple qui ne trouvera pas la réponse, devra périr ; celui qui lui répondra pourra marcher vers les buts les plus élevés. C'est la grandeur ou la décadence qui se décide ici.

Chacun s'en rend compte. Qui oserait encore prétendre qu'il n'y a pas de question sociale ? Dans les réunions tumultueuses comme dans les études paisibles des savants, dans les cabinets des hommes d'Etat comme dans les moindres cabarets de village — partout la question se discute, partout elle éveille le plus vif intérêt. Partout on cherche une réponse, ne fût-ce qu'une parcelle de réponse. Celui qui honnêtement collabore à ce travail, a la satisfaction d'être au service de la tâche suprême.

La civilisation moderne donne trois réponses principales au problème social : La réponse du

capitalisme, la réponse du communisme et la réponse de la réforme agraire.

2. *Le capitalisme.*

La conception capitaliste (manchestérienne, libérale) domine presque exclusivement de nos jours l'économie générale. Elle est d'avis qu'au fond, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; du moins elle considère comme utopique tout essai d'amélioration considérable et surtout durable dans le *standard of life* des classes inférieures. L'appui le plus fort, presque l'argument unique, de cette thèse, c'est la « loi de population » de Malthus, formulée en 1798.

On oublie trop souvent que le célèbre « *Essay on population* » n'a pas été le résultat de recherches purement scientifiques, mais que c'était un écrit polémique, comme le prouve, d'ailleurs, son titre complet :

« Un essai sur la loi de la population dans ses rapports à la formation future de la société, suivi de remarques sur les idées de Godwin, de Condorcet et d'autres auteurs. »

Le père du pasteur protestant Thomas-Robert Malthus était un ami et correspondant de Rousseau ; il croyait à la théorie du progrès indéfini de Condorcet, et à celle du bonheur illimité qu'aurait donné au genre humain le communisme libertaire

défendu par William Godwin. Des discussions entre père et fils naquit le fameux essai, qui n'avait d'abord d'autre but que « de développer, en les écrivant, ses idées d'une façon plus nette, qu'il pourrait le faire dans la discussion ». Godwin avait prétendu que les inconvénients de la société humaine étaient basés sur les défauts de l'organisation sociale. Il avait tracé un tableau d'une société future, dans laquelle une distribution plus juste de la propriété garantirait à chacun, contre un travail modéré, une vie simple mais exempte de soucis ; genre de vie qui permettrait le perfectionnement intellectuel et moral, une augmentation de l'influence de la raison sur les actions humaines, et la disparition de la misère éthique et matérielle. Les objections faites à la théorie de Godwin, revues et augmentées (en 1803), peuvent être résumées comme suit :

« La population a la tendance d'augmenter plus vite que les moyens de subsistance. » Dans le passé, le présent et l'avenir, il a été, il est et il sera toujours que la population presse contre la limite des éléments nécessaires à sa conservation. « L'humanité tend toujours de se multiplier plus fortement que les subsistances. Or, en vertu de la loi de la nature, qui demande que l'homme mange pour vivre, et selon laquelle la population ne peut jamais croître au-delà du minimum des moyens de subsistance nécessaires à sa vie, la difficulté de produire la nourriture nécessaire

constitue un échec continuel à l'augmentation de la population. » Selon cette loi tout essai d'amélioration sociale est d'avance voué à l'insuccès, « dans moins de trente ans » il aura produit un résultat opposé à celui qu'on espérait.

Toute amélioration sensible dans la vie économique de la population amènerait fatalement une augmentation si considérable de cette dernière, qu'il serait impossible de produire assez de subsistances pour la population accrue. Les conséquences inévitables de toute réforme sont la surpopulation, la famine, une lutte à outrance pour les vivres existants, des guerres, des vices, des épidémies. Malthus continue : « Il s'ensuit qu'une société organisée d'après la manière la plus belle, mais dont le principe directeur ne serait pas l'égoïsme mais la bienveillance, se transformera toujours et en très peu de temps ; non pas ensuite d'une organisation sociale défectueuse, mais d'après les lois immuables de la nature, elle deviendra semblable aux sociétés de nos jours, comprenant une classe de propriétaires et une classe d'ouvriers et dont l'égoïsme est le principal ressort d'activité. »

Le succès prodigieux de cette doctrine s'explique surtout par l'époque de son apparition. Le monde tremblait encore sous les effets de la Révolution française et la formule magique : Liberté, Egalité, Fraternité, résonnait encore dans les cœurs des pauvres et des opprimés aussi bien que dans ceux

des hommes de la science et des lettres. On comprendra qu'à une telle époque un écrit était assuré de l'intérêt de tous, s'il prouvait « scientifiquement » que tout effort vers une amélioration durable était chose inutile, voir nuisible. Ainsi, un des disciples de Malthus, Chalmers, discutait un à un tous les projets faits en vue d'une amélioration de la situation sociale du peuple, et il les refutait tous avec le même argument : « Une augmentation du bien-être provoque une augmentation de la population ; la surpopulation signifie famine, épidémie, vice. »

Examinons brièvement la doctrine de Malthus.

On connaît sa tentative d'exprimer mathématiquement les tendances respectives de l'augmentation de la population et des moyens de subsistance.

Tous les 25 ans, disait-il, le nombre des hommes augmente en proportion géométrique, à savoir :

1 : 2 : 4 : 8 : 16 : 32 : 64 : etc.

Les moyens de subsistance, au contraire, n'augmentent qu'en proportion arithmétique :

1 : 2 : 3 : 4 : 5 : 6 : etc.

Comme preuve, Malthus citait le développement des colonies dans l'Amérique du Nord, dont il ne possédait que des chiffres très incomplets. Quel procédé peu sérieux que de proclamer de telles formules mathématiques, parce que les

deux ou trois premiers chiffres de quelques séries de faits coïncidaient à peu près !

La queue d'un chien pousse plus vite dans le commencement que plus tard. Si nous admettons que les proportions de croissance de la queue continuent pendant la vie du chien, nous arriverions au résultat « scientifique » qu'un chien pesant 50 livres devrait avoir une queue d'environ un kilomètre et demi.

La science devrait se croire obligée de trouver des moyens pour obvier à cette « surcaudation » par des bandages et des opérations.

Un enfant pesant 10 livres lors de sa naissance, en pèse 20 huit mois plus tard ; dans des délais de huit mois, le poids d'un enfant augmente donc en proportion géométrique. Agé de trente ans, l'enfant ne pèsera pas moins de 175.000.000.000 quintaux.

Le peu de sérieux de ces prophéties est bien démontré par le fait suivant : Vers 1680, vivait Grégoire King, un économiste anglais aussi célèbre qu'éminent. Malheureusement, le problème de la surpopulation lui causait aussi de graves soucis, vu que la population de l'Angleterre comptait alors cinq millions et demi d'âmes. Alors il calculait qu'en l'an 3500, la population, si elle croissait sans empêchements, aurait atteint le chiffre colossal de vingt-deux millions — maximum qui pourrait encore subvenir à ses besoins. Nous sommes encore assez éloignés de l'an 3500,

la Grande-Bretagne nourrit déjà quarante millions d'habitants et la fin promise n'est pas encore arrivée.

Les fameuses séries de Malthus, dont il maintenait le sérieux, ne possèdent pas la moindre valeur. Aussi, les adhérents les plus illustres de sa doctrine, ainsi John Stuart Mill, n'ont pu s'empêcher d'en parler comme d'un « essai malheureux. »

Mais la majorité des économistes de nos jours défend encore l'essence même de la théorie de la surpopulation. Ainsi Cossa dit que la doctrine de Malthus « résiste encore victorieusement aux objections ».

La nature, ou Dieu a, pour ainsi dire, mis un certain nombre de couverts au banquet de la vie. Mais ce nombre est insuffisant. Journellement, arrivent plus de personnes qui demandent des places — sans en trouver. « Va-t-en et meurs ! dit la nature ou Dieu, tu es de trop » et la misère, et le crime, et le vice, et la guerre, et la maladie, se chargent de l'exécution de cet ordre terrible.

Il faut convenir que la théorie de Malthus compte beaucoup d'adhérents. Elle forme la base des pensées économiques de la grande majorité des hommes, même de ceux qui n'ont jamais entendu le nom de son auteur.

L'ouvrier demande du travail ; partout c'est la même réponse : « Les places sont toutes occu-

pées ; cherche plus loin ! » Et l'ouvrier soupire : il y a trop d'hommes sur la terre. Les artisans, les commerçants, les employés, voyant leurs concurrents qui menacent de les remplacer, eux aussi disent : il y a trop d'hommes sur la terre !

Les riches et les puissants à leur tour, sont heureux de cette doctrine — elle enlève toute culpabilité à ceux qu'on accuse fréquemment d'être la cause du mal social. A quoi bon des remords et des accusations de soi-même ? Malthus n'a-t-il pas prouvé « scientifiquement » que le plan de la création prévoit la misère et le vice comme des facteurs inévitables, voir nécessaires. Alors, toute réforme qui excède l'aumône n'est qu'une folie. Les hommes augmenteraient de nouveau plus vite que les moyens de subsistance et rien ne serait changé. C'est l'ordre de la nature ; l'équilibre ne peut être maintenu que si des centaines et des milliers d'hommes, les surnuméraires, disparaissent par la faim et par l'inconduite — nous devons être contents de maintenir notre place au festin et veiller à ne pas être entraînés dans le nombre de ces hommes trop nombreux.

La dernière génération a même assisté à une recrudescence du malthusianisme, grâce à une fausse interprétation de la doctrine de Darwin. Ce savant lui-même n'y est pas entièrement étranger, mais ce sont quelques-uns de ses disciples qui ont appliqué le malthusiano-darwinisme envisageant le règne végétal et animal, à la vie

et aux luttes économiques de l'humanité, sans se rendre compte que pour les hommes, bien plus encore que pour les animaux, l'appui mutuel, en outre des institutions existantes, ne permettent guère de parler encore de la survivance de l'individu le mieux adapté, du plus fort et du meilleur.

Examinons brièvement la doctrine de Malthus à la lumière de l'expérience. La terre, vieille de milliers d'années, n'est habitée, en moyenne, que d'une population très clairsemée. En entendant parler de l'augmentation rapide des peuples modernes, nous oublions trop facilement que l'histoire nous fournit maint exemple de population diminuantes. L'Italie, la Grèce, l'Asie mineure, la Palestine, la Babylonie, la Perse, l'Egypte, l'Afrique septentrionale, toutes ont nourri dans l'antiquité bien plus d'hommes qu'aujourd'hui. Les forêts vierges de l'Amérique, les steppes inhabitées des plateaux de l'Asie centrale, contiennent des ruines, témoins des populations denses et civilisées qui y demeuraient. La population du Pérou, lors de l'invasion espagnole, était à peu près aussi nombreuse que celle de toute l'Amérique du Sud de nos jours.

Des familles entières ont disparu sans violence, sans misère, sans trop grands vices : mainte famille aristocratique en fait foi.

L'Irlande, vers 1720, comptait environ deux millions d'habitants. La situation économique des Irlandais était terrible : tout le monde en accusait

la surpopulation. Le satirique Swift proposa de couper le mal par la racine, et d'éliminer la cause de cette misère, en important en Angleterre, comme morceaux de choix, des nourrissons rôtis, et de supprimer ainsi annuellement quelques centaines de milles d'enfants irlandais.

Entre 1840 et 1845, l'Irlande comptait le quadruple de la population de 1720 : huit millions. La misère était encore très grande, mais ce n'était pas faute de moyens de subsistance. En 1846, l'Irlande exportait 1.300.000 quintaux de farine de froment, 190.000 bœufs, 260.000 moutons, 480.000 porcs. Tous ces vivres, si nécessaires au pays affamé, étaient la rente payée aux propriétaires étrangers du sol Irlandais.

Ce qui amène Malthus à considérer sa théorie comme « une forteresse imprenable », c'est sa conception de la loi « de la production agraire, » autrement dit, de la loi « des revenus décroissants ». Malthus prétend que partout on travaille d'abord la terre la plus féconde. La culture du sol moins fertile, à laquelle les hommes sont astreints ensuite, demande plus de temps et de peine, ainsi que « en proportion de l'augmentation de la culture du sol, l'augmentation de la production moyenne va en diminuant. » Le rendement que peut produire une quantité donnée du sol, n'est pas non seulement limitée, mais encore toute augmentation de rendement doit être acquise par l'emploi relativement toujours plus considérable

de travail et de capital, et cela bien avant que la limite extrême de productivité ne soit atteinte.

Nous n'insisterons pas que des auteurs éminents ont soutenu la marche inverse de l'évolution économique. C'est avant tout le sol le plus léger qui a été labouré ; ce n'était qu'à partir d'un certain degré de développement qu'on pouvait défricher les forêts et draîner les marais, afin d'acquérir un sol plus fertile. Nous demandons en outre pourquoi la terre diminuerait de fertilité ? Rien ne se perd dans le monde. Tout retourne finalement à la terre, et l'homme sait toujours mieux s'asservir les forces de la nature et les employer comme chaque cas l'exige. C'est l'épanouissement de la technologie qui réduit toujours plus, à zéro, et même dans les quantités négatives les « revenus décroissants » de Malthus. En effet, depuis 1840 à 1888, la superficie du sol arable dans les pays civilisés (Europe, Etats-Unis, les colonies) a augmenté de 492 millions d'acres (1 acre = 40,5 ares), à 807 millions d'acres, soit de **65 p. 100,** la récolte de grains, dans la même époque s'est augmentée de 4 millions de bushels (1 bushel = 33,3 litres) à 9 millions de bushels, soit de **120 p. 100,** la population n'a augmenté que de **70 p. 100 !**

En France, de 1790 à 1890, le territoire agricole s'est agrandi de 8 millions d'hectares qui se distribuent ainsi (1) :

Appropriation du sol	Nombre d'hectares		Différence pour 1890	
	1790	1890	en plus	en moins
Labours......	21.000.000	27.000.000	6.000.000	»
Prés..........	3.750.000	5.000.000	1.250.000	»
Vignes........	1.650.000	2.300.000	650.000	»
Jardins.......	500.000	700.000	200.000	»
Bois..........	12.500.000	8.400.000	»	4.100.000
Landes	10.000.000	6.700.000	»	3.300.000
	49.400.000	49.400.000	8.100.000	7.400.000

Quant à la productivité générale du rendement agricole, M. Delbrück, ancien recteur de l'Institut agronomique allemand, a fourni, en 1904, des calculs les plus intéressants ; il dit : « Y a-t-il moyen de doubler la production agricole ? » Je n'hésite pas de répondre par l'affirmative. Les grands progrès de l'agriculture datent d'il y a très peu de temps. Dans les derniers dix ans seulement, le rendement en Allemagne a augmenté :

De 19 p. 100 pour le seigle ;

De 10 p. 100 pour le froment ;

De 3 p. 100 pour l'orge ;

De 25 p. 100 pour les pommes de terre.

Les soins donnés à la culture, le choix de variétés, le progrès du fumage ensemble, ont amené ce résultat encourageant.

(1) Flour de Saint Genis, *La propriété rurale en France* (Paris, 1902), p. 17,

« Mais peut-être cette augmentation des dix dernières années n'est-elle que la suite de phénomènes climatériques spéciaux. Cela sera difficile à prouver ; mais considérons le rendement par hectare pour la même époque. Prenons pour exemples les abondantes récoltes des dernières années ; nous trouverons que le rendement moyen a été par arpent (25,5 a.) de 5,9 quintaux pour le seigle, de 7,5 quintaux pour le froment, de 6,85 quintaux pour l'orge, de 49,9 quintaux pour les pommes de terre. Est-ce que ce sont là les résultats qu'on obtient dans les domaines cultivés avec soin ? Est-ce que ce sont là les résultats qu'on obtient même dans la terre sablonneuse travaillée comme il faut ? Jamais ! — J'ose le dire hautement : nous pouvons prévoir un doublement du rendement pour les grains, un triplement pour les pommes de terre. Atteindre ce but est non seulement possible, mais nous pourrons parfaitement y arriver nous-mêmes. »

Comparez cet optimisme d'une des autorités des plus compétentes avec le spectre qu'agitent les adhérents de la théorie malthusienne.

Certainement ! Si pendant longtemps on cultive sur les mêmes champs du blé ou des pommes de terre, ceux-ci donneront un rendement toujours décroissant, à moins qu'on ne remplace les substances alimentaires, nécessaires aux plantes, le cali et la chaux, l'acide phosphorique et l'azode. Tout paysan sait cela de nos jours. Pour éviter

cet appauvrissement, on remplace les nutriments dépensés en fumant les champs, soit avec du fumier et du purin, soit avec des engrais artificiels. Que les esprits timorés se déridentǃ les engrais artificiels se trouvent en quantités pratiquement illimitées dans toutes les parties de la terre. Les gisements de cali à Stassfurt et à Leopoldshall, qui fournissent l'agriculture presque du monde entier, ne sont guère entamés ; la chaux se trouve presque partout ; immenses sont les gisements de phosphates et de phosphorites, surtout en Scandinavie, dans la Russie mérionale, en Espagne, au Maroc, aux Etats-Unis, sans compter les dépôts organiques de guano, sur les côtes du Pérou. L'azote enfin est mis à la disposition de l'agriculture par les fabriques du gaz d'éclairage, dont les produits ammoniacaux sont parmi les déchets les plus importants ; puis il y a le nitre cubique et la culture des lupins si azotophages. On peut donc dire avec certitude que l'humanité n'a pas à craindre un épuisement tant soit peu rapproché des engrais nécessaires.

Puis, « la moitié au moins du monde, les deux Amériques, toute l'Australie, la Nouvelle-Guinée, Sumatra, Bornéo, la Nouvelle-Zélande, une grande partie de l'Afrique pour ne pas parler des trois quarts de la Russie et de l'Asie occidentale, pourraient nourrir une population, soit quintuple, soit décuple, soit sur certains points centuple de

celle qui existe aujourd'hui (1) ». Le bassin si fertile du fleuve des Amazones est presque aussi grand que l'Europe entière et ne contient qu'un nombre absolument négligeable d'habitants.

Malthus invoque à l'appui de sa thèse que dans le règne animal aussi la multiplication des individus se produit plus rapidement que celui des moyens de subsistance. Il est indéniable que les descendants d'une paire de lapins pourraient inonder un continent, que la fertilité du saumon est telle que, sans échecs, la mer pourrait se remplir de ces poissons. Or, comme l'homme emprunte une large partie de sa nourriture aux animaux, cette faculté de reproduction parle en dernière ligne contre Malthus lui-même.

Et enfin, a-t-on le droit de considérer les éperviers et les hommes sous le même angle visuel ? Certes, l'homme mange des poulets, et l'épervier mange des poulets. Plus il y aura d'éperviers, moins il y aura de poulets. Mais plus il y aura d'hommes, plus il y aura de poulets, car l'homme mange non seulement des poulets, mais il en élève.

Si réellement la prolificité du règne animal et végétal est aussi considérable que le prétendent nos adversaires, et nous sommes de leur avis, alors l'homme est capable d'éliminer les obstacles qui s'opposent à cette multiplication dans la lutte

(1) Paul Leroy-Beaulieu : *Précis d'économie politique* (Paris 1899), p. 340.

pour l'existence. Il pourra faire croître ce qui lui semblera nécessaire, utile ou agréable, aux dépens de ce dont il ne saura que faire.

Non, l'analogie entre le monde des hommes et celui des animaux n'est pas justifiée. Si on ne le dérange pas, l'animal ne satisfera que son besoin de nutrition et de procréation. L'homme au contraire, acquiert encore d'autres besoins presque aussi impérieux. Voilà ce que dit à ce propos Henry George, le grand réformateur agraire :

« L'homme est l'unique être dont les désirs croissent à mesure qu'ils sont satisfaits — il est l'unique animal qui ne soit jamais content. Les besoins de tous les autres êtres sont restés identiques, quantitativement et qualitativement. Le bœuf de nos jours ne mange pas plus que le premier, mis sous le joug. La mouette de la Manche, qui voltige derrière les bateaux à vapeur, ne demande pas une meilleure nourriture ou un abri plus confortable que les mouettes qui voltigeaient autour des galères de César, lorsqu'il aborda en Bretagne. Excepté l'homme, tous les animaux ne recherchent et ne demandent que le strict nécessaire ; que la nature leur offre autant qu'elle pourra, qu'il y ait une quantité infinie de nourriture ; la seule utilité qu'en tirent les animaux, c'est la possibilité de reproduction.

Il en est tout autrement pour l'homme. A peine a-t-il satisfait ses besoins animaux, que d'autres besoins surgissent. D'abord il lui faut de la nour-

riture comme à la bête dans la forêt, puis il aura encore besoin d'un abri. S'il les possède, le désir de procréer se fait sentir. Mais voilà que commence déjà la différence entre l'homme et la bête. L'animal ne progresse pas ; l'homme n'a qu'à lever le pied pour se trouver sur la première marche d'une échelle infinie, sur laquelle la bête ne pourra jamais le suivre, il se trouve au commencement d'un progrès sans terme qui l'élève au-dessus de l'animal et qui l'en sépare. Dès que le besoin est satisfait quantitativement, l'homme recherche une qualité supérieure. Même les besoins que les animaux ont comme lui, se raffinent, s'agrandissent, deviennent plus complexes. A côté de la faim, le goût aussi veut être satisfait. Ses habits ne doivent être non seulement commodes, mais encore beaux. L'abri primitif devient maison. Les désirs sexuels d'abord aveugles se transforment en un doux penchant et le tronc rude et simple de la vie animale, porte des bourgeons et des fleurs d'une beauté rare. Plus augmentent les moyens de satisfaire les besoins, plus croît le désir d'amélioration. Si les désirs sont encore bas, nous voyons « Lucullus soupant chez Lucullus » ; douze ours rôtissaient continuellement sur les broches, afin que Marc-Antoine ait toujours un morceau de rôti frais à sa disposition ; on pille les règnes de la nature pour rehausser la beauté de Cléopatre ; surgissent des portiques de marbre, des jardins suspendus, des pyramides rivalisant

avec les montagnes. Les désirs évoluent, et il s'éveille chez l'homme ce qui sommeille dans la plante, ce qui se meut mystérieusement dans l'animal : le désir de connaître surgit, les yeux de l'esprit s'ouvrent enfin. Voilà que l'homme brave la chaleur torride du désert, voilà qu'il s'expose au souffle glacial des mers polaires — ce n'est pas la nourriture qu'il y cherche ! Il veille des nuits entières pour contempler le mouvement des astres éternels. Il se soumet à des sacrifices inouïs, pour rassasier une faim inconnue par l'animal, pour apaiser une soif que nul autre être n'a jamais ressentie.

« Et l'homme évolue toujours et avec lui ce que sa nature contient de noble — il surgit en lui la passion des passions, l'espoir des espoirs — il vient contribuer à rendre meilleure et plus belle la vie de tous, il veut combattre la misère et le péché, le souci et la honte. Il soumet et il dompte l'animal ; il tourne le dos aux fêtes et il renonce à sa position ; il abandonne à d'autres le soin de ramasser des richesses, de satisfaire leurs désirs agréables, de se chauffer aux rayons du soleil des courtes journées. Lui, travaille pour ceux qu'il ne vit jamais, qu'il ne peut voir ; il travaille en vue d'une gloire, ou pour une simple justice qui ne lui sera rendue que longtemps après que les mottes de terre auront recouvert son cercueil. Il combat aux avant-postes là où il fait froid et où les applaudissements de la foule ne l'atteignent pas, là où les

pierres sont pointues et où les broussailles sont denses. Entouré des ricanements du présent et de ses moqueries tranchantes comme des épées, il travaille pour l'avenir ; il trace le sentier à travers les taillis, indiquant la large route que fera après lui l'humanité en marche. Le désir monte et l'appelle vers des sphères toujours plus hautes, plus magnifiques et une étoile se levant dans l'Est lui montre le chemin. »

Il faut répudier catégoriquement la doctrine de Malthus qui entreprend d'arrêter, armé d'une fausse science, l'évolution de l'humanité. Il est très regrettable que beaucoup de représentants de la science officielle, surtout en Allemagne et en Angleterre, tâchent de sauver des bribes du malthusianisme — car la doctrine dans sa forme primitive est abandonnée par tous les hommes sérieux. Néanmoins il s'y produit un changement, comme cela s'est déjà fait en France, où Joseph Garnier fut le dernier des malthusiens scientifiques.

* * *

Parmi les réponses courantes sur l'origine de la misère sociale on entend jusque dans les milieux les plus compétents, voir jusque dans les Chambres, que c'est la *surproduction* qui en est la cause. « On produit beaucoup trop, nous dit-on ;

regardez les magasins et les entrepôts, comme ils sont bondés de marchandises. Partout vous entendez des plaintes qu'on ne peut vendre à un prix rémunérateur, et en même temps de nouveaux produits sont continuellement jetés sur le marché. » L'inadvertance va même si loin que des gens réputés sérieux accusent, en même temps, comme source de la misère et la surpopulation et la surproduction. Or, surpopulation veut dire : trop d'hommes, pas assez de marchandises ; et surproduction signifie : trop de marchandises, pas assez d'hommes. *Difficile est...*

Considérons la surproduction en elle-même. Que la plupart des hommes n'ont pas assez de biens, cela proviendrait-il réellement de ce que les biens abondent ? Parce qu'il y a trop d'habits dans les magasins, des centaines de milliers de gens seraient mal habillés ? Parce que les menuisiers ont des stocks invendables de meubles, la plupart des logements seraient insuffisamment meublés ? Parce que les greniers regorgent de grains et les abattoirs de bétail, les gens se serreraient le ventre ? Vraiment l'idée de la surproduction est le signe d'un manque complet de pénétration dans les problèmes économiques ! Voyons quelques chiffres. En 1846, l'Irlande exportait 1.300.000 quintaux de farine de froment, 190.000 bœufs, 260.000 moutons, 480.000 porcs. C'est bien là la preuve d'une surproduction. Or, l'année 1846 était une année de famine pour la verte Erin. Des gens

valides restaient continuellement couchés parce que la faim se supporte mieux dans cette position. Les mêmes hommes qui avaient engraissé ces centaines de mille têtes de bétail, qui avaient produit ces millions de quintaux de blé — ces mêmes hommes mourraient en masse d'inanition.

Phénomène analogue pour l'industrie ! La Grande-Bretagne produit annuellement des souliers pour environ 420 millions de francs. La valeur moyenne d'une paire de souliers est d'environ 7 francs. Cela équivaut à une production annuelle de 60 millions de paires de souliers. Or, la Grande-Bretagne compte plus de 40 millions d'habitants. Si chaque habitant ne voulait avoir par année que deux paires de souliers, environ 20 millions de souliers, valant 140 millions de francs, devraient encore être produits annuellement pour satisfaire ce besoin primordial. Et en face de cela, on se plaint déjà de surproduction !

Qu'on nous indique un seul objet utile dont il y ait surproduction dans le monde entier, c'est-à-dire dont on produit autant qu'aucune famille ne pourrait plus en faire un usage raisonnable !

Ce que de nos jours on nomme *surproduction* n'est en réalité que la *sous-consommation*. Si les hommes pouvaient acheter ce dont ils ont besoin, la « surproduction » disparaîtrait instantanément.

La France compte environ 7 millions de familles ;

sans qu'on puisse l'accuser de gaspillage, chacune de ces familles pourrait dépenser journellement 3 francs de plus pour des choses utiles ou agréables. Si nous considérons que la grande majorité de la population française ne gagne guère plus de 100 francs par mois, ces trois francs pourraient aisément être doublés. Mais ne comptons que 3 francs de dépenses supplémentaires par famille et par jour. Cela donnerait par an, une augmentation de la consommation de plus de 7 milliards de francs, somme autrement considérable que toute la grande exportation de la France. Les phénomènes qu'on considère comme les conséquences de la surproduction, disparaîtraient de suite si la grande masse pouvait acheter plus qu'elle ne le fait actuellement.

Ainsi le mot surproduction bien compris, nous amène forcément à la question : Où gît la faute dans notre système économique, que malgré les facilités de la production, malgré le tassement des marchandises, la grande majorité de la population ne satisfait pas d'une manière suffisante, même ses besoins primordiaux ; que malgré l'augmentation de la production dans des proportions considérables, la masse reste pauvre? Toute la question sociale se résume dans cette interrogation. La « surproduction » l'a posée, mais elle n'en est ni une réponse, ni même une explication.

3. *Le Communisme.*

En réponse à la question sociale, on entend de plus en plus fréquemment, en Allemagne, celle du communisme marxiste, bien modéré dans ses applications, mais très intransigeant quant à la théorie.

Un phénomène semblable apparaît aussi en France. Des deux côtés du Rhin, et ailleurs encore, on explique : « C'est l'anarchie de la production qui est responsable de toute la misère économique, et par là de la misère intellectuelle et morale. Abandonnée à elle-même, la production et la distribution des marchandises restent inorganisées et par là insuffisantes. Il faut de l'ordre dans l'économie, il faut une direction ! » C'est aussi à cause de cette conception que le postulat principal est la transformation de *tous* les moyens de production dans la propriété de l'Etat.

Voilà donc le gouvernement maître de l'économie générale. Comment fera-t-il pour régler non-seulement la production, mais encore la distribution ? Une réglementation pareille dépasse infiniment tout ce qu'on a essayé en ce genre jusqu'à ce jour, et ce qui nous semble inévitable, c'est ou le gâchis complet, ou un retour vers une moindre différenciation de la vie économique — un recul de la civilisation.

Les théoriciens du socialisme autoritaire citent en exemple les cartels et les trusts ; ils pensent même que cette concentration industrielle, en augmentant toujours, arrivera à la société qu'ils désirent, celle où l'Etat possède tous les moyens de production.

C'est dans ce courant d'idées qu'on découvre l'erreur fondamentale de cette doctrine. Examinons une fois les cartels et trusts qui sont réellement devenus les maîtres du marché ; nous trouverons que ce sont toujours ceux qui possèdent un monopole de fait, ainsi que toute concurrence est matériellement impossible. C'est la main-mise sur un monopole qui en fait la force : ainsi, en France et aux Etats-Unis les chemins de fer sont des monopoles de ce genre ; les groupements qui les possèdent peuvent tirer du public ce qu'ils veulent — il n'y a pas moyen de faire une ligne concurrente à côté des réseaux en exploitation. Cela est encore plus évident pour les associations qui possèdent exclusivement les trésors miniers. Celui qui possède les charbonnages d'un pays — s'il réussit à faire protéger son bénéfice contre l'importation de l'étranger — peut imposer ses conditions à toute la population de son pays, il décidera quels seront les frais de l'industrie, etc. Les sources de pétrole qui se trouvent entre les mains de Rockfeller et des Rothschild sont des monopoles analogues. Aucun travail humain ne peut remplacer d'une manière satisfaisante ces

matières possédées par les trusts ou autres groupements capitalistes ; c'est un mensonge que de parler encore de la régularisation bienfaisante de la concurrence libre.

Serait-ce possible de faire un trust de l'habillement ? Si une société réussissait à concentrer entre ses mains toute la fabrication des souliers ou des habits, au moment où elle majorerait les prix pour que la vente donne un profit plus considérable, des concurrents ne tarderaient pas de naître, et malgré les moyens les plus puissants, l'ancien trust devrait disparaître.

C'est qu'il y a une différence essentielle entre les produits du travail humain et les sources de la production. Les matières brutes doivent être sous le contrôle de la communauté ; cela pour permettre la libre évolution de l'économie, pour permettre à chacun qui peut et qui veut travailler de profiter des sources de toute production et pour libérer ainsi le travail. Ajoutez-y une raison d'ordre technique. Des mines, des sources de pétrole, des gîsements de houille, voilà ce qui peut le mieux encore être exploité bureaucratiquement. Mais le produit travaillé qu'on tire de ces substances premières en les transformant, demande une adaptation très précise au marché, un sentiment excessivement fin pour les nécessités du moment, il demande la circonspection, la mobilité d'une direction indépendante.

Le communisme répond, qu'aussi longtemps que

subsistera l'économie individuelle, rien d'essentiel ne sera changé ; car le directeur, l'entrepreneur resteront des exploiteurs, et le capital qui s'empare des moyens de production est aussi dangereux que le capital qui s'empare des matières premières. C'est une demi-mesure que celle de répudier l'un et d'approuver l'autre ! L'école communiste oublie une chose, c'est que le capital foncier et son frère, le capital hypothécaire, jouent un rôle tout à fait différent que le capital industriel et commercial. Exemple : le capitaliste A investit son argent dans une entreprise industrielle. Il créera ainsi une demande de bras ; il payera un salaire ; il produira des marchandises agréables ou utiles ; il augmente le nombre des biens économiques qu'on pourra consommer à l'intérieur du pays ou échanger contre des produits de l'extérieur. Le capitaliste B, au contraire, achète un terrain à proximité d'une grande ville. Il ne paye pas de salaire ; il ne crée aucune nouvelle valeur ; il retient simplement du sol qui, par sa position, constitue un monopole naturel jusqu'au moment où des hommes, qui veulent vivre et travailler sur cette partie de leur patrie, lui donneront le tribut qu'il exigera d'eux.

Supposons que le capitaliste A a de la chance. Il a acheté au bon moment des actions de la Société Auer, fabriquant des becs et manchons à incandescence, qu'il touche par an 80 p. 100 de

dividende ; cela sera très différent du profit que tirera B d'une société immobilière.

On ne niera pas que les bénéfices considérables de la Société Auer ont une grande importance économique. Il suffit qu'on connaisse le fait d'un dividende aussi ou moins élevé pour que des milliers d'hommes cherchent des moyens pour améliorer encore ce système d'éclairage. En peu de temps, une série d'entreprises concurrentes auront pris naissance dans la même branche industrielle ; elles emploieront du monde, peu après les dividendes fabuleux seront descendus à un taux encore rémunérateur, et tout le monde aura l'avantage d'être mieux éclairé. — Mais quels sont les progrès que provoquent les dividendes des sociétés immobilières ? à quelle augmentation de bras ont-elles donné lieu ? et quelle amélioration de la vie en général ont-elles produit ?

La différence essentielle entre le sol et les produits du travail, point méconnu par les communistes, se manifeste aussi dans la formation des prix. Plus on demande les produits de l'activité humaine, plus ils baissent de prix, c'est naturel. La demande croissante d'un produit fait employer des travailleurs plus nombreux ou des machines plus perfectionnées, souvent les deux ; la division du travail est poussée plus loin et à la longue ces produits baissent considérablement de prix. Personne n'ignore que les premières montres, peu demandées, étaient des objets excessivement coû-

teux ; aujourd'hui, tout le monde veut en avoir, et pour 5 francs on achète une montre meilleure que celles que nos grand-pères payaient 5 louis ou plus. Un exemple plus rapproché de nous le prouve encore : l'industrie de la bicyclette, qui finit par fournir des machines excellentes à des prix fort accessibles.

Il en est tout autrement pour des objets qu'on ne peut reproduire, avant tout pour le sol. Comme pour un tableau de Rubens, nous ne pouvons pas faire produire le sol, ou ses trésors, du fer, du charbon, du café, etc. Là, où les hommes en ont besoin, le sol n'existe qu'une fois, et les mêmes causes qui tendent à faire baisser les prix des produits manufacturés, font augmenter le prix de la terre. La nature économique des produits reproductibles et celle des produits non reproductibles est donc diamétralement opposée.

Le système capitaliste est faux, parce qu'il traite de la même manière ces deux branches de l'économie humaine et qu'il applique les mêmes procédés au sol qu'aux produits du travail humain. Le système communiste est faux aussi, car il commet la même faute en tombant dans l'extrême opposé : il veut traiter les produits du travail d'une manière qui n'est applicable qu'au sol.

La vérité économique ne peut être atteinte que lorsqu'on traite les choses d'après leur essence inhérente : *il faut le contrôle de la communauté*

sur le sol et sur ses trésors, afin que chacun puisse avoir accès aux matières brutes, *il faut la liberté de chacun quant à son travail et à la manière dont il en tire profit*, afin que tous soient stimulés dans leur travail et que le libre jeu des intérêts puisse régulariser la production.

* * *

Laquelle des deux conceptions générales de l'économie correspond à la nature psychologique de l'homme : le capitaliste ou le communiste ? De quelle manière les faits sociaux doivent-ils évoluer pour correspondre à la nature humaine ?

Les théoriciens du capitalisme nous disent : L'homme est une individualité. Il est un être isolé qui n'a qu'à voir comment il se tirera de la lutte pour l'existence. Les plus aptes deviendront aussi les plus puissants, et la somme des avantages particuliers créera la plus grance félicité commune possible. C'est le langage des arrivés, d'autres disent des tigres rassasiés. Cet individualisme à outrance, d'ailleurs, n'empêche pas que la grande majorité des défenseurs, sachant que tout est relatif sur cette terre, tâche de faire diminuer les souffrances sociales par des aumônes ou des fondations, mais seulement autant qu'elle peut le combiner avec sa conception du monde économique. Les représentants du communisme écrivent : L'individualisme n'est qu'un mensonge. Ce ne sont pas les plus

aptes qui réussissent dans la vie, mais ce sont les plus canailles et ceux qui possèdent déjà des moyens pour exploiter les autres. L'homme n'a pas le droit de chercher en lui-même le but de son existence, il doit vivre pour autrui, n'étant qu'une part infinitésimale de la collectivité. Il s'agit de créer une société qui seule dispose de la production et de la consommation, telle une société de fourmis ou d'abeilles ; l'individu doit se soumettre au bien général.

Il est vrai que les communistes autoritaires font des concessions à l'individu, ils ont évolué depuis Babœuf, mais la réalisation de leur système ne serait encore que la constitution d'une énorme machine sociale dans laquelle l'individu ne remplit que le rôle d'une petite roue. Où donc est la vérité ?

Il est certain que l'individu est une partie, très petite même, de la société. Plus faible que n'importe quel autre être, il vient au monde.

Descartes venu au monde dans une île déserte et bientôt abandonné à lui-même ne serait jamais devenu qu'un sauvage se distinguant à peine d'un animal. Mais si l'homme ne se développe que dans la société et grâce à elle, il possède aussi une individualité autonome qui ne veut, dans son travail et dans ses jouissances, dépendre de n'importe quelle majorité. Plus il est capable, plus il a ce sentiment de son autarchie.

L'homme est une individualité intimement liée à la société. Les relations humaines ne peuvent donc ni être des relations d'atômes isolés, ni la compression de ces atômes par une force toute puissante. C'est sur le côté individuel *et* sur le coté social de l'homme que doit se baser toute construction rationnelle de la société.

Il faudra de vastes domaines dont la collectivité aura la disposition ; une propriété sociale assez considérable pour subvenir aux besoins primordiaux de la famille humaine, pour donner à ses enfants une éducation aussi complète que possible de leurs facultés physiques, intellectuelles et morales.

Mais il faut aussi de la place pour l'activité libre de l'individu, pour l'épanouissement de son initiative ; il faut que le travail soit libre. La civilisation est à ce prix.

Il est évident que la limite entre le domaine de la collectivité et celui des individus ne peut être tracée au hasard ; il faut qu'elle soit donnée par la nature même des choses. Ce qui importe c'est de la trouver et d'en montrer la nécessité inhérente.

Ni capitalisme, ni communisme ; ce qu'il faut, c'est la justice sociale et la liberté individuelle !

La « réforme agraire » a essayé de combiner ces deux postulats, et de trouver la délimitation du domaine social et du domaine individuel. Il s'agit maintenant d'examiner sa théorie.

4. *La réforme agraire.*

Avant de donner la réponse de la « réforme agraire » au problème social, il est nécessaire — afin d'empêcher toute équivoque, si fréquente en économique — de définir tous les termes employés dans la suite de notre exposé.

Les éléments essentiels à toute activité productive sont au nombre de trois : le sol, le travail, le capital.

Le réformiste agraire emploie cette expression : le *sol*, pour toute la création visible, l'homme excepté. Elle comprend toutes les matières, les forces et les avantages naturels.

Par le mot *travail*, les réformistes agraires entendent aussi bien le travail manuel, celui de l'intelligence, la somme de toutes les forces de l'esprit, du vouloir, l'ensemble de tous les efforts humains, destinés à la production des biens.

Reste l'expression *capital* qui est le plus difficile à expliquer. Les économistes les plus distingués tels que : Adam Smith, Ricardo, Stuart Mill, Marx, donnent tous une explication différente de ce mot. C'est la réforme agraire qui se rapproche le plus de la vérité en disant : Le capital comprend ce qui n'est ni le travail, ni le sol, mais ce qui est produit par la réunion du travail et du sol et qui sert de nouveau à la production, en qualité de provisions ou d'outils. Le capital n'est

donc pas la source primitive de la production comme le sol et le travail, mais un outil servant à la volonté et à l'esprit humains pour faciliter une division du travail et pour le rendre plus productif. Le capital est du travail amassé devant faciliter un nouveau travail. Le sol ne sera donc jamais un capital. Le capital, pris en détail, renferme : les maisons, les usines, les provisions, les outils, les machines, etc.

La réforme agraire sait que la notable différence existant entre capital et sol n'est pas encore acceptée partout, mais elle a le droit d'exiger qu'on respecte la définition qu'elle en donne et qu'on ne la critique qu'en se basant sur cette définition.

Le sol et le travail sont les conditions nécessaires à toute activité humaine et, dans l'économie moderne le capital y entre, en général, comme troisième facteur.

Le sol, le capital et le travail se partagent le produit de toute activité humaine : le travail reçoit le salaire. Peu importe qu'il s'agisse de travail physique ou intellectuel et peu importe si le salaire est payé sous une forme quelconque, par un employeur, ou s'il est gagné sans intermédiaire.

On nomme salaire en économie, tout dédommagement pour n'importe quel travail physique ou intellectuel ; il ne faut pas le confondre avec le dédommagement donné pour l'utilisation du sol.

La part du produit payée pour l'utilisation du sol ou d'autres avantages naturels s'appelle ici *rente foncière.* Il est bon d'insister particulièrement sur ce point, que le dédommagement payé pour les améliorations du sol ou pour bâtisses sur celui-ci, n'est pas une rente foncière, attendu que c'est un dédommagement pour l'emploi du capital.

Ce qui se paie pour le droit d'utilisation d'un capital, de provisions ou d'outils, se nomme : intérêt. Mais ce mot aussi donne lieu à des équivoques, attendu qu'en général, il est employé dans un tout autre sens.

Mais, pour pouvoir s'entendre dans les pages suivantes, il est nécessaire de garder la définition exacte des trois termes employés. Ce qui est rente foncière, ne peut être ni salaire, ni intérêts et ce qui est intérêt ne peut être non plus ni salaire, ni rente foncière.

De quelle manière procède-t-on à la répartition du produit de l'activité humaine ? Il peut arriver, et il arrive fréquemment, que les propriétaires de travail et de capital, ou de capital et de sol, ou de travail, capital et sol soient les mêmes personnes. Si l'on veut, en théorie, reconnaître clairement les choses, il faut strictement procéder ainsi : pour le travail = salaire ; pour le sol = rente foncière ; pour le capital = intérêt.

Mais comment cette répartition se fait-elle ? Répondons par un exemple : Reportons-nous à 1000 ans en arrière. A la place où s'élève actuel-

lement Berlin, se trouvait un petit village Wende. Le Wende faisait son travail, qui consistait à pêcher ou à labourer son champ. Son capital était représenté par son bateau, son filet, sa charrue, sa maison, ses provisions. Le travail du Wende lui rapportait en suffisance pour qu'il puisse bien vivre, lui et les siens. Le capital a certainement rapporté de bons intérêts, chaque amélioration de ses filets ou de sa charrue a facilité le travail du possesseur de ce capital, ainsi accru, ou tout au moins le rapport en a-t-il augmenté.

Le rente foncière consistait en une redevance à la commune ou au gentilhomme Wende, auquel incombait alors, en tout premier lieu, le service des armes. Cette redevance se faisait en nature et formait une partie du revenu total, mais dont une large part restait au salaire et à l'intérêt.

Et maintenant, mille ans de travail humain, mille ans de merveilleux progrès séparent ce village Wende d'alors de la fière capitale. La richesse obtenue par le travail humain a dépassé les plus hardies espérances. Et quel en est le résultat ? Quel est l'avantage qu'ont retiré de ce développement le travail, le capital et la rente foncière ?

Le travail est encore aux prises avec les premières nécessités de l'existence. Celui qui n'a que son salaire pour vivre, est peut-être plus mal placé qu'il y a mille ans, car il existe aujourd'hui en plus d'alors, une insécurité de travail qu'on ne

connaissait pas autrefois. Si nous pensons de quelle façon les représentants du travail sont logés aujourd'hui, dans cette ville, — il y a 27.160 logements avec une seule pièce chauffable et habitée constamment par six personnes et plus — nous sommes bien obligés de nous dire que le travail n'a absolument rien gagné à ce progrès formidable de la civilisation humaine ! Le capital, qui aide au travail sous forme de machines, d'outils et de provisions, avec tous les risques qu'il a à supporter, n'a pas, en moyenne, une beaucoup plus grande quote-part du produit de l'économie. Il n'y a qu'à voir avec quelle peine les « entrepreneurs », dans l'industrie et le commerce, arrivent à payer les intérêts et les amortissements pour leurs outils et leurs machines.

Où donc est resté tout le progrès de la culture ? Il a été accaparé par le troisième facteur, la rente foncière. Un mille carré du sol sablonneux de Brandebourg, sur lequel est bâti Berlin, qui était presque sans valeur il y a mille ans et dont la rente foncière était presque nulle, vaut aujourd'hui 5 milliards de francs.

Si l'on calcule le revenu à 4 p. 100 de la valeur, il s'ensuit que ceux qui veulent vivre et travailler sur ce mille carré, ont à fournir annuellement 200 millions de francs de rente foncière, sans que, bien entendu, l'intérêt des bâtiments ou de ce qui a été élevé par la main de l'homme, soit compris dans cette somme. Chaque jour ouvrable doit

rapporter 625.000 francs, tirés du produit du travail à Berlin, rien que pour cette rente foncière ; il n'est donc pas étonnant qu'il ne reste plus que le strict nécessaire pour les salaires et les intérêts, quand ils ne font pas tout à fait défaut.

Cette rente foncière est perçue aujourd'hui par les propriétaires du sol. Mais cette rente n'est pas le produit de l'activité de chacun de ces propriétaires.

Admettons que les habitants de Berlin quittent cette ville pour s'établir ensemble n'importe où. Ce mille carré de terrain vaudrait-il encore cinq milliards ? — Jamais. — La rente foncière est donc bien le produit du travail de tous.

C'est donc un principe de la réforme agraire, que cette rente devienne une propriété sociale. Cette rente doit, par un travail de réforme, retourner à la totalité qui l'a produite. A chacun son dû. Ce que l'individu isolé a produit de son chef, doit lui revenir également, autant que possible exonéré de toute retenue, même au profit de la totalité. Mais, d'un autre côté, ce que la collectivité produit seule, doit lui appartenir. Un seul ne doit pas s'approprier ce qui a été produit par tous.

Pour établir l'entente entre le Socialisme et l'Individualisme, il faut que la Rente foncière soit propriété *sociale*, tandis que le capital et le travail doivent échoir en partage à l'activité *individuelle*.

Cette propriété sociale, donnée naturellement

dans la rente foncière, serait assez grande pour libérer le travail et le capital des lourdes charges qui pèsent aujourd'hui sur eux. Cette propriété sociale rendrait la collectivité assez riche pour que celui qui vient de naître ait la possibilité de pouvoir développer ses facultés morales, intellectuelles et corporelles. Ainsi que dans une famille riche, chaque enfant a droit à recevoir la meilleure éducation et les meilleurs soins, ainsi en serait-il dans cette riche communauté, possédant les produits de son travail collectif, sa rente foncière ; toute amélioration dans le domaine de l'hygiène, de l'instruction, etc., lui serait accordé d'avance. Le capital et le travail pourraient alors se développer dans des proportions telles, que nous osons à peine les concevoir aujourd'hui.

*
* *

Un argument historique en faveur de la réforme agraire nous est fourni par l'époque de floraison de l'Allemagne entre les années 1000 et 1400. Tout ce que le travail et le capital produisaient, grâce à l'augmentation de la population, grâce au développement de l'industrie et des moyens de transport, tout cela profitait uniquement au salaire et à l'intérêt.

La rente foncière, pendant ces quatre siècles, restait stationnaire, conséquence de la colonisation des pays de l'est de l'Elbe. Toute pression

de la part du propriétaire des terres aurait amené l'émigration vers l'Est libre.

Cette époque, en Allemagne, ressemble à celle de la France qui s'étend du commencement des Croisades au règne de Louis XI. Là, la concurrence des pouvoirs politiques forçait les maîtres de la terre à concéder à leurs sujets les meilleures conditions possibles pour ne pas les voir passer à l'ennemi, et nous savons que la civilisation, et cela dans tous les domaines, n'a jamais progressé en France et en Allemagne plus qu'à cette époque à rente foncière modique.

***

Seule, la mise en pratique de nos revendications pourra démontrer si la « réforme agraire » est à même d'arracher l'humanité à la misère sociale. Une théorie peut être très intéressante, voir géniale, sans qu'il soit possible de la réaliser ; ses représentants n'auront donc aucun droit de demander des sacrifices en vue de son avènement. La « réforme agraire » veut, avant tout, être un mouvement pratique, réformiste ; marchant pas à pas, organiquement, elle veut transformer les conditions sociales de nos jours. Il nous faudra, en conséquence, étudier tous les facteurs respectifs pour voir si l'application de notre programme peut amener les résultats promis — si oui, que tous ceux qui sont du même avis se joignent à nous et combattent dans nos rangs !

II

LA RÉFORME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE URBAINE

1. *La question des logements.*

La question des logements est de la plus haute importance pour la vie d'un peuple ; il traite des bases mêmes de la santé, tant physique que morale, de la population.

Malheureusement, les habitations de l'immense majorité des Français n'offrent même pas le strictement indispensable à une vie saine ; dans toutes les villes, les quartiers ouvriers sont surpeuplés, les pièces souvent mal aérées et mal éclairées ; les appareils de chauffage fréquemment insuffisants. Avec cela, les loyers sont très élevés ; rares sont les habitants qui, d'après le principe excellent, ne dépensent qu'un septième de leur revenu pour leur loyer.

Ce n'est pas une exagération de dire que, dans les prisons françaises, les cellules sont plus hygiéniques que maint logement ouvrier pour lequel on dépense jusqu'à un quart du revenu.

La question des logements ne concerne pas seu-

lement les classes pauvres, quoique les petits logements soient proportionnellement plus chers que les appartements comptant beaucoup de pièces ; il y a une solidarité de la santé pour toutes les couches sociales. Il est vrai que les épidémies ont presque toujours leurs foyers dans les quartiers malsains des villes, mais la maladie franchit les boulevards, elle pénètre dans les hôtels et les villas, semant partout la mort et le deuil. Maint homme riche qui, il y a quelques jours seulement, a haussé les épaules en parcourant les statistiques immobilières de son journal, et qui avait traité de subversifs les commentaires qui les suivaient, pleure au chevet de son enfant, et pense peut-être autrement sur la question du logement.

Mais il n'y a pas seulement les épidémies, telles la fièvre typhoïde ou le choléra ; il y a les endémies, bien plus dangereuses encore, mais dont l'habitude nous laisse oublier la gravité. Tous les ans, en France, il y a 150.000 morts causées par la tuberculose ; c'est-à-dire que si cette mortalité se concentrait sur une seule ville, ce seraient des villes comme Toulouse, des départements comme le Gard, le Morbihan, la Saône-et-Loire qui, en un an, seraient privés de population. A Paris, la proportion des morts tuberculeux est de 55 pour 10.000 habitants, soit un quart de la mortalité générale. Là encore, il y a différence entre les quartiers riches et les quartiers pauvres : tandis que dans les Champs-Elysées la mortalité

par la tuberculose n'est que de 11 pour 10.000 habitants, elle s'élève à 103 aux Epinettes, à Grenelle et à Javel.

Le Congrès international contre la tuberculose, tenu à Londres, l'a nettement proclamé : « Ce sont les logements trop peuplés, la ventilation insuffisante, l'humidité, et en général le manque d'hygiène dans les maisons habitées par les classes pauvres, qui favorisent la maladie et en facilitent la propagation. » La lutte contre les logements malsains, même de la part des classes aisées, n'est donc qu'un acte d'égoïsme bien compris.

Mais les maladies physiques ne sont pas les seules qui trouvent un terrain favorable à leur développement dans les domiciles insalubres ; les maladies morales y croissent aussi d'une façon effrayante : la prostitution, l'alcoolisme et tant d'autres plaies sociales poussent comme champignons entre les murs sales et suintants des ruelles. M. de Liszt, le fameux criminaliste de l'Université de Berlin, dans son discours inaugural, en 1899, a montré l'importance du problème : « Une réforme sérieuse dans la question des logements est de meilleure prophylaxie sociale qu'une douzaine de nouveaux paragraphes du Code pénal. »

Il faut chercher la racine du mal. Pour cela, il importe avant tout de ne plus considérer certains individus comme responsables de cet état des choses. Certes, il y a des exploiteurs parmi les

propriétaires, mais le prix du loyer dépend assez peu de la volonté du propriétaire. C'est la loi de l'offre et de la demande qui gouverne ici. Là où beaucoup de logements salubres sont disponibles, même là où simplement il y a moyen d'en construire dans des conditions acceptables, aucun propriétaire ne pourra imposer des conditions trop onéreuses aux locataires. Mais, là où les logements convenables n'existent pas en nombre suffisant, la demande fait hausser les loyers d'une manière excessive.

Mais pourqnoi ne remédie-t-on pas à ce besoin de logements salubres et de prix raisonnables ? Si, dans un autre domaine de l'industrie, une demande se fait sentir, le capital et le travail se portent de suite de ce côté.

Lorsque les bicyclettes commencèrent à devenir un objet d'usage général, les fabriques de vélos surgirent de toutes parts ; les installations électriques, aujourd'hui les usines d'automobiles, ont suivi l'appel de l'acheteur.

Seulement, pour le logement, cette adaptation à la demande n'a pas lieu. Ce n'est pas que le profit serait insuffisant, ce n'est pas non plus le manque de la matière premiére : le fer, le verre, le sable, le bois, les tuiles, les pierres et la chaux se trouvent en abondance ; mais pour construire des maisons ou des ateliers, il faut encore quelque chose que la technique la plus perfectionnée ne peut produire : il faut le sol.

Il n'y a pas de sol disponible, ou du moins il n'y en a pas, à prix assez bas pour que la construction de maisons puisse rapporter un profit suffisant. C'est que tout le sol, ou à peu près, autour des villes qui ont la tendance de s'accroître, est entre les mains de spéculateurs immobiliers, souvent de sociétés immobilières, qui retiennent la marchandise : sol, pour la faire hausser de prix.

Qu'est-ce qui pousse les spéculateurs à cette manière d'agir ? C'est un raisonnement que nous voudrions faire faire par toute la population. Ils savent très bien que la rente foncière s'accroît sans le moindre travail du propriétaire, avec la naissance de chaque individu, avec tout progrès effectué, par l'Etat ou par la commune, dans la ville respective.

La propriété du sol dans le sein de nos villes et autour d'elles, donne la possibilité de prélever un tribut, presque toujours croissant, du travail aussi bien que du capital.

Le prix d'achat du sol se fixe proportionnellement à ce tribut. Qu'on demande au propriétaire d'un terrain à bâtir, dont la valeur agricole est presque nulle, pourquoi il évalue à 100.000 francs cette parcelle de sol sablonneux ? Il calculera devant vous qu'on peut y construire un certain nombre d'immeubles ; il vous en évaluera les loyers probables, déduira les intérêts des frais de construction et l'amortissement, plus les frais

de régie, et à la fin, nous démontrera qu'il reste un excédent de 5 à 6000 francs par an. Cette rente, que ne produit ni le capital, ni le travail, c'est la rente foncière. En la capitalisant, on arrive à la somme de 100·000 francs, prix qu'il faudra payer pour acquérir la terre en question.

La rente foncière, abandonnée à la spéculation privée — voilà la cause de l'usure immobilière, provoquant le prix irrationnellement élevé du sol, les loyers exorbitants et l'insuffisance hygiénique des logements pour la grande majorité de la population.

2. *L'impôt foncier d'après la valeur marchande.*

De quelle manière pourrait-on faire rendre à la collectivité une partie de la rente foncière, créée par elle-même, et opérer ainsi contre le développement funeste de la spéculation foncière ? Le chemin le plus naturel est certainement l'imposition, et, plus heureuse que d'autres pays, la France possède déjà un système d'impôts permettant facilement l'adaptation d'une réforme importante.

En France, l'impôt immobilier est triple ; il se compose de l'impôt sur le sol, de l'impôt sur la valeur locative, et de l'impôt sur les portes et fenêtres.

Nous n'avons pas à étudier ici l'opportunité des deux derniers impôts ; ce qui est défectueux c'est certainement l'impôt sur le sol.

L'impôt sur le sol est payé d'après le rapport fixé par le cadastre. Or, le cadastre français, voté par la Convention, le 21 mars 1793, fut commencé sous l'Empire et terminé en 1844. C'est en se basant sur ces chiffres vieux de deux générations qu'on impose le sol français. Déjà, en 1850, on constatait que les évaluations du cadastre ne correspondaient plus à la réalité ; une comparaison faite dans les départements, dont le cadastre avait été terminé en 1821, donnait une augmentation du revenu foncier d'environ 67 p. 100, c'est-à-dire d'un peu plus du 2 p. 100 par année. Cette progression est devenue bien plus forte depuis le milieu du siècle ; nulle part cependant elle ne se fait sentir avec plus de force que dans les villes et dans leurs environs, où des terrains à bâtir, valant des centaines de milliers de francs, sont imposés comme s'ils étaient encore les forêts, landes ou champs de navets d'il y a soixante ans. Ce système est une prime directe sur la spéculation foncière, et par là une des causes principales de l'insuffisance des logements à bon marché.

D'après le système actuel, un terrain situé dans le faubourg d'une ville aura été, par le cadastre, classé comme terre de quatrième qualité et payera, par exemple, une somme de 3 francs par année. Depuis la fixation de cette somme, le travail de la collectivité — la construction de routes, de ponts, d'écoles, de tramways, etc. — aura donné à cette terre une valeur marchande de 20.000 francs et

cependant elle continuera à ne payer que 3 francs d'impôt. — Qu'on ne fixe qu'à 4 p. 1.000 l'impôt sur la valeur marchande, et son propriétaire devra payer 80 francs comme contribution.

Plusieurs villes en Allemagne ont fait une réforme en ce sens, d'après la loi sur les impôts communaux de 1893, et ont introduit l'impôt sur la valeur marchande du sol. A Breslau, par exemple, l'impôt sur les terres non bâties ne s'élevait qu'à 10.800 marks en 1898 ; alors la réforme fut votée par le conseil municipal : aussitôt les spéculateurs immobiliers durent débourser le trentuple et l'impôt rapporta la somme de 316.000 marks. Non seulement la ville de Breslau put entreprendre de grands travaux d'utilité publique, elle put encore diminuer de 105.000 marks l'impôt annuel sur les maisons locatives à moyens et petits logements, encourageant ainsi la construction de logements pour les petites bourses.

A Spandau l'impôt sur la valeur marchande du sol fut introduit le 1er avril 1902. Ceux qu'il frappa furent les propriétaires de grands terrains à bâtir. Le plus engagé, entre eux, qui jusqu'alors n'avait payé qu'un impôt annuel de 95 marks, dût alors payer 14.000 marks. Les propriétaires de maisons moyennes continuèrent à payer comme auparavant. L'impôt sur les petites maisons avait diminué. En 1901, les « centimes additionnels » s'étaient élevés à 200 ; néanmoins le budget de l'année clôturait par un déficit. Si l'on avait gardé

l'ancien impôt, pas moins de 229 « centimes additionnels » auraient dû être prélevés en 1902 pour faire boucler les comptes. Malgré une hausse des dépenses municipales, l'addition pût être réduite, grâce à l'impôt nouveau, à 185 p. 100.

Voici ce que dit dés conséquences de la réforme, un journal, politiquement neutre, la *Berliner Morgenpost* : « Les propriétaires de terrains non bâtis avaient craint que le nouvel impôt éloignerait les spéculateurs de Spandau, et qu'ils ne pourraient plus se débarrasser de leurs terres. C'est le contraire qui est arrivé. Pendant les quelques semaines qui ont suivi le 1er avril 1902, davantage de transactions immobilières furent conclues que depuis des années ; et la demande continue à persister. Il est vrai que les affaires ont été facilitées par le fait que beaucoup de propriétaires préfèrent maintenant vendre leurs terrains non bâtis que de payer l'impôt. Aussi ont-ils un peu baissé leurs prix qui, jusqu'alors, rendaient impossibles toutes les ventes. La conséquence de tout cela a été une forte augmentation de la construction d'immeubles. »

Résumons :

Du fait de l'impôt sur la valeur marchande du sol un *inconvénient* a surgi pour les spéculateurs immobiliers, forcés maintenant de payer davantage et par conséquent de baisser leurs prix.

Ont été *avantagés* par la réforme :

1° Les propriétaires de maisons à petits loge-

ments, dont l'impôt sur l'immeuble a été diminué.

2° Tous les habitants payant un impôt sur le revenu : car chacun d'eux économise (229 — 185) soit le 44 p. 100 des impôts supplémentaires.

3° Les maçons, les menuisiers, les couvreurs, les serruriers, les tapissiers, bref tous les artisans employés pour les constructions.

4° Tous les locataires trouvant des logements à meilleur marché sur un sol moins cher.

Les mêmes expériences ont été faites partout où cette réforme a été introduite — même les propriétaires en ont été généralement satisfaits. Seuls en ont été plus imposés les propriétaires de bâtiments de luxe et des grandes fabriques. Un autre avantage est la simplicité de cet impôt. En 1893, à Cologne, pour 21.000 bordereaux distribués d'après la valeur de rapport : pas moins de 2.703 réclamations furent faites. En 1899 le nombre des bordereaux s'élevait déjà à environ 30.000, mais l'impôt sur la valeur marchande du sol avait été introduit : le nombre des réclamations ne s'élevait plus qu'à 174.

Environ 140 communes en Prusse ont déjà introduit le nouvel impôt et pas une seule ne l'a abandonné. En France, en attendant un nouveau cadastre — le premier n'a pas coûté moins de 150 millions de francs — les communes désireuses d'introduire cette réforme, pourraient procéder elles-mêmes à l'évaluation de leurs terrains et récolter les fruits de cet acte d'équité sociale. Ce

qu'à permis la majorité conservatrice de la Chambre allemande serait-il impossible en France ?

3. *L'Impôt sur la valeur croissante du sol*

Le supplément décisif de l'impôt sur la valeur marchande du sol sera donné par un autre impôt foncier, celui sur la valeur croissante du sol (Zuwachssteuer). Son introduction dans la vie de l'Etat et des communes, serait une victoire de premier ordre pour le réformisme agraire.

Comme le mouvement de la réforme agraire ne veut procéder que pas à pas, il a divisé la rente foncière, dont elle veut la retrocession à la collectivité, en deux catégories principales : la rente foncière d'hier et la rente foncière de demain. Abandonnons même la première ; mais négligerons-nous la seconde, cette rente foncière qui n'appartient encore à personne, puisqu'elle n'existe pas encore, mais qui naîtra demain aussi sûrement que la civilisation ira en augmentant ? Ne pas s'en préoccuper serait un crime de lèse-collectivité.

Voyons l'assiette sur laquelle on pourrait asseoir l'impôt que nous proposons.

En 1886, la valeur du sol *nu* de Charlottenbourg était environ de 45.000.000 de marks ; en 1897, elle était montée jusqu'à 300.000.000 de marks, soit une augmentation de 25 millions de marks par année !

D'après le vicomte G. d'Avenel, la valeur de Paris, sol et bâtiments, était d'environ 92 millions de francs au XVI[e] siècle ; au XVII[e], ce chiffre s'élève déjà à 910 millions. Le Paris de Louis XV vaut 2 milliards 900 millions, dont un milliard pour les 26.000 maisons comprises dans les limites de l'octroi d'alors et un milliard 900 millions pour les 6.760 hectares de terrain. En 1895, nos 83.000 maisons parisiennes atteignent le prix de 10 milliards 800 millions et les 4.500 hectares de sol nu correspondent à une somme de 5 milliards 800 millions. C'est donc une valeur de 16 et demi à 17 milliards que possède le Paris actuel. Si l'on tient compte du pouvoir d'achat de l'argent, on trouve que la capitale de la France a, en 1395, deux fois et demi plus de valeur que sous Louis XVI, huit fois plus de valeur que sous Louis XIV, cinquante fois plus que sous Henri III. « Bien entendu, conclut M. d'Avenel, cette différence est loin d'être toute entière un bénéfice. *Mais pour le sol, appartenant à des particuliers, des maisons bâties ou à bâtir, la plus-value est purement gratuite. Elle n'est le résultat d'aucun effort de la part de ceux à qui elle profite.* »

La richesse gagnée sans que son propriétaire reconnaisse le salut qui est dans le travail, cette richesse est une source continue de putréfaction morale ; la lutte pour la plus-value du sol n'est donc pas seulement un combat pour l'assainisse-

ment physique, mais encore pour l'assainissement moral de la nation !

Serait-ce donc injuste de faire bénéficier de cette plus-value la collectivité, et cela aussi largement que possible ? — Celui qui néglige ses affaires, qui ne prend pas soin de sa fortune, est mis sous tutelle ; la France agit-elle bien plus raisonnablement que cet individu ? Que de grandes tâches ne lui reste-t-il pas à remplir (soit directement, soit en les abandonnant aux communes) dans le domaine de l'hygiène sociale et de l'instruction ? Les traitements des petits employés sont-ils suffisants ? Et les communes ? Leurs hôpitaux sont souvent insuffisants, leurs écoles trop pleines, leurs ouvriers mal payés. Tout cela, faute d'argent ; et en même temps, on ne daigne pas ramasser des millions de plus-value qu'on cède sans s'en préoccuper aux propriétaires qui n'ont rien fait pour la créer. Combien pourrait faire de bien un impôt sur la valeur croissante du sol, même modique, se contentant par exemple de 50 p. 100 de la plus-value ? Un tel impôt, outre les avantages directs, mettrait encore fin aux spéculations sur les terrains autour des villes, il ramènerait leur prix au niveau justifié par leurs qualités agricoles. Aucun spéculateur ne serait plus tenté de placer son argent sur les terrains, si le stimulant, la plus-value, est confisquée par et pour la communauté.

Il est certain que l'introduction d'un pareil

impôt ferait baisser les prix du sol partout où celui-ci a été artificiellement haussé, en escomptant la plus-value à venir. Qu'on ne nous accuse pas d'attenter à des droits loyalement acquis. Ces achats de terrain ne sont que des spéculations, et qui spécule doit aussi bien s'attendre à la perte qu'au gain. En revanche, une baisse du prix de la terre serait saluée avec empressement aussi bien par les propriétaires d'immeubles, payant des intérêts hypothécaires onéreux, que par les locataires de logements et d'ateliers, sur qui, en dernière ligne, se répercute le payement d'une rente perpétuelle sur le sol.

4. *Terres communales et emphytéoses.*

Le moyen le plus sûr pour faire revenir à la communauté la rente foncière et la plus-value du sol, le moyen qui couperait court à toute exploitation du travail et du capital par l'abus des biens-fonds, serait indubitablement l'appropriation du sol par la collectivité, soit dans son entier : l'Etat, soit dans ses parties : les communes.

La moindre conclusion à tirer de cette vérité c'est le postulat que l'Etat et les communes, ne doivent céder à la spéculation privée la plus infime parcelle du sol qui leur appartient.

Qu'on étudie une fois l'histoire de parcelles vendues par une ville quelconque. Combien de

fois n'est-il pas arrivé qu'au bout d'une dizaine d'années, pour racheter une petite partie de la superficie vendue, la ville a dû payer une somme plus forte qu'elle n'avait touché autrefois pour le tout ?

Une autre conclusion s'impose encore : que les communes employent tout les moyens possibles pour agrandir leur propriété foncière ! Il est vrai qu'en France les villes désireuses de placer leurs fonds sont tenues d'accorder leur préférence aux rentes de l'Etat, mais ceci n'est pas une obligation absolue ; si une ville le voulait, tant soit peu fermement, le gouvernement ne lui ferait pas de difficulté, surtout si la propagande pour la réforme agraire est poussée avec une certaine vigueur, comme nous le souhaitons sincèrement.

Ce qui faciliterait beaucoup une évolution dans le sens indiqué, serait une modification du droit d'expropriation. Aujourd'hui, pour exproprier la moindre parcelle il faut une autorisation de l'Etat, un décret d'utilité publique. Il faut de longues démarches pour l'obtenir, de sorte qu'on ne le demande guère que pour des initiatives étendues : chemins de fer, tramways, etc. Dans pareils cas, l'autorisation est rarement refusée, on comprend que le besoin de la collectivité d'avoir de bons moyens de communication, prime l'intérêt fictif ou même réel d'un individu. Mais l'état des logements de la grande majorité des Français n'est-il pas au

moins de la même importance que leurs moyens de transport ?

Voici ce que dit de la nécessité du droit d'expropriation pour les villes, une des autorités des plus incontestées de l'économie politique allemande, le professeur Bücher de l'Université de Leipzig : « Je considère les inconvénients du système actuel comme si dangereux, que je proclame parfaitement justifiée toute extension du droit d'expropriation sur tout le sol pouvant servir de terrain à bâtir. Soyez certains, Messieurs, que je ne ferais pas une proposition pareille si j'avais le moindre espoir de trouver une autre voie vers une amélioration ».

Même au-delà de la seule question des logements, une propriété foncière étendue aurait les plus grands avantages pour les villes. Combien les jardins publics sont insuffisants dans la 'plupart des villes de France ! Quelles difficultés s'opposent à toute initiative pour donner un peu plus d'air et de verdure aux habitants des rues sombres et tortueuses !

En même temps le citadin demande de la terre, il en est affamé. Planter ses choux dans un petit jardin, n'est-ce pas le rêve de l'immense majorité des habitants des villes ? En Allemagne des essais pratiques ont démontré l'existence du même désir du lopin de terre. Plusieurs villes ont loué à un taux modeste des parcelles de terres communales, sous le nom de jardins de familles. A Kiel, 3.000 de ces

jardins ont été loués, à Leipzig environ autant ; à Magdebourg, à Glogau, à Francfort, à Charlottenbourg, partout où des institutions pareilles ont été créées, la demande a été extraordinairement forte. On comprendra facilement les avantages moraux et hygiéniques des jardins de famille, pour lesquels seuls, chaque commune devrait tendre à l'augmentation de sa propriété foncière.

***

Lorsque les villes sont propriétaires de terres, que doivent-elles faire si la construction d'immeubles devient nécessaire? Construiront-elles elles-mêmes et loueront-elles des appartements ? Nous pensons que ce cas devra être exceptionnel ; en général nous estimons que le capital et le travail doivent être laissés à l'initiative privée ; la commune n'a qu'à s'assurer de la rente foncière. Qu'elle cède l'usage du sol à ceux qui y veulent construire des maisons et des ateliers. Mais pour cela il faut que la France rétablisse une institution, abolie par le Code Napoléon : l'emphytéose. Voilà comment le Code civil allemand définit cette forme de la possession foncière (§§ 1012 et 1013) : « Un fond peut être grevé du droit aliénable et transmissible par succession d'avoir une construction sur ou sous la superficie des fonds. Le droit de superficie (l'emphytéose) peut être étendu à l'usage d'une partie du fonds non nécessaire pour la cons-

truction, quand cette partie a de l'utilité pour l'usage de la construction. »

De cette manière, les communes ne sont pas forcées d'abandonner une fois pour toutes leurs propriétés foncières : elles peuvent en accorder l'usage moyennant une rente annuelle. L'emphytéose diffère de la simple location, par le fait qu'elle permet l'hypothèque, souvent si nécessaire, de l'immeuble construit sur la terre en question. Le contrat conclu par la commune avec son emphytéose peut être rédigé de façon à empêcher tout abus de la terre louée.



De toutes les luttes pour la réforme du logement, la question du sol constitue la partie décisive. La réforme du logement n'est qu'un cas spécial de la réforme agraire. La lutte pour la rente foncière urbaine est un combat pour l'air et la lumière, pour la santé du peuple et pour maintes autres conséquences heureuses, que seuls peuvent donner des logements salubres et agréables.

L'édition allemande contient encore deux paragraphes :

5. *Les banques hypothécaires.*

Ce paragraphe, dans l'original, démontre avec exemples, combien la ligue allemande pour la ré-

7. *Le problème des associations productives et des syndicats ouvriers*

Le retour de la rente foncière à la communauté serait aussi suivi des effets les plus heureux quant aux associations de production. Là où il ne serait pas possible de placer des capitaux en valeurs immobilières, le travail organisé coopérativement

---

forme agraire avait raison de faire de la propagande contre l'autorisation par l'Etat de placer des biens de mineurs en cédules hypothécaires. La législation française ne connaissant pas la distinction des placements en deux catégories : en ceux à « sureté pupillaire » et en ceux sans « sureté pupillaire » (mais la remplaçant par les conseils de famille), nous avons jugé inutile d'insister sur cette question.

6. *La sauvegarde des créances des ouvriers en bâtiment.*

Comme on le sait, les créances des ouvriers en bâtiment ne sont presque pas sauvegardées, le § 2103, 4 du Code civil étant d'une application pratiquement presque impossible. Comme la législature est nantie en ce moment de plusieurs projets pour l'amélioration de l'état des choses, on a jugé inutile d'insister sur les défauts d'une loi, à propos desquels il y a unanimité.

aura beaucoup plus de facilité de trouver du capital, que là où celui-ci peut acquérir la première place dans le registre hypothécaire.

Pour les syndicats ouvriers, la prédominance du crédit mobilier est une cause d'insuccès. La possibilité de toucher des rentes ne dépendant aucunement du travail contrebalance presque tous les avantages conquis. Quelle est l'utilité de toutes les organisations, de tous les sacrifices, en face d'un homme qui, non seulement gouverne la production, mais qui encore touche la rente foncière d'une manière directe ou indirecte? Quelle est en dernière ligne, la conséquence d'une augmentation des salaires? *la hausse des loyers mangera la hausse des salaires*. Toutes les statistiques le démontrent; il y a même des cas assez fréquents dans lesquels l'augmentation sur les loyers a été encore plus forte que celle des salaires; de façon qu'après leur victoire, les ouvriers se trouvaient logés à pire enseigne qu'auparavant.

Quelques théoriciens marxistes, dont Vandervelde et Bernstein, suivant en cela de nombreux libertaires, ont reconnu que la lutte contre « l'exploitation capitaliste » était un programme trop restreint. Edouard Bernstein, après son long séjour en Angleterre, où les marxistes jouent un rôle assez effacé, tandis que les réformistes agraires y sont très nombreux, Bernstein a écrit dans un de ses derniers écrits : « Le développement ou le seul maintien de la rente foncière ren-

dront illusoires, à la longue, la plupart des avantages que les associations, les syndicats, etc., pourraient conquérir en faveur de l'amélioration de la situation des ouvriers. »

Mais l'ennemi le plus terrible de la classe ouvrière en général, comme de toutes les initiatives coopératives et syndicales en particulier, ce sont les époques de crises. La théorie de la réforme agraire a grandement contribué à l'explication de ce problème ardu de l'économie politique.

Comment se fait-il que de nos jours, nulle époque de floraison économique ne dépasse la durée de quelques années ? Lorsque l'esprit humain a rendu plus abondant le travail, de manière que l'intérêt et le salaire vont en augmentant, il arrive une période dans laquelle les besoins individuels s'accroissent. L'augmentation de la demande intensifie la production ; les affaires marchent à souhait, mais la rente foncière hausse aussi ; sous forme de loyer plus élevé elle affaiblit le pouvoir d'achat de la grande masse. Les dépenses de luxe, permises ainsi à certains propriétaires, sont loin de balancer quant à l'effet économique les mêmes dépenses faites par le gros de la population. Faute de demandes, les magasins restent pleins, les fabriques doivent restreindre la production et renvoyer des ouvriers. Les ouvriers sans travail consomment encore moins qu'auparavant. Les marchandises s'accumulent de plus en plus sans qu'on puisse les vendre. Des

entreprises succombent sous la pression de ces événements. La méfiance surgit contre les valeurs industrielles. Le crédit languit. La crise arrive, suivie d'années de dépression, d'arrêt, jusqu'à ce que de nouvelles inventions, de nouveaux progrès techniques amènent une nouvelle animation. Celle-ci ne durera que jusqu'au moment où la rente foncière poursuivant le progrès aura de nouveau accaparé tout le bénéfice. La crise éclatera de nouveau.

Le seul moyen d'échapper à ce cercle vicieux, c'est de le briser. La réforme agraire, en confisquant la rente foncière au bénéfice de la collectivité, donnera une base solide à tout progrès futur, elle amènera un ordre économique dans lequel les crises seront réduites à des cas de calamités générales d'un ordre extra-économique.

III

LA RÉFORME AGRAIRE ET L'AGRICULTURE

1. *Les causes de la misère de l'agriculture*

Toute réforme sociale dans les villes sera illusoire aussi longtemps que les conditions de l'agriculture resteront pathologiques, puisque toujours les hommes vivant sous une pression sociale plus forte, afflueront aux endroits à moindre pression. A moins de rendre aussi plus facile la vie des campagnes, toute amélioration de la vie des citadins fera augmenter l'immigration dans les villes. L'augmentation des populations urbaines fera monter le prix du sol et des loyers dans les villes, elle créera ou augmentera « l'armée de réserve », les syndicats ouvriers se trouveront en concurrence avec une masse nombreuse de travailleurs non syndiqués ; les salaires ne tarderont pas à baisser de nouveau ; le progrès économique sera gravement compromis.

C'est d'une population ouvrière capable et bien organisée que dépend le développement de l'industrie. La concurrence internationale ne peut

être soutenue avec des ouvriers peu développés, tant physiquement qu'intellectuellement. Comme les conditions de vie des campagnards déterminent en dernière ligne celle des citadins, la vie économique en sa totalité est grandement intéressée à la situation de l'agriculteur. C'est pourquoi l'antagonisme entre la ville et la campagne est artificiel, injustifié. Ce n'est que lorsque toutes les classes productives prospèrent que la situation favorable dans chacune d'elles peut être durable.

C'est un fait universellement reconnu que c'est la classe agricole qui est la fontaine de Jouvence de toute la population. Personne ne niera que la force et la santé sont tout autrement représentées parmi cette partie des Français — qui en forment encore le 47 p. 100 — que parmi ceux qui passent leur vie dans l'atmosphère fiévreuse des villes industrielles.

Qu'un autre point soit encore indiqué : chaque peuple ne possède qu'une seule et unique classe agricole. On peut transformer des paysans en ouvriers industriels, il est impossible de recruter une population agricole dans les villes. En Italie, la mort des Gracches amenait la décadence complète de la classe agricole libre ; or, depuis plus de vingt siècles, il n'y a pas été possible de créer une nouvelle classe d'agriculteurs indépendants, quoique le pays soit gravement atteint par le manque de paysans libres.

De quelle manière la « réforme agraire » veut-elle amener et consolider de meilleures et plus saines conditions ? Elle demande que « le sol soit soumis à un droit qui favorise son usage comme instrument de travail et comme lieu d'habitation, mais qui en empêche tout abus ». (Comparer l'Appendice.)

Pour trouver la direction à suivre, la réforme agraire devra, avant tout, laisser de côté toutes les vieilles formes du droit foncier. Une amélioration sérieuse ne pourra être entreprise qu'en se conformant à la grande conquête du XIXe siècle : la liberté individuelle.

En cherchant sa route, notre mouvement évitera soigneusement un écueil, qui jusqu'à ce jour a été fatal à un nombre énorme d'agriculteurs, pourtant travailleurs et économes : nous avons nommé *l'endettement libre*.

Quelle est la somme à laquelle s'élève la dette agraire en France ? Personne ne le sait. La statistique, si zélée pourtant, n'a pas encore répondu à cette question d'une manière satisfaisante. Peut-être les Etats eux-mêmes craignent-ils de divulguer des chiffres aussi fantastiques.

En Allemagne, la ligue pour la réforme agraire, a adressé, en 1902, une pétition au parlement prussien, demandant une statistique officielle sur le total et la distribution des hypothèques. Le résultat y a été le même que dans d'autres Etats allemands, c'est-à-dire : néant. En France aussi,

il faut se borner à des statistiques privées, d'ailleurs assez contradictoires. Voici le résultat d'un rapport de M. Boutin, publié en 1894 : le total des créances certaines à cette date, s'élevait à plus de 14.369.096.000 francs.

On ne nous taxera donc pas d'exagération si nous admettons pour l'époque présente, la somme de *quinze milliards de francs*.

On est assez d'accord d'attribuer à la dette rurale la somme de huit milliards. Comptons les intérêts à payer à 4 p. 100 : l'agriculture française a donc à payer annuellement, en seuls intérêts de ses dettes, la somme formidable de 320.000.000 de francs, soit plus d'*un million de francs par jour ouvrable*.

On a donc pu dire, sans trop exagérer, que la plupart des propriétaires ruraux en France, ne travaillent plus pour eux, qu'ils sont passés à l'état de simples exploitants pour le compte d'autrui ; ce ne sont même plus les métayers du XVIIIe siècle, ils sont retombés dans l'esclavage irrémédiable du Bas-Empire, ce sont les salariés du capital, avec cette aggravation qu'ils ne sont pas libres de faire grève.

Si, d'une part, il est certain que le crédit agraire peut être le pont qui mène du prolétariat au propriétariat, il n'est pas moins vrai que la possibilité d'hypothéquer la terre est la source de la misère des campagnards envisagés comme totalité. L'histoire, d'ailleurs, nous a montré com-

bien ce point est essentiel. La réforme agraire des Gracches, malgré sa courte durée, avait fait augmenter le nombre des censites, sur les listes civiles de Rome, de pas moins de 76.000. Que fit le parti territorial après le suicide de Gaius ? Supprima-t-il en entier les mesures prises par les réformateurs ? Il se contenta de transformer les emphytéoses inhypothécables en propriétés « libres », que chacun pouvait donc aussi hypothéquer comme il l'entendait. Ces aristocrates savaient parfaitement bien pourquoi ils décrétèrent cette mesure, d'apparence si avantageuse aux classes populaires : en moins de trente ans, ils détruisaient ainsi, non seulement les possessions créées par les Gracches, mais encore les derniers représentants des paysans libres en Italie.

2. *L'extinction de la dette agraire.*

Si l'on tient compte du caractère particulier du sol, de quelle manière peut être effectué l'extinction de la dette agraire ?

Il s'agit avant tout de bien comprendre que ce sont deux actions bien différentes que de prêter de l'argent à un marchand ou un fabricant et d'en avancer à un agriculteur. Aussitôt sa marchandise vendue, le commerçant touche de nouveau le capital employé à l'achat ; le fabricant, son produit terminé, y retrouve le capital donné pour les

matières premières. De même le capital investi dans les machines et outils doit être amorti, par les résultats de la production, en un temps relativement court, vu leur usure rapide et vu le danger de les voir surpassées par des inventions plus perfectionnées. Il en est tout autrement pour l'agriculteur. S'il est réellement ce qu'indique son nom et non pas un spéculateur de terrains, il ne reverra plus jamais le capital investi dans sa terre, mais seulement le produit que son travail lui en fait annuellement récolter. La conséquence qui en résulte est la nécessité de rendre non dénonçable les prêts faits pour la culture de la terre. Il n'y a qu'une forme de les amortir : c'est d'employer chaque année une partie du rendement au remboursement de la dette. En d'autres mots : pour correspondre au caractère spécial de l'agriculture *les hypothèques agricoles ne peuvent être que des hypothèques à amortisation, mais non dénonçables.*

On comprend facilement que le capital privé n'est que rarement à même de donner des hypothèques pareilles. Le particulier ne recherche pas un placement pour son argent, où celui-ci lui est rendu par petites annuités. Il s'ensuit donc, du caractère même de ces hypothèques, que seule la collectivité en peut être le bailleur de fonds. Seule la pratique, pourra montrer si c'est l'Etat qui doit se charger de l'organisation du crédit foncier, si c'est la commune, le département ou le canton ;

peut-être une grande association reconnue d'utilité publique, peut-être aussi plusieurs ou tous ces facteurs réunis. Ce qu'il importe de faire c'est de *faire passer le crédit immobilier entre les mains de la collectivité.*

Voici quelques mesures pour faciliter ce résultat :

1° L'établissement d'un nouveau cadastre d'après la valeur réelle des terres, c'est-à-dire d'après leur valeur marchande.

2° Limitation de la partie hypothécable des biens-fonds. Supposons qu'on fixe ce maximum à 50 p. 100 de la valeur marchande ; dans cette limite chaque agriculteur aurait le *droit* de recevoir, des caisses publiques, un prêt sur ses terres, au taux courant. Point de réformé hypothécaire sérieuse sans ce maximum d'hypothécabilité ! C'est comme la ligne de charge pour le marin. On sait qu'aucun vaisseau anglais ne traverse l'Océan sans porter ce signe, qui montre jusqu'à quel point le navire peut être chargé sans inconvénient pour sa navigabilité. Tout en ne pouvant commander aux tempêtes, le législateur est parfaitement en état d'imposer cette mesure de sûreté. De même pour l'agriculture : sur le marché mondial les prix et le taux de l'intérêt sont comme les vagues et les orages — la législation d'un Etat ne pourra guère les influencer. Mais ce que le pouvoir politique est complètement à même de faire, c'est d'empêcher toute surcharge de la pro-

duction agricole, afin qu'elle puisse traverser sans trop souffrir les temps difficiles.

On nous a objecté qu'une limitation pareille du pouvoir d'hypothéquer livrera l'agriculteur entre les mains des usuriers lorsqu'il a besoin de sommes plus fortes que celles auxquelles il a droit. Ceci nous semble inexact. La limitation de l'hypothécabilité des terres sera forcément accompagnée d'une modification du crédit personnel. Les syndicats d'agriculteurs, tels qu'ils fonctionnent déjà aujourd'hui d'une manière si satisfaisante, prendront certainement un développement considérable et pourront remplir, en grande partie du moins, la tâche de donner du crédit personnel.

Il est évident que le crédit, fait par les caisses publiques, doit être à très bon marché, et cela pourra facilement se faire. Les caisses publiques trouvent généralement du crédit à 3 p. 100 à 3 1/4 p. 100 ; ajoutons-y 1/4 p. 100 pour les frais d'administration (c'est énorme) et 1/2 p. 100 pour l'amortissement ; l'agriculteur pourra donc avoir l'hypothèque à 4 p. 100, l'amortissement compris. L'économie réalisée par la réforme hypothécaire serait immense. Sans nuire en rien aux intérêts des autres classes productives elle faciliterait beaucoup l'existence du « labourage et pastourage, ces deux mamelles de la France » comme disait Sully.

Enfin, comme cette réforme se ferait forcé-

ment pas à pas, elle ne constituerait pas un cadeau fait aux propriétaires, puisque ceux-ci ne pourraient guère capitaliser cet avantage et le rendre ainsi illusoire pour leurs successeurs sur ces terres.

3. *Intérêts et impôts*

La réforme hypothécaire ne saurait amener des résultats définitifs, à moins d'être combinée avec une autre réforme.

La collectivité, dont le crédit permet la réforme hypothécaire, doit insister pour que l'agriculture profite de cette occasion pour une nouvelle répartition des impôts sur des bases plus justes et pouvant mieux venir en aide à tous les travaux d'intérêt général, notamment en faveur des pauvres.

Il est inutile de rappeler ici tous les inconvénients du système actuel de l'imposition, ses injustices, ses effets antihygiéniques, etc. N'importe qui est édifié sur ce point.

Quant aux modifications à entreprendre, les réformistes agraires sont de l'avis que l'impôt le plus juste et le plus approprié est celui sur cette partie de la propriété foncière qui naît sans aucun travail de l'individu : la rente foncière. Cet impôt a encore l'avantage d'affranchir les deux autres facteurs indispensables de toute activité hu-

maine : le travail et le capital, et de rendre impossible tout abus du troisième et du plus important facteur : du sol.

Voici comment notre principe pourrait être appliqué aux terres de la campagne et comment la rente foncière pourrait être rendue, organiquement, à la collectivité.

A côté de la limite hypothécable du sol, on en fixerait une seconde, indiquant la valeur du sol sans les améliorations, les immeubles, etc. Ce serait environ 1/4 de la valeur totale. L'amortissement de l'hypothèque sur les 50 p. 100 de la valeur, devra d'abord se faire de la moitié, soit jusqu'à 25 p. 100, et affranchir le propriétaire de la moitié de ses engagements. Alors les communes elles-mêmes devraient songer à amortir leurs emprunts faits pour hypothéquer les terres sises dans la commune : l'amortissement des hypothèques le leur permettra pas à pas. Les intérêts du dernier quart de la valeur devront rester comme servitude perpétuelle sur le sol.

D'une manière grandissante, les communes pourraient subvenir à leurs besoins à l'aide de ce revenu, et même pourront, à un moment donné, renoncer aux autres impôts. Les intérêts de ce dernier quart équivaudraient à peu près à la rente de la valeur nette du sol ; peu à peu, ils prendraient le caractère de l'unique impôt rural : de l'impôt sur la rente foncière.

Exemple :

Un paysan possède une ferme valant 20.000 francs. Elle est hypothéquée de 11 000 francs à 4 1/2 p. 100, il aura donc à payer annuellement 495 francs d'intérêt. Ses impôts communaux s'élèvent en tout à 120 francs. A part les impôts de l'Etat, il devra donc verser par an 615 francs. Admettons maintenant notre réforme réalisée : le paysan aurait droit d'obtenir des caisses publiques, un prêt sur la moitié de la valeur de sa ferme, soit sur 10.000 francs, et à 4 p. 100. Les 1.000 francs dépassant cette hypothèque, sont transformés en dette personnelle. Il est certain qu'il faudra donner, dans l'époque de transition, de grandes facilités pour le payement de cette dernière somme.

Payant 4 p. 100 d'intérêt, notre paysan amortit la moitié de son hypothèque. En trente ans au plus tard, celle-ci ne sera plus que de 5.000 francs Il ne payera donc plus que 200 francs par an pour ces 5.000 francs, mais cela d'une manière permanente.

La commune, de son côté, emploie l'amortissement annuel du 1/2 p. 100 pour rendre le capital emprunté en vue des hypothécations en question. Il est clair que cette dette diminuera progressivement. Dans la même mesure, augmentera la part des intérêts disponibles aux besoins de la commune. On pourra donc, peu à peu, faire disparaître les impôts communaux, à mesure qu'ils

sont remplacés par les intérêts de l'hypothèque.

La réforme terminée, le paysan, à la place de 615 francs d'intérêts et d'impôts, ne devra plus annuellement que 200 francs. La commune, de son côté, toucherait annuellement 200 francs au lieu de 120 de la ferme en question, tout en faisant peser un poids beaucoup moindre sur l'imposé. Ce ne serait plus l'application, l'économie, le talent qui seraient imposés, comme cela arrive si fréquemment avec l'impôt sur le revenu, mais ce serait la partie du sol français que chacun réclame pour son usage personnel.



Nous savons que les objections ne manqueront pas à notre projet, car où s'est-il jamais fait dans le monde un progrès important, sans que l'égoïsme menacé, la pusillanimité myope ou l'habitude béate ne l'aient condamné ? Cependant, voyant aussi la possibilité d'objections sérieuses, nous essayerons de les réfuter d'avance.

Comment la réforme agraire résoudra-t-elle le problème du partage d'un héritage endetté ? La réponse n'en est pas trop difficile. Les caisses hypothécaires publiques une fois organisées, il sera facile de les combiner avec des sociétés d'assurance. Le testateur ayant été assuré, sa mort donnera assez d'argent aux héritiers pour qu'un par-

tage des biens immobiliers puisse se faire sans menacer l'économie en question.

On répondra par l'affirmative à la question suivante, si l'Etat et les communes peuvent trouver assez d'argent pour une réforme financière aussi décisive. Il est évident qu'une transformation pareille ne se fera pas en un jour. Ce qui sera le plus naturel, ce sera, la nouvelle évaluation des terres une fois faite, l'application de la réforme à tous les cas de vente, d'héritage, ou vente par autorité de justice. Ainsi les bailleurs d'hypothèques ne perdraient presque rien, puisque aujourd'hui aussi, dans le cas de mutation, on révoque généralement l'hypothèque. Le marché monétaire ne serait guère influencé ; ce qu'absorberaient les emprunts de l'Etat et des communes serait facilement remplacé par les hypothèques rendues et ainsi rentré dans la circulation. Il est certain qu'une grande partie de ces sommes cherchera un nouveau placement sûr dans les emprunts nouveaux de l'Etat et des communes.

Une autre objection est celle qui exprime la crainte que l'agriculture ne devienne trop dépendante des organes de l'Etat. — Cette crainte provient des rapports actuels entre le bailleur de fonds et l'agriculteur. En effet, rien de plus angoissant que la situation du débiteur vis-à-vis du créancier, dont la levée du capital peut ruiner à jamais le paysan et sa famille. La réforme hypothécaire, au

contraire, telle que nous la voulons, l'affranchirait de tous ces soucis.

Il est évident qu'il faudra fixer des normes absolues pour la limite de l'hypothécation et pour l'avance de fonds de la part des caisses publiques de manière que l'arbitraire des fonctionnaires soit rendu impossible. — Comme il n'y aura plus que des hypothèques indénonçables à amortisation, le cauchemar du paysan d'aujourd'hui aura disparu. Quant au payement de l'intérêt de cette hypothèque indénonçable, il ne constitue pas un rapport de dépendance autre que le payement actuel de l'impôt foncier. Au contraire, ayant le *droit* à une hypothèque dans les limites fixées par la loi et à un taux fixé par la loi, le paysan jouira d'une liberté qu'il ne connaît pas encore.

Dernière objection : les résultats de la réforme hypothécaire ne se feront sentir que dans un moment fort éloigné. C'est vrai ; si l'on ne considère le projet qu'au point de vue mathématique, il n'aura donné tous ses résultats qu'en une soixantaine d'années. Mais qu'on entreprenne seulement notre réforme et immédiatement la situation des campagnes s'améliorera. Il est fort probable qu'au bout de peu d'années on pourra élever le taux de l'amortissement et accélérer ainsi l'extinction de la dette agraire. Le capital privé, ne pouvant plus s'infiltrer dans le sol, rendra meilleur marché le crédit de l'État et facilitera ainsi l'œuvre des réformes.

Certes, la réforme hypothécaire amènera une modification profonde de la situation économique en général, comparable seulement à l'abolition du servage. Mais l'affranchissement du servage pour dettes n'est-il pas aussi important que l'a été l'autre ? La misère est grande ; même elle grandit toujours. Le sort du paysan français n'est-il pas digne d'un effort énergique ?

4. *Les communaux.*

La meilleure preuve des avantages de la réforme agraire, ce sont les conséquences heureuses de l'institution des *allmenden* ou communaux.

Les *allmenden* sont des terres dont la commune est propriétaire et dont l'usufruit appartient aux citoyens de celle-ci.

A l'époque romaine non seulement les villages de la Gaule, mais encore les villes paraissent avoir possédé des terres communales.

Les invasions germaniques ne paraissent pas avoir porté atteinte au domaine collectif ; mais la noblesse féodale, abusant de la force que lui donnait l'habitude de porter des armes, réduisit singulièrement les terres des communes pendant le moyen âge, surtout dans les parties des pays où la terre acquérait le plus de valeur. Non seulement les seigneurs prétendirent avoir le domaine éminent des communaux et surtout des forêts,

qui, primitivement, appartenaient entièrement aux villages; mais ils envahirent les terres cultivées et en chassèrent les habitants pour les reboiser et agrandir ainsi leurs chasses. C'est surtout au XVI[e] siècle, quand la noblesse prit des habitudes de luxe et de dépense, qu'elle fut poussée à s'emparer des terres communales. Des ordonnances royales eurent beau protester contre l'aliénation illégale des biens communaux. — Les mesures restaient généralement sur le papier ; ce n'est que la Révolution qui rendit aux communes une partie du moins des terres usurpées par la noblesse féodale (1). Malheureusement, les gouvernements révolutionnaires favorisaient le partage définitif des communaux entre les habitants de la commune et ce n'est que grâce aux mouvements insurrectionnels des petits paysans que la France doit ce qu'elle a conservé des *allmenden*. « Un rapport du ministre de l'agriculture reconnaît que les communaux occupent encore aujourd'hui la onzième partie de la superficie totale du territoire de la France. La décomposition de ces propriétés, telle qu'elle résulte d'un recensement spécial, les porte à 4.718.655 hectares. Sur cette immense surface, moins de la moitié est actuellement en valeur, savoir : 1.690.000 hectares, environ, plantés en bois, et 230.000 hectares composés

(1) Voir Laveleye : *La propriété primitive ;* chap. Les biens communaux en France.

de terres labourables, prés, vergers et vignes. Cette partie de la propriété communale présente une valeur de 1.300.000.000 francs et un revenu de 35.000.000. Le surplus, c'est-à-dire 2.790.000 hectares, se compose de marais, de terres vaines et vagues, de landes, de bruyères et de pâtures. La valeur de ces terrains n'est pas estimée à plus de 283.000.000 de francs, c'est-à-dire à 100 francs environ par hectare, et leur revenu total à 8.000.000 de francs, ou à moins de 3 francs par hectare » (1).

Le principal grief qu'on fait aux communaux, c'est qu'ils empêchent le paysan à passer à une industrie plus profitable pour lui et pour la nation. Même en admettant que quelquefois un homme qui serait plus utile dans l'industrie reste attachée au sol, ce phénomène, dans sa généralité est du meilleur effet. Les grandes villes en France, comme à l'étranger, ne cessent de grandir démesurément aux dépens de la campagne qui se dépeuple et qui, pour faire faire les travaux nécessaires doit faire appel à la main d'œuvre étrangère : ainsi, des environs de Paris jusqu'aux vallées de la Normandie, la moisson est faite par des Belges, des Suisses et des Italiens.

Cet avantage à part, des communaux suffisants empêchent la genèse d'un prolétariat rural ; ils

(1) Maurice Block : *Petit dictionnaire politique et social*. Art. Communaux. Paris, 1896.

permettent aux plus pauvres d'élever une pièce de bétail ; ils garantissent une sorte de pension aux vieillards, surtout dans les communes dont les communaux sont distribués proportionnellement a l'âge des ayants-droit. Alors, les vieux parents sont une cause de bien-être pour les enfants qui en travaillent les terres et qui en profitent aussi. Comme la vie des vieux y est la condition du bien-être de la famille, ceux-ci sont entourés de tous les soins, chose qui, malheureusement, n'a pas toujours lieu dans d'autres milieux paysans.

Quant aux communes qui emploient leurs terres pour couvrir les dépenses municipales, l'avantage pour les habitants, quoique indirect, n'est pas à dédaigner. Les impôts municipaux sont plus faibles qu'ils ne le seraient, par rapport aux travaux d'utilité publique, si la commune ne possédait pas ; dans certaines communes, il n'y a même pas d'impôts municipaux du tout.

IV

LA RÉFORME AGRAIRE EN ISRAEL

1. *Les enseignements de l'histoire*

Si le poit capital du problème social est renfermé dans la question agraire, à plus forte raison retrouverons-nous cette incontestable vérité dans l'histoire universelle. Si, dans le silence de la retraite, nous revoyons en pensée les civilisations des temps passés, nous devons aussi constater que le problème agraire en forme la base. Mais il est clair que l'idéal d'une réforme agraire se modifie selon les époques.

Mais, le point essentiel reste le même aujourd'hui, comme alors, c'est-à-dire que, si les conditions économiques sont telles qu'elles doivent l'être, la grande masse du peuple travailleur doit avoir libre accès aux trésors de la nature et posséder un foyer assuré dans sa patrie. Le peuple, obligé de quitter son pays, tant la ville que la campagne, les propriétés foncières accumulées en quelques mains seulement, tout céla ne peut être partout que

fatal, s'il en est vraiment ainsi que le prétend la doctrine de la réforme agraire. L'histoire est seule juge en la matière, et sa vérité est inattaquable. Pour celui donc qui veut être utile à son époque et à son pays, il n'y a pas de plus haute sagesse, ni d'enseignement plus sérieux que celui que peut lui offrir l'histoire des temps anciens.

2. *La pensée de la théocratie.*

En l'an 1300 avant notre ère, c'est-à-dire à peu près 700 ans avant que Solon à Athènes et plus de 900 ans avant que Licinius à Rome aient fait aboutir des revendications de la réforme agraire, nous trouvons en Israël, Moïse, cette figure puissante, s'élevant à travers toutes les époques et à laquelle se rapportent toutes les organisations et toutes les lois importantes de la vie du peuple israélite. Qui pourra décrire en peu de mots la personnalité de cet homme élevé à la cour fastueuse des Pharaons comme fils de la fille du roi et qui, initié à toutes les vertus guerrières des princes chevaleresques et à toute la sagesse des hautes écoles de prêtres, abandonna cependant tout ce qui peut paraître désirable à l'homme pour servir son peuple, pauvre et méprisé ! On oublie fréquemment qu'à l'époque de Moïse la culture égyptienne était déjà aussi ancienne que ne l'est aujourd'hui celle de la nation française.

Les pyramides sur lesquelles se reposaient les yeux de Moïse étaient, déjà à l'époque, vieilles de plus de 100 ans et la sagesse des états et l'économie enseignées dans les écoles de prêtres à Thèbes pouvaient tirer des exemples d'une époque de grandeur, de décadence et de nouvelle grandeur.

Il n'est pas possible de faire en peu de mots une description complète de cet homme ; du reste elle n'est point nécessaire ici. Henry George a lui-même fait, de toute la chaleur de son éloquence, un tableau caractéristique de cet homme ; il faut espérer que sa conférence « Moïse » sera bientôt traduite en français :

Quelle importance ce grand législateur a-t-il attribuée à la question agraire ? Il a résumé lui-même, comme suit, le but de sa législation : « Que le peuple demeure en sûreté dans son propre pays. »

L'esprit de sa Constitution était purement théocratique. Dieu lui-même devait régner en roi. C'est de lui seul que son peuple devait tenir la possession la plus sacrée, le pays natal. Seuls les ressortissants du peuple d'Israël avaient droit à la possession d'une terre, mais sans en être propriétaires, car ce droit-là n'appartenait qu'à Dieu. Au fond de toutes les promesses et de tous les commandements perce l'idée que le sol représentait un héritage commun, dont Jehovah laissait la jouissance à son peuple, comme il ressort claire-

ment de ce commandement : « La terre ne sera point vendue à perpétuité ; car la terre est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants. » (Lev. 23, 25.)

Ce devoir féodal du peuple envers Dieu, seul propriétaire de la terre, se confirmait de différentes manières. Il était constamment mis en pratique par l'offrande des fruits de la terre, des premiers nés et des dîmes. Tout en recevant ces dons au nom de Dieu, l'autel et ses prêtres les acceptaient aussi comme une soumission continuelle du peuple : « Nous sommes dans notre pays les vassaux de Jehovah ». C'est pourquoi il est parfaitement compréhensible que la délimitation des champs par une borne, soit considérée comme un commandement divin. Les préceptes concernant la propreté de la semence ainsi que ceux n'autorisant l'ensemencement d'un champ qu'avec une seule sorte de grains, n'ont pas d'autre origine.

Il n'était évidemment pas question d'un droit exclusif de propriété sur le sol. Chaque tribu avait reçu une certaine part du sol commun suivant le nombre de familles faisant partie de cette tribu. Seule la tribu des prêtres n'en possédait pas, car la terre ne devait appartenir qu'à ceux qui la cultivaient eux-mêmes. On ne voulait pas de rentiers parmi les prêtres. Aucune clause arbitraire ne pouvait changer quoi que ce soit à cette division du sol.

Dans le dernier chapitre des Nombres, on

raconte une courte tragédie d'amour. Les anciens de la tribu de Manassé paraissent devant Moïse et les chefs du peuple et demandent : « Les jeunes filles ayant droit à l'héritage du sol, peuvent-elles donner leur part aux fils d'autres tribus en se mariant, ou doivent-elles le retourner à leur tribu ? Les chefs du peuple estimèrent que les lois concernant la terre étaient plus importantes que l'amour et décidèrent que : « Si elles se marient à quelqu'un des fils des autres tribus des enfants d'Israël, leur héritage sera perdu pour elles. Seul un mariage avec quelqu'un de la même tribu peut leur conserver le droit d'héritage. »

La pensée maîtresse de la législation de Moïse ressort clairement et d'une façon saisissante dans l'année sabbatique. En l'honneur du maître suprême de la terre, on devait renoncer chaque septième année à tout travail dans les champs, les vignes et les jardins d'oliviers. Par contre les fruits qui y mûrissaient cette année-là sans travail et assez abondamment, vu la fertilité du sol, devaient revenir à parts égales aux possesseurs légaux et aux pauvres. « Pendant six ans, tu sèmeras ton champ et tu tailleras ta vigne et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année sera un sabbat de repos pour la terre, un sabbat à l'Eternel ; tu ne sèmeras point ton champ, tu ne tailleras point ta vigne, tu ne moissonneras point ce qui de ta moisson repoussera de soi-même et tu ne vendangeras point le raisin de ta vigne non

taillée ; ce sera une année de repos pour la terre. Mais ce que la terre produira l'année du sabbat, vous servira de nourriture à toi, à ton serviteur, à ta servante, à ton mercenaire, à l'étranger qui séjourne avec toi ». Lev. 25. — Afin de ne pas manquer de vivres la septième ou la suivante, il était ordonné de laisser le terrain en jachères. La terre était partagée en districts afin qu'une seule partie du sol à la fois célébrât le sabbat du seigneur. Il est reconnu que cette pratique du sabbat était entr'autres extraordinairement favorable au rendement des terres. C'est justement parce que l'indépendance économique de chaque citoyen était basée sur la propriété du bien-fonds que tout ce qui pouvait diminuer le rendement des sources naturelles de l'existence devait être évité.

Plus précis encore sont les préceptes concernant la cinquantième année, l'année du Jubilé. La théologie moderne se demande si les préceptes touchant cette année ont jamais été fidèlement observés. Il est naturellement impossible d'en examiner les preuves, mais ce qu'on ne peut nier, c'est que les exigences exprimées ici donnent à n'en pouvoir douter, le but même de la loi.

C'était un commandement sacré de garder aussi longtemps que possible son champ et sa maison, et l'on ne devait s'en séparer que poussé par le plus grand besoin ; de plus, il était spécifié que, dans aucun cas, on ne devait se séparer de son

bien-fonds pour faire du commerce ou amasser un capital.

Ce qui caractérise surtout l'année jubilaire, c'est ce qui se rapporte à l'ordre de propriété. Cette année commence par le jour d'expiation, par la grande purification du peuple, condition première de la vraie liberté dont l'accomplissement devait être amené par la réintégration des droits de propriété.

Dans l'année du Jubilé chacun rentrait en possession de la terre qui lui avait appartenu à lui ou à sa famille : « Et vous sanctifierez la cinquantième année et vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants ; ce sera pour vous le Jubilé et vous retournerez chacun dans sa famille ». Lev. 25.

Il n'était donc jamais question d'une vente absolue ou d'un cadeau absolu de terrain, comme nous le comprenons de nos jours. Chaque vente de terre n'était à proprement parler qu'une vente des produits de cette terre jusqu'à la prochaine année du Jubilé. Le prix d'achat était proportionnel à ce qui restait d'années jusqu'à cette période qui éteignait toute dette. S'il y avait par exemple, encore quarante ans jusqu'à l'année du Jubilé, le prix d'une terre était taxé quatre fois plus haut que s'il ne manquait plus que dix ans pour atteindre ce terme. Ce n'était donc que la rente foncière qui était transmissible tandis que le bien lui-même restait inaliénable. De même

chaque vente n'était qu'une location dont le fermage se payait en une seule fois : « Tu achèteras de ton prochain, d'après le nombre des années écoulées depuis le Jubilé ; et il te vendra d'après le nombre des années de rapport. Selon qu'il y aura plus d'années, tu augmenteras le prix, et selon qu'il y aura moins d'années tu diminueras le prix ; car, c'est le nombre des récoltes qu'il te vend. (Lev. 25, 15).

Il était aussi loisible au vendeur de racheter sa possession pendant la période de Jubilé, si lui-même ou quelqu'un de sa parenté était en état de le faire. L'acquéreur devait alors se contenter de l'équivalent du prix de vente dont pouvait encore être retranché la valeur des récoltes qu'il avait eues pendant le temps de sa possession. Mais pour garantir les intérêts de l'acquéreur on décida que le rachat ne se ferait que lorsque l'acquéreur aurait rentré deux moissons entières du champ. On ne pouvait, par conséquent, pas compter une année improductive ou une année sabbatique. De plus, on devait accorder au possesseur complet dédommagement pour toutes les améliorations faites au champ. Cette décision était aussi valable pour l'année du Jubilé. « Dans tout le pays que vous possèderez, vous accorderez le droit de rachat pour la terre. Si ton frère devient pauvre et vend une partie de ce qu'il possède, celui qui a droit de rachat, son proche parent viendra et rachètera ce que son frère a vendu. Si un homme

n'a personne qui ait le droit de rachat et qu'il se procure lui-même de quoi faire un rachat, il comptera les années depuis la vente faite et restituera le surplus à l'homme à qui il a vendu et il rentrera dans sa possession. » (Lev. 25-24).

Dans leurs luttes pour soutenir les revendications des artisans en bâtiments en vue d'être privilégiés comme créanciers, et dans la lutte pour la réforme hypothécaire, les réformistes agraires ont souvent démontré la nécessité qu'il y aurait, tant au point de vue du droit qu'à celui de la conception populaire, de séparer le sol, partie de la nature, d'avec le bâtiment, résultat du travail humain. La loi de Moïse savait apprécier cette différence, il y a déjà plus de 3.000 ans. La loi de restitution dans l'année du Jubilé se rapportait au sol, considéré comme lieu de travail, c'est-à-dire tant qu'il servait à l'agriculture. Pour la vente des maisons dans les villes entourées de murs, la loi était différente. Ici le vendeur avait droit de rachat au même prix pour la durée d'une année. Mais s'il ne le libérait pas dans le courant de l'année, l'acquéreur le gardait de plein droit ; même l'année du Jubilé ne le lui rendait pas.

La pensée directrice de toutes ces lois de réforme agraire était de prémunir à jamais le peuple contre la misère. Il devait être assuré à chaque citoyen et à ses descendants une part égale et inaliénable dans le droit d'usufruit des sources naturelles de toute production, c'est-à-dire du sol.

Mais, se conformer strictement à cette loi ne voulait pas dire que l'individu passât au rang de fermier dépendant, au contraire, il devait lui être laissé liberté complète sur l'administration et l'usufruit. De ce que l'on voulait, à l'origine, assurer d'une manière durable un partage égal du sol, cela ne devait pas conduire à son immuabilité constante.

Il était reconnu à chaque citoyen non pas le droit de propriété, mais le droit d'usufruit. C'est seulement ce droit dont chaque citoyen pouvait disposer librement, et encore seulement de son vivant et pour un certain temps après sa mort. Il était donc tout à fait impossible qu'un homme léger et peu scrupuleux ravisse tout à fait à ses descendants leur part de la terre.

Une question significative dans tout développement économique est la division de l'héritage. Ici aussi, de sages mesures avaient été prises pour éviter un trop grand morcellement du sol ou pour empêcher qu'il ne soit trop fortement endetté. Le premier-né recevait deux parts de tout l'héritage, y compris les biens mobiliers. Si, par exemple, quatre fils héritaient, l'héritage était partagé en quatre parties égales. L'aîné en prenait deux pendant que les autres se partageaient également ce qui restait. Mais, en prenant possession de la plus grande part, le premier-né était aussi soumis à de plus grands devoirs. Il devait prendre soin de la mère et devait donner à chaque sœur, en

commun avec les frères, un dixième de l'héritage entier, comme dot. S'il ne restait que des filles elles héritaient à parts égales mais, ainsi qu'il l'a déjà été dit, elles devaient, ou prendre pour époux des hommes de la tribu paternelle, ou renoncer à leur part d'héritage en faveur de leur tribu.

Malgré tout, il était très difficile d'empêcher complètement la pauvreté ! Les guerres, les années improductives, les épidémies beaucoup plus fréquentes à l'époque qu'aujourd'hui, étaient une source continuelle de misère. Mais, aux citoyens ainsi appauvris il devait être conservé, dans tous les cas, et sur une grande étendue, une part du sol natal. Les lois pour les pauvres, faisant preuve en cela de connaissances psychologiques, ont toujours eu la tendance de conserver à ceux-ci la conscience d'eux-mêmes et le sens de la liberté, et de les préserver en même temps de ce sentiment de servitude si avilissant et si paralysant, trop prompt à se développer sous la dépendance économique. L'indigent devait rester capable de redevenir un homme libre, travaillant sur sol libre, après le Jubilé qui le délivrait. C'est pourquoi les remises faites n'avaient pas le caractère de l'aumône mais étaient bien un dû que le pauvre avait le droit d'exiger. Il est à remarquer qu'en Hébreu le mot « Tredakah » signifie aussi bien « justice » que « bienfaisance ». La bienfaisance n'est pas par conséquent le résultat d'une grâce, mais d'une justice. Si l'on prêtait des aliments à un pauvre on ne

devait rien lui réclamer de plus, lorsqu'il les rendait.

On devait laisser dans chaque champ une étendue équivalent, d'après la tradition, à à peu près la soixantième partie du champ, pour la moisson des pauvres. Ceux-ci avaient en outre le droit de glâner dans les champs de blé, dans les vignes et les champs d'oliviers.

L'histoire de Ruth, la glaneuse, nous est connue. Pendant la moisson, les pauvres avaient la permission de prendre dans les champs et dans les vignes autant qu'ils pouvaient consommer sur place. Pendant l'année sabbatique et pendant celle du Jubilé ils avaient droit aux produits du sol, et celui qui donnait aux pauvres 1/10 ou 1/5 de sa fortune, ne faisait qu'agir strictement d'après la loi.

Il n'était pas question alors, de rente foncière, comme nous le comprenons aujourd'hui, puisque chaque famille, selon la règle établie, devait posséder légalement une part du sol. En tout cas, elle a dû être bien modeste. Mais nous savons qu'une rente foncière peu élevée signifie un bénéfice élevé dans le commerce et l'industrie et un salaire élevé pour tout travail. Il était défendu en Israël de prêter avec intérêts aux indigents de sa tribu, mais, de l'étranger qui traversait le pays en commerçant, on pouvait exiger un intérêt : Le taux de l'intérêt était de 10, 20, voir même 36 p. 100, payables par parts mensuelles.

Ce taux extraordinaire s'explique par le fait que les guerres, les luttes politiques étaient continuelles et aussi parce que l'étranger n'ayant pas le droit de posséder du terrain dans le pays, il fallait prélever une prime d'assurance contre l'incertitude du payement.

Il était délivré, pour la sécurité du prêt, une reconnaissance ou aussi un gage, entre habitants d'un même pays. Mais ce gage ne devait pas consister en des objets nécessaires à l'existence, tels que la meule, l'habit, ou le sol. En cas de vente forcée de maisons ou de terrains il était stipulé que toute terre devait retourner au propriétaire primitif, à l'occusion du Jubilé.

Nous ne savons pas grand'chose sur le taux des salaires. Tout ce que nous savons c'est qu'il devait être payé régulièrement, que l'ouvrier soit du pays ou étranger et même chaque jour avant le coucher du soleil, si l'ouvrier le demandait. Vers le commencement de notre ère, alors que seul un pâle reflet du côté social de la législation de Moïse se montrait encore, le salaire quotidien était d'à peu près un quart de shekel, c'est-à-dire autant que valaient 48 litres d'orge ou un quart d'agneau. De plus, l'ouvrier était nourri et logé dans les mêmes conditions que son maître. Aussi loin que nous puissions remonter nous voyons donc que la loi sur la réforme agraire est confirmée dans l'ancien Israël : Là ou la rente foncière ne peut pas absorber la majeure partie du produit de l'éco-

nomie, le produit du capital et du travail, le bénéfice et le salaire pourront être relativement élevés.

Les Prophètes

La législation de Moïse a-t-elle jamais été mise entièrement en vigueur? Une partie de la théologie moderne prétend qu'elle n'a jamais eu tout son effet, qu'on ne peut pas même l'attribuer à Moïse et qu'elle ne serait pas autre chose qu'un grand chant nostalgique, une utopie, ayant pris naissance longtemps après Moïse dans les écoles de prophètes, peut-être même dans l'Exil. Nous ne pouvons ici prendre parti pour l'une ou l'autre de ces hypothèses. Mais même en allant au devant des critiques les plus serrées, cela ébranlerait-il le fond de nos assertions?

En admettant que ces principes grandioses de réforme agraire, contenus dans les livres de Moïse aient été un tableau idéal dû à des prêtres et à des Lévites intelligents, le fait de tout un peuple acceptant cette légende, ne ferait-il pas supposer des idées économiques et psychologiques telles, qu'on pourrait tranquillement se dire : en tous cas, la vérité d'une réforme agraire était, pour le peuple d'Israël, un idéal élevé et saint.

Mais en étudiant, tels que nous les possédons, les livres de l'ancienne alliance, nous y trouvons

bientôt de fortes accusations contre ceux qui transgressent les lois du pays.

Les livres des chroniques affirment déjà que l'année du Jubilé n'était pas observée, ce qui était un péché effroyable puni par Jehovah. Si les hommes ne veulent pas laisser reposer, en son honneur, la terre qui est sa propriété, la dévastation du sol et la décadence du peuple en feront bientôt un cimetière.

Les écrits de l'ancienne alliance témoignent fréquemment dans quelle mesure les côtés sociaux de la loi de Moïse pouvaient être réputés équivalents aux prescriptions religieuses et quel grand péché c'était que d'enfreindre la pensée fondamentale de la réforme agraire. L'histoire de la vigne de Naboth nous est connue. Il est dit dans les Proverbes de Salomon (11.4.) : « Les biens ne serviront de rien au jour de l'indignation, mais la justice délivrera de la mort. » « Ne déplace point la borne ancienne et n'entre point dans les champs des orphelins ; car leur vengeur est puissant, il plaidera leur cause contre toi (23.10-11) ». « La justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples (14.34) ». Les prophètes n'étaient assurément pas des pasteurs édulcorés, endormis, évitant sagement tout ce qui pouvait les embarrasser, mais, au contraire, ils soutenaient avec conviction la vérité de la justice sociale.

Michée, 2.1-2. « Malheur à ceux qui méditent l'iniquité et qui forgent le mal sur leurs couches.

Au point du jour ils l'exécuteront parce qu'ils ont le pouvoir en mains. Ils convoitent des champs et s'en emparent, des maisons et ils les enlèvent; ils oppriment l'homme et sa maison, l'homme et son héritage »,

Amos, 5.11. « C'est pourquoi, puisque vous foulez le pauvre et que vous prenez de lui les présents de blé, vous avez bâti des maisons de pierres de taille, mais vous n'y habiterez point ; vous avez planté des vignes délicieuses, mais vous n'en boirez pas le vin ».

Amos, 8.4-6. « Ecoutez ceci, vous qui dévorez les pauvres et qui faites périr les misérables du pays ; qui dites : quand la nouvelle lune sera-t-elle passée que nous vendions le blé ? et le sabbat pour que nous ouvrions les greniers en diminuant l'épha, en augmentant le jicle et en faussant la balance pour tromper. Nous achèterons les misérables pour de l'argent et le pauvre pour une paire de souliers et nous vendrons la criblure de froment ».

Esaïe, 5.8. « Malheur à ceux qui joignent maison à maison, qui ajoutent un champ à l'autre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace et que vous habitiez seuls au milieu du pays ».

5. *La chute du royaume.*

La nation juive est-elle tombée sans qu'on ait tenté, par quelques vigoureuses dispositions socia-

les, de raffermir l'Etat sur le point de sombrer? Au déclin de la culture chez les Hellènes, nous voyons des rois spartiates magnanimes, Agis et Kléoménès. Au point décisif de l'histoire romaine, nous trouvons les deux Gracches ; de même dans l'histoire israëlite, il se trouve au moment critique, un réformateur social de grande envergure.

A peu près 640 ans avant le commencement de notre ère, un jeune garçon de huit ans monta sur le trône de Jérusalem : c'était Josias. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-sixième année, on trouva un jour dans le temple le livre de la loi de Moïse, qui y avait été oublié depuis fort longtemps. Les commandements en furent lus solennellement et le roi renouvella l'ancienne alliance au nom du peuple rassemblé, et l'inaugura en faisant recélébrer la Pâque dans tout le royaume. Le livre des Rois nous dit : « Qu'il n'y avait pas eu de roi semblable à lui, qui se fut tourné vers l'Eternel de tout son cœur, de toutes ses forces et ce, selon toutes les lois de Moïse ».

Mais cette période d'innovation ne devait pas durer longtemps, car les conditions politiques s'assombrissaient. L'ancienne Egypte et la nouvelle Babylone, ces deux puissances universelles, se préparaient à la lutte décisive et les peuples habitant entre ces deux puissances vivaient dans la crainte. Les cours des petits Etats se débattaient entre eux, comme nous le voyons maintenant chez les peuples asiatiques où les influences

russe et anglaise luttent entre elles. Leurs sympathies allèrent en majeure partie à Babylone. Les Philistins dans le Sud de la Palestine avaient opposé une résistance opiniâtre à l'envahissement des Egyptiens sur le sol asiatique. Gaza et Askalon n'étaient tombés qu'après plusieurs années de luttes. Le pharaon Necho monta alors vers le Nord avec une puissante armée. Comme il voulait une prompte décision sur les bords de l'Euphrate, il offrit la neutralité à Josias. Mais Josias confiant dans le nouvel esprit animant son peuple accepta la bataille de Méguiddo, malgré la supériorité numérique des Egyptiens. Ce fut la dernière grande bataille livrée par le peuple d'Israël qui se dévoua entièrement par amour pour son roi. Malgré la bravoure des Israëlites, ils ne purent résister à la supériorité numérique des Egyptiens et lorsque le roi fut mortellement atteint par une flèche, la bataille fut perdue pour eux. Le cadavre de Josias fut transporté à Jérusalem et, ainsi que le lui avait prédit la prophétesse Hulda, il ne vit pas la ruine qui s'apesantit sur son peuple.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point Josias a exécuté les différentes réformes agraires d'après la loi de Moïse, mais, à en juger par l'impression que produisit sa mort parmi le peuple tout entier, nous pouvons certainement admettre qu'il a fait enormément de bien dans le domaine social.

« Toute la Judée et tout Jérusalem portèrent le deuil de Josias et Jérémie fit aussi une complainte

sur Josias et tous les chantres et toutes les chanteuses ont parlé de Josias dans leurs complaintes jusqu'à ce jour et on en a fait une coutume en Israël ».

Et lorsque longtemps après le prophète Zacharie veut donner la mesure d'une grande douleur, il dit : « En ce jour-là le deuil sera grand à Jérusalem tel que fut le deuil d'Hadadruminon dans la vallée de Méguiddo ».

Et Jérémie dit de Josias dans ses lamentations sur le malheureux fils du roi (ch. 22) ». Ainsi parle l'Eternel : Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice et ses étages par l'iniquité, qui se sert de son prochain sans le payer et ne lui donne pas le salaire de son travail. Crois-tu que tu règnes parce que tu te piques d'employer le cèdre ? Ton père n'a-t-il pas mangé et bu ? Il fit droit et justice, alors il prospéra. Il jugea la cause du pauvre et de l'affligé, alors il prospéra. N'est-ce pas là me reconnaître, dit l'Eternel ? »

Il est assurément superflu de décrire en détails la chute d'un peuple ayant perdu ses bases sociales.

L'histoire de ces guerriers babyloniens qui, dans leur fureur, incendièrent le temple de Salomon, nous est connue.

Etudiant l'histoire, nous apprenons que les hommes ne profitent pas de ses enseignements. A peine de retour de la captivité de Babylone, commença la transgression des lois agraires insti-

tuées par Moïse et par ce fait, le peuple et le pays étaient menacés de tomber en esclavage.

Ce fut Néhémie qui rétablit énergiquement l'ordre social sur une base durable. « Et je convoquai contre eux une grande assemblée et je leur dis : Nous avons racheté selon notre pouvoir, nos frères juifs qui avaient été vendus aux nations et vous vendriez vous-mêmes vos frères ? Mais ils se turent et ne surent que dire. » « Rendez-leur aujourd'hui, je vous prie, leurs champs, leurs vignes, leurs maisons et le centième de l'argent, du blé, du vin, de l'huile que vous exigez d'eux comme intérêt. Et ils répondirent : « Nous le leur rendrons et ne leur demanderons rien, nous ferons ce que tu dis ». Alors; j'appelai les sacrificateurs devant qui je les fis jurer de tenir cette parole. Je secouai aussi mon sein et je dis : « Que Dieu secoue ainsi de sa maison et de son travail, tout homme qui n'aura point accompli cette parole et qu'il soit ainsi secoué et vidé. » Et toute l'assemblée répondit : « Amen ! » Et ils louèrent l'Eternel et firent selon cette parole. » (Néhémie, 5).

Cette reconstitution de l'ancien ordre social créa une nouvelle et vigoureuse classe de paysans qui rendit possibles les guerres et les victoires des Macchabées, et qui institua un nouvel empire juif, jusqu'à ce que l'esprit « capitaliste » des Hellènes et l'invasion des légions romaines, mit fin à l'Etat.

6. *Conceptions religieuses modernes.*

Le peuple israélite occupe une place exceptionnelle parmi tous les peuples de la terre. Si Hellas détermina l'art et Rome le droit, c'est aux idées de ce peuple qu'on doit l'idée si importante de l'humanité moderne, la religion.

Je ne sais pas jusqu'à quel point la religion israélite remplit encore aujourd'hui la législation de Moïse. Mais il est démontré par différents passages du Talmud, que les écrits juifs d'une époque plus récente, considéraient la négligence des lois agraires comme un des plus grands péchés. Ainsi par exemple, ce passage du Mischna (Aboth, 5-9) : « Le bannissement, punition divine, frappe les hommes pour les péchés d'idolâtrie, d'inceste, de meurtre et pour la négligence des lois commandant de laisser le pays en jachères ». Les suites d'une pareille conception sont faciles à prévoir.

Et le christianisme ? Christ lui-même dit : « Je ne suis pas venu pour abroger les lois et les prophètes, mais pour les accomplir ». Il y a des théologiens éminents qui ont la conviction que l'accomplissement des principes de la réforme agraire est un devoir du chrétien. Le fameux pasteur Kollmann-Atzendorf, dans son écrit : *Le Christianisme et l'Economie de l'Avenir*, dit en se basant sur les paroles de l'Ecriture : « Ne vous oc-

cupez point et ne dites point : Que mangerons-nous, que boirons-nous, avec quoi nous vêtirons-nous ? Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa *justice*, le reste viendra. » Cherchez la justice du royaume de Dieu et non sa compassion, son amour — sa justice, principe fondamental de toute saine institution économique dans laquelle nul n'a besoin de laisser périr son corps et son âme dans la misère et les tourments, pour avoir de quoi manger et se vêtir. Hollmann reproduit dans son sermon quelques lignes d'Adolphe Wagner, le célèbre économiste allemand : « Il y a des gens qui gagnent chaque année un demi-million par des spéculations foncières. Ce sont les locataires, les commerçants et les artisans qui en font les frais ; c'est une exploitation. Tous les partis devraient s'unir là-contre et, ajoute Hollmann, « en tout cas, tous ceux qui veulent l'accomplissement de la justice du règne de Dieu sur la terre ».

Dans l'église catholique, nous trouvons aussi des voix semblables en nombre toujours plus croissant. Les discours et les écrits de Mac Glynn, le vaillant prêtre de New-York, sont inséparables de l'œuvre capitale de Henry George.

Le docteur Thomas Nulty, évêque de Meath, en Irlande, a adressé une lettre aux ecclésiastiques et aux laïques de son diocèse, dans laquelle il examine brièvement, mais clairement et avec vigueur, les vérités morales fondamentales de la ré-

forme agraire, considérée au point de vue religieux. On lit dans cette lettre :

« Cette grande vérité sociale économique (la réforme agraire) me paraît être d'une importance incalculable et il est heureux qu'elle repose sur les principes les plus stricts de la justice et ne soit obscurcie ni par l'ombre d'une incertitude ou d'un doute. Il émane un charme spécial, une beauté particulière de la manière dont elle découvre la sagesse et la bonté de la Providence, la sollicitude admirable qu'y montre le Créateur pour la satisfaction des désirs et des besoins de notre existence sociale. Une grande propriété commune, une grande fortune nationale, est placée sous le contrôle et à la disposition de la collectivité. Elle peut puiser abondamment à cette source pour parer aux dépenses que nécessitent le gouvernement, la justice, l'éducation de la jeunesse et elle permet d'entretenir les pauvres. Une particularité singulière de cette propriété, c'est que sa valeur n'est pas stable. Elle hausse et croît en raison de l'accroissement de la population.

« Les mêmes causes multipliant les exigences faites à la valeur foncière pour remplir un but utile à tous, accroissent sa fortune dans les mêmes proportions, pour pouvoir satisfaire à ces mêmes exigences. »

Il reste donc acquis que toute occupation sérieuse avec la législation de Moïse, dans laquelle les trois religions universelles : le Christianisme,

le Judaïsme et l'Islamisme voient l'interprète du Tout-Puissant, conduit à la conviction que l'accaparement du sol n'est pas considéré avec moins de sévérité que le meurtre, le pillage et le blasphème. On y retrouve les mêmes promesses et les mêmes punitions.

En luttant pour obtenir des réformes, pour rendre possible « que notre peuple demeure avec sécurité dans le pays que le Seigneur lui a donné », nous avons le droit de nous considérer comme les représentants des plus hautes lois morales.

V

LA RÉFORME AGRAIRE DANS LA GRÈCE ANCIENNE

1. *De l'économie primitive au capitalisme.*

La propriété privée du sol, la grande et la petite exploitation existaient en Grèce à l'époque la plus reculée. Nous voyons déjà dans l'Iliade et l'Odyssée le propriétaire foncier au milieu de son champ, se réjouissant de ses richesses. Ulysse lui-même consent à vivre éloigné de sa bien-aimée Ithaque à la condition de s'enrichir encore en route.

La plus ancienne exploitation dont nous ayons connaissance avait pour but la consommation seule, non l'échange.

La différence qui séparait les riches d'avec les pauvres, existait pour ainsi dire plus dans la quantité que dans la qualité.

L'époque de transition conduisant à l'économie capitaliste, qui elle produit pour le marché, commença en Hellas environ entre l'an 800 et 700 avant notre ère. Lorsque le commerce prit de l'extension, lorsque les côtes de l'Asie Mineure et

de l'Italie méridionale furent colonisées par des Hellènes, lorsque des centres urbains se formèrent et que les mines d'or et d'argent de Chypre, de Lydie et d'Espagne eurent livré leurs trésors, tout cela eut pour le vieux monde des Hellènes une importance semblable à celle qu'eût la découverte des trésors de l'Amérique pour le moyen âge européen. L'économie capitaliste prit la place de l'économie primitive.

Il semble, à lire les poëmes helléniques retraçant les mœurs de l'époque, qu'un souffle moderne les traverse.

Deux poètes surtout nous en donnent des descriptions particulièrement intéressantes. L'un, Hésiode, était lui-même un petit laboureur, qui avait perdu une partie de son bien au cours d'un procès avec son frère. Il exprime la disposition d'esprit des petits, des faibles, de tous ceux qui ont perdu pendant l'époque de transition dont il est parlé plus haut. Quel désir ardent ne trouve-t-on pas dans ces poëmes :

« Là seulement où chacun reçoit son dû, où l'on ne s'écarte point du sentier de la justice, là seulement la ville et ses habitants prospéreront. Ils sont toujours dans la joie, et la faim ne les atteindra jamais. La terre leur donne des fruits en abondance et la brebis plie presque sous le fardeau de sa riche toison. »

Et encore : « Vois, le mal, on y arrive sans peine, son sentier est aplani et sa demeure est

proche. Mais les dieux immortels mirent la sueur avant la vertu. Le sentier pour y arriver est long et raboteux tout d'abord, mais arrivé plus haut, il te paraîtra de plus en plus facile, quelles qu'aient été les difficultés. »

Et nous trouvons comme une plainte dans la première fable européenne que nous devons au même auteur.

Il y décrit d'une manière émue le sort du faible en face du puissant, nous montrant le chantre de nos bois, le rossignol, entre les serres d'un vautour, essayant de lui démontrer son innocence : « Que m'importe la faute ou l'innocence ; je suis le plus fort, répond le vautour et j'agis comme bon me semble. »

Du côté opposé nous trouvons le porte-paroles des aristocrates, Théognis, de Mégare, un poète représentant une éthique qui rappelle certains philosophes modernes. Voici quelques-unes de ses sentences :

« Le cœur ne se rassasie jamais de richesses. »

« Il faudrait que tous les nobles possédassent des richesses. »

« Il convient au roturier de rester dans la pauvreté ! »

« Ecrase du talon le peuple méprisable ! Frappe-le avec un aiguillon pointu ! Passe lui étroitement le joug autour du cou. »

« Ce n'est pas en vain que les hommes t'hono-

rent, ô Pluton, car tu tolères aussi le vulgaire. Par toi, ô le plus enviable de tous les dieux, le roturier devient aussi un noble. »

« Les gentilshommes ne dédaignent pas de devenir les époux de filles de roturiers, si celles-ci possèdent des trésors. Mais la femme noble prendra aussi sans honte un époux riche ; l'argent égalise toutes les classes. »

« Si j'étais riche et immortel, je ne me préoccuperais point de l'acquisition d'autres vertus. »

« Occupe-toi d'abord d'avoir un moyen d'existence, nous dit un autre poète, et ne cherche à acquérir d'autres vertus que lorsque tu auras de quoi vivre. »

Alcée nous inculque cette parole amère : « C'est l'argent seul qui fait l'homme ; le pauvre n'a pas d'honneur ! »

Le sang chaud des méridionaux n'aurait pas coulé dans les veines des Hellènes, si le peuple, voyant ses possessions disparaître peu à peu, n'avait pas essayé de changer cet état de choses. Vu l'importance de la propriété foncière, nous apparaissant encore plus clairement dans des conditions économiques simplifiées que dans nos conditions économiques modernes si variées, il est évident que tout essai de sérieuse réforme ne devait être autre chose qu'un essai de réforme agraire.

Nous sommes donc en présence de deux exigences toujours plus tenaces : l'abolition des

dettes hypothécaires et un nouveau partage du sol. Les dettes hypothécaires de ce temps-là sont semblables à nos hypothèques. Ce mot lui-même, d'origine grecque, signifie gage. Ainsi que nous inscrivons les hypothèques au cadastre, les dettes hypothécaires d'il y a 2.500 ans, dans l'ancienne Hellas, étaient gravées sur des pierres nommées pierres hypothécaires, qu'on érigeait sur le champ endetté, et sur lesquelles on gravait aussi le nom du créancier et le montant de la dette. De plus, il en était fait des actes spéciaux.

Il ne faut pas oublier que, non seulement le créancier lui-même était responsable de la dette, mais aussi tous les membres de sa famille, de sorte que non seulement le bien était vendu le cas échéant, mais le créancier et les siens étaient conduits en esclavage.

On pourrait multiplier les exemples de l'histoire grecque nous racontant comment la richesse excessive de quelques-uns conduisait à de passionnées révoltes démocratiques, lesquelles, de leur côté, eurent pour résultat la domination militaire d'un seul. Dans maintes communes, les nouveaux citoyens demandant la naturalisation, devaient jurer de ne jamais soulever la question de la suppression des dettes et du partage du sol. Ce fait est à signaler !

Les conditions étaient à peu près les mêmes dans les colonies helléniques que dans la mère-patrie, surtout en Sicile. En voici un seul exem-

ple : En 422 (av. J.-C.), le parti des réformistes agraires était devenu si fort, à Léontini, en Sicile, que, dans une assemblée organisée, il proposa une nouvelle répartition du sol. Mais le parti des riches, les oligarques, envoya des messagers à Syracuse, faisant remarquer combien serait dangereuse pour les riches des autres villes l'exemple d'une réforme agraire victorieuse. Cette raison prévalut. Syracuse envoya des troupes, et les oligarques, avec l'aide de ces troupes étrangères, chassèrent le peuple en masse hors de Léontini. Ils essayèrent de faire cultiver leurs biens par des esclaves, mais la chose étant devenue impossible, ils aimèrent mieux détruire la ville natale plutôt que de conclure la paix avec leurs compatriotes, puis firent occuper leur patrie par Syracuse, où eux-mêmes se transportèrent.

Les conditions d'existence devinrent bientôt insupportables à Syracuse, aussi le peuple salua-t-il avec allégresse un tyran, tel que Denis, comme chef d'une réforme sociale. Les nobles furent bannis en masse et le sol, devenu libre, soumis à une nouvelle répartition. Les plus proches amis du dictateur reçurent de plus grandes parts et les citoyens eurent des parts égales de terrain. Agathocle procéda de même ; après deux jours de pillage dans la ville, il rassembla le peuple, puis, après avoir fait massacrer 4.000 riches, il déclara que « dorénavant la ville était purifiée et la

véritable liberté assurée ». Alors les reconnaissances de dettes furent brûlées et, par une répartition du sol nouvellement acquis, chacun reçut un foyer.

Mais il n'existait pas de réforme intelligente du droit agraire, supprimant chaque nouvel abus ; aussi, aucune amélioration durable n'était-elle possible, et chaque nouvelle répartition amenée par la lutte, ne pouvait être efficace que très peu de temps — à peine pendant une génération !

Chez les Grecs c'était devenu un axiôme, une vérité incontestable, que la liberté ne pouvait être stable qu'aux prix d'une répartition intelligente de la propriété foncière. Platon dit dans son grand livre sur l'Etat que le sol, en substance, doit être la propriété de tous, et Aristote pose comme idéal d'assurer à chaque citoyen deux parcelles égales de terrain, l'une à l'intérieur de la commune, l'autre à la frontière, afin que pas même la position différente des lots ne crée des milieux d'intérêts différents.

Nous ne retiendrons que deux faits de la vie variée des Hellènes : la réforme agraire victorieuse à Athènes et les dernières luttes des réformistes agraires à Sparte.

2. *La Réforme agraire dans l'Attique.*

Approchons-nous de l'Attique, et écoutons les descriptions qui nous sont faites sur les condi-

tions sociales de l'année 650 (av. J.-C.). On y dépeint ainsi les nobles : « Ils s'avancent sur de hauts souliers, enveloppés de vêtements de pourpre ; ils répandent autour d'eux les parfums d'onguents recherchés ; des bracelets d'or ornent leurs bras et leurs cheveux sont emprisonnés dans des réseaux d'or. »

On crairait voir un tableau de la cour française avant la grande révolution : les dames sur de hauts talons, drapées dans de brillants vêtements de pourpre, leurs cheveux serrés dans des boucles d'or. Et le contraste, autrefois comme aujourd'hui, est toujours le même : le peuple, toujours plus appauvri, toujours plus désespéré.

Dans un de ses chants, Solon se lamente ainsi : « Le pays était en servitude. L'arbitraire et le droit du plus fort en ont courbé plus d'un sous le joug honteux de l'esclavage. Plus d'un, d'humeur chagrine, s'est soustrait à la contrainte pour dettes et erre de pays en pays, oubliant même les sons de sa langue maternelle, loin des siens ».

Les riches avaient non seulement la puissance que donne l'argent, mais encore c'est parmi eux que se recrutaient les prêtres interprétant la volonté des dieux. Parmi eux aussi se recrutaient les juges, jugeant d'après leur conception d'aristocrates. Alors, le peuple demanda des lois écrites, écartant ainsi l'arbitraire Les riches cédèrent et engagèrent Dracon, un des leurs, à élaborer une

loi écrite. La chose est restée proverbiale jusqu'à nos jours. La loi était écrite avec du sang. Quiconque, par exemple, arracherait un fruit sur l'arbre d'un autre serait puni de mort.

Athènes était au bord de l'abîme. Les forces de l'Etat étaient épuisées à un tel point, que même la petite Salamine ne put être soumise. Des tyrans étrangers pensent alors à établir leur souveraineté à Athènes ; mais au moment le plus critique, vers l'an 590, le peuple et la noblesse se décident à remettre le remaniement des affaires entre les mains du plus populaire d'entre les aristocrates, Solon.

Solon conduisit la réforme agraire avec prudence, mais non sans énergie. Il fallait tout d'abord racheter, des deniers publics, tous les citoyens qui avaient été conduits en esclavage, à cause de leurs dettes. Puis il fit abroger toutes les dettes hypothécaires. Quelques historiens estiment qu'il n'a fait qu'alléger le payement de la dette du 27-30 p. 100 de la somme due, par une espèce de réforme monétaire ; mais d'autres, et des plus modernes, sont d'avis qu'il a aboli les dettes hypothécaires et que, d'autre part, cette réforme monétaire a servi à l'allègement des dettes personnelles. De son propre témoignage ressort clairement le payement intégral de la dette. Dans un de ses chants, il prend la terre à témoin comme quoi elle a été délivrée du fardeau abhorré des pierres hypothécaires.

Les réformistes agraires modernes font les plus grands efforts pour arriver à ce même résultat, mais en faisant passer le crédit immobilier entre les mains de la collectivité. Cette suppression des dettes eut des conséquences fort sensibles et Solon lui même perdit, de ce fait, 5 talents (environ 38.000 francs). Pour la propriété privée du sol, on établit une limite que personne ne pouvait dépasser. Le droit des créanciers hypothécaires, considérant la personne du débiteur, ainsi que sa famille, comme gages, fut aboli. Aucun citoyen ne pouvait plus être vendu en servitude pour cause de dettes. Ce que Solon a fait pour les pauvres métayers ne nous est pas connu. Nous savons très peu de choses sur la Seisachthéia, comme on nomme la partie de sa législation traitant de la réforme agraire. Nous ne savons pas la grandeur admise pour la propriété du sol. Nous ne savons pas ce qu'il advint du terrain que les particuliers possédaient en dehors de cette mesure permise par la loi.

Enfin, Solon introduisit une chose qui rappelle notre « Single tax » plus encore l'ordre féodal du moyen âge, décidant, au sujet de l'inféodation du sol, de la mesure des devoirs que le particulier avait à remplir au bénéfice de la collectivité.

Solon divisa le peuple, d'après le revenu de la propriété foncière, en quatre classes. Ceux qui récoltaient 500 boisseaux d'orge par année ou

une mesure équivalente de vin et d'huile, appartenaient à la première classe, qui devait agréer les vaisseaux de guerre. La deuxième classe comprenait ceux qui récoltaient de 300 à 500 boisseaux. Cette classe devait tenir prêts, en permanence, des chevaux de combats et des équipements de chevaliers. C'était elle qui faisait le service de la cavalerie.

La troisième classe comprenait ceux qui récoltaient de 150 à 300 boisseaux. Ils formaient la classe des hoplites, guerriers à pied, lourdement armés, le noyau des armées hellènes.

Ceux qui récoltaient moins de 150 boisseaux formaient la quatrième classe. Ce sont ceux qui faisaient le service comme matelots et soldats légèrement équipés, en cas de guerre. Ce service de guerre était la seule obligation imposée par l'Etat à ses citoyens. Un impôt, d'après notre manière de voir, n'existait pas. L'Etat se contentait du rendement des domaines, des amendes judiciaires, des droits de douanes. Les postes de fonctionnaires étaient tous honorifiques, en sorte que l'Etat hellénique n'avait pas de traitement à payer. Ce n'est qu'en cas de guerre, ou dans des cas exceptionnels, qu'on percevait un impôt. Alors, la première classe devait payer l'intérêt de toute la fortune, la deuxième l'intérêt des cinq sixièmes de la fortune, la troisième l'intérêt des cinq neuvièmes et la quatrième classe était exemptée.

La législation de Solon même fait du sol la seule propriété complète. La propriété foncière seule établissait le rôle de chaque citoyen dans l'Etat. Mais quelle que soit l'amélioration que cette législation ait apportée, elle ne réalisait cependant pas toutes les espérances des pauvres, de ceux en général qui étaient restés dépossédés de terre pendant la période de décadence.

Pisistrate, habile et vaillant gentilhomme, se mit alors à la tête des mécontents. C'était un parent de Solon ; il lui avait aidé à accomplir son œuvre, mais Solon, trouvant qu'il dépassait le but dans les conseils qu'il lui donnait, les repoussa. Alors, avec l'aide des pauvres paysans des montagnes, les Diacriens, Pisistrate réussit à établir sa souveraineté à Athènes.

Pisistrate n'était pas sévère et la noblesse parvint à le chasser deux fois. Mais le peuple de la ville et de la campagne lui rendit, chaque fois, le pouvoir. Il profita de chaque occasion pour faire faire un pas de plus à la réforme agraire de Solon, en partageant entre les adhérents pauvres les biens des adversaires tombés dans le combat ou envoyés en exil.

Il déclara les mines d'argent de la Laurie propriétés de l'Etat et gagna ainsi une source toujours plus grande de revenus pour la collectivité. Il décida que chaque fois qu'un impôt devait être prélevé, la vingtième partie du produit de chaque champ, de chaque propriété, serait versée comme

impôt foncier ; cette taxe pesait naturellement plus lourdement sur les gros propriétaires fonciers que sur les petits paysans. Pisistrate se maintint au pouvoir jusqu'à sa mort. De ses deux fils, l'un fut assassiné, l'autre chassé. La noblesse réintégra le pays et de ses rangs les plus nobles, celui des Alkméonides, sortit Cleisthènes qui développa la législation de Solon dans le sens démocratique en limitant le droit de vote des gros propriétaires fonciers, puis renforça la jeune démocratie. Lorsque les aristocrates appelèrent à leur aide des troupes étrangères, de Sparte et d'Eubée, pour s'opposer à ces réformes, le jeune parti démocratique leur tint tête. Il fut victorieux et le dernier pas de la réforme agraire fut franchi. La vaste et riche plaine d'Eubée fut divisée en 4.000 lots de terrain qui furent partagés entre les manœuvres et les petits paysans. On leur avança de l'argent de la caisse de l'Etat (comme cela s'était déjà fait dans des cas semblables du temps de Pisistrate), afin de leur aider à établir leurs fermes. Le droit de citoyen de l'Attique fut garanti à ces 4.000 nouveaux paysans, quoiqu'ils aient quitté le territoire proprement dit de l'Attique.

Si l'on considère qu'Athènes, même à l'apogée de sa grandeur, n'a jamais possédé plus de 20.000 familles libres, on peut comprendre l'importance de ces dernières mesures de réforme créant d'un seul coup une propriété du sol suffisante pour 4.000 familles. La réforme agraire dans l'Attique prit

fin avec ces dernières mesures. Il est évident qu'elle était et resta incomplète. Aucune loi agraire ne garantissait contre le rétablissement des pierres hypothécaires ainsi que contre l'envoi en servitude des nouveaux paysans ayant contracté des dettes. Mais pour le moment la réforme agraire était chose acquise.

Ses effets devaient bientôt se faire sentir. A peine une génération était-elle écoulée, qu'eut lieu cet assaut de l'Orient, menaçant de détruire la civilisation occidentale. Nous savons tous ce qu'Athènes accomplit dans ses combats contre les Perses. Le même Etat qui, au temps de ses dissensions et de ses mauvaises conditions sociales, avait été incapable de soumettre la petite Salamine, leva une armée d'Hoplites composée de paysans libres et de citadins contre laquelle se brisa l'armée perse à Marathon et dont la flotte, près de Salamine, sauva la liberté hellène. Quant à ce qu'a donné cette époque dans le domaine de la philosophie, des arts plastiques, de la poésie, le terme « Siècle de Periclès » l'indique suffisamment.

3. *Les derniers réformateurs agraires Spartiates.*

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur Sparte. Les bases de la législation de Lycurgue sont connues. Les historiens se demandent si Ly-

curgue a jamais existé, ou si la législation qui porte son nom n'est pas plutôt le fruit d'un long développement; différend que nous ne pouvons naturellement pas trancher ici. Quoiqu'il en soit, il est certain que parmi les émigrants doriens établis en maîtres dans la vallée de l'Eurotas, éclatèrent des luttes intestines, ayant leurs causes dans la diversité de la propriété foncière et que de plus, l'Etat était dans une période de décadence et que seule une vaste réforme agraire pouvait ramener la paix et le salut de la communauté. Les données sur le nombre des lots de terre varient. Dans la vallée de l'Eurotas proprement dite, il y avait, dit-on, 4.500 lots de même grandeur et dans la Messénie, soumise plus tard, 4.500 lots avaient été également partagés entre les Spartiates, 30.000 petits lots étaient échus aux Périèques. Les Ilotes enfin étaient des esclaves, il en revenait un certain nombre à chaque domaine Spartiate et à chaque propriété d'Etat; mais ils restaient la propriété de la collectivité. Le propriétaire foncier ne pouvait ni les vendre, ni les tuer, ni les affranchir et malheur à celui qui leur prenait plus que ce que la collectivité leur imposait de charges.

On raconte que Lycurgue, remarquant dans tout le pays, partout des moissons semblables, dit en souriant : « Ne dirait-on pas que Sparte appartient à des frères ayant tous reçu un même héritage ? ».

Pour empêcher le développement de trop grosses différences de fortunes, on usa de plusieurs moyens : l'éducation commune à toute la jeunesse, les repas pris en commun. Le fer, trempé préalablement dans du vinaigre chaud, pour l'empêcher de servir à d'autres usages, tenait seul lieu d'argent.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons relaté dans les premières traditions historiques dignes de foi, qu'un peuple de seigneurs était établi sur les bords de l'Eurostas ; chacun possédait les mêmes droits de propriété, les mêmes conditions d'existence, et pouvant se consacrer entièrement à la guerre, y accomplissant des prouesses. Sparte se couvrit de gloire en combattant les Perses et vainquit même Athènes dans la guerre du Péloponèse. Elle put se soustraire plus longtemps que les autres parties d'Hellas au joug macédonien, mais le moment de la décadence arriva aussi.

Ce fut un tournant fatal pour l'histoire spartiate, que le moment où l'édit de l'éphore Epitadée, octroyant à chacun la libre disposition de son lot de terre, fut mis en vigueur. Jusqu'alors, c'était le fils aîné qui héritait le lot de sol, sans partage, s'engageant, en revanche, à entretenir tous ses frères et sœurs. S'il n'y avait pas de fils, le lot retournait à l'Etat, qui en disposait en faveur de plus jeunes fils d'autres familles. Grâce à l'édit, chacun pouvait agir librement et la conséquence

en fut la même qui a toujours suivi l'établissement d'une propriété foncière libre : d'énormes possessions s'amassèrent dans un nombre restreint de familles, tandis que la grande majorité du peuple s'appauvrissait. C'est pendant cette période de l'histoire que nous trouvons les derniers réformateurs agraires en Grèce, essayant encore à l'heure suprême d'assainir l'Etat.

C'est environ 250 ans avant Jésus-Christ ; le royaume d'Alexandre n'existe plus, les Ptolémées sont établis en Egypte, les Séleucides en Syrie, les rois de Macédoine règnent sur la Grèce septentrionale et centrale, seul le Péloponèse n'est pas encore dans leur possession.

La ligue Achéenne vient de se former, ayant à sa tête un gentilhomme nommé Aratus, qui chasse les Macédoniens de Corinthe et qui, par ce fait, s'attire la confiance des Hellènes.

En ce temps, un jeune roi, Agis IV, arrive au pouvoir à Sparte. Généreux, hardi, rempli d'idéal, il est décidé à sauver, par la réforme agraire, Sparte et la Grèce entière.

On connaît le mode de gouvernement en vigueur à Sparte. A la tête se trouvaient deux rois de la famille d'Héraklès, assistés par les Ephores, ministres (surveillants) auxquels même les rois doivent rendre compte ; puis un Conseil des Anciens, la Gérusia, composé de vieillards ayant plus de 60 ans. C'est au sein de ce conseil que les lois s'élaborent. L'assemblée nationale n'a pas droit à

la discussion ; elle approuve ou rejette purement et simplement.

Il est très naturel que toutes ces charges, celles des Ephores, celles du Conseil des Anciens, étaient remplies presque exclusivement par les citoyens les plus riches.

Pendant qu'on comptait, en l'an 430 avant J.-C., 5.000 citoyens, en 370, 1.500, on n'en compte alors plus que 700, dont 600 familles presque totalement indigentes. Pour ne pas laisser se ruiner les forces du peuple spartiate, d'un côté dans le superflu et de l'autre dans la misère, Agis conçut le plan de réorganiser entièrement l'Etat par une suppression des dettes hypothécaires, ainsi que par une nouvelle division des domaines de l'Etat. Il gagna à sa cause d'abord sa femme Agiadis, puis il tâcha de convaincre sa mère et sa grand'mère, qui toutes deux comptaient parmi les plus riches propriétaires fonciers du pays. Elles s'effrayèrent d'abord et sa mère fit maintes objections, mais le roi réussit enfin à leur faire partager son enthousiasme ; elles lui promirent leur appui et gagnèrent à la cause plusieurs familles influentes.

En l'an 242 avant J.-C., alors que les Ephores, élus pour un an seulement, furent des amis du roi, Agis tenta le pas décisif. Il fit la proposition d'élever à 4.500 le nombre des familles spartiates, et de le compléter sur le nombre des assujettis et des étrangers, puis de fondre en un tout le bien-

fonds et d'en faire 4.500 lots égaux, inaliénables comme jadis. Les Périèques devaient recevoir aussi 15.000 lots égaux. On délibéra longtemps sur ce projet dans le Conseil des Anciens ; le parti oligarchique et celui des réformateurs se contre-balançaient. Le projet fut rejeté à *une voix* de majorité. Le roi Agis déclara qu'il était prêt à mettre à la disposition de la collectivité ses grands biens et toute sa fortune, se montant à 600 talents et que sa mère et sa grand'mère étaient prêtes à faire le même sacrifice. Alors, le projet fut adopté par acclamation.

A la tête du parti adverse se trouvait le second roi de Sparte, Léonidas. Plus âgé qu'Agis, il avait longtemps erré en Asie, comme mercenaire et s'était amassé de grandes richesses. Pour le rendre inoffensif, Agis le fit accuser d'avoir, à l'encontre de la loi, épousé une femme asiate, et il le fit expulser.

Mais, aux élections suivantes, en 241, les notables réussirent à faire nommer des Ephores adversaires de la réforme agraire, ce qui força Agis à tenter un coup d'Etat. Il destitua les Ephores et en fit nommer d'autres parmi ses partisans. Son oncle, Agésilas, propriétaire foncier endetté, faisait partie de ces derniers.

Celui-ci engagea le roi à ne pas exécuter la réforme entière en une seule fois ; il lui conseilla de faire premièrement entrer en vigueur l'amortissement des dettes et de reprendre plus tard le

partage du sol, afin que le peuple s'habituât à la nouvelle situation. Agis se laissa influencer par cet homme insidieux, ce qui fut fatal. En un seul jour on brûla, sur la place de Sparte, toutes les créances et tous les engagements de prêts sur gages. Cet acte insensé éloigna naturellement les propriétaires fonciers du parti du roi. Endettés, on aurait pu les gagner à la réforme agraire, tandis que maintenant, ils devaient donner leurs champs, affranchis de toutes dettes et en recevoir peut-être moins qu'auparavant ! Par malheur encore, le roi fut, à ce moment, appelé en campagne contre les Etoliens. Il dut abandonner l'administration de Sparte à Agésilas, qui sut retarder toujours plus le partage du sol. Le peuple, se sentant trompé dans ses espérances, se détourna du parti d'Agis, d'autant plus que celui-ci rentra vaincu de sa campagne, car les généraux aristocrates commandant les armées des cantons alliés se sentaient peu disposés à prêter main forte à un roi qui avait éveillé des passions si dangereuses.

Les oligarques profitèrent de cette disposition du peuple. Le roi Léonidas, expulsé, engagea des mercenaires, rentra au pays et le peuple laissa faire. Le roi Agis s'enfuit dans un temple de Pallas, où il se crut en sûreté. Mais un ami infidèle l'attira au dehors, des sbires armés le firent prisonnier et le conduisirent dans le cachot de la ville. Les Ephores qui lui étaient hostiles et

quelques notables se constituèrent en tribunal, d'une manière absolument illégale. On voulait qu'il nommât ses complices. « Personne, dit-il, ne m'a engagé à faire ce que j'ai fait, je ne regrette rien. Je considère encore maintenant ma lutte pour l'amortissement des dettes et la répartition du sol comme la plus belle action de ma vie. »

Il fut condamné à mort et les bourreaux reçurent l'ordre de le conduire dans le caveau destiné aux exécutions et de l'étrangler, mais ceux-ci refusèrent de porter la main sur le roi. Alors, les chefs du parti nobiliaire saisirent eux-mêmes le roi et le traînèrent dans la chambre fatale. Mais du secours approchait. La mère et la grand'mère du roi avaient fait un appel aux armes ; il faisait nuit et le peuple armé s'avança à la lueur des torches et réclama la mise en liberté du roi, disant qu'une assemblée populaire déciderait de son sort. Enfin, on parvint à décider un sbire à tirer la corde que le roi avait au cou. « Cesse de pleurer, dit le roi à un huissier qui sanglotait ; lors même que je meurs contre tout droit et toute justice, je n'en suis pas moins meilleur que mes meurtriers ». Telles furent ses dernières paroles. Puis les chefs se hâtèrent d'annoncer au peuple qu'il ne serait fait aucun mal au roi.

Lorsque les femmes demandèrent à voir le cher prisonnier on leur ouvrit immédiatement et la foule apaisée se dispersa. Alors on conduisit d'abord la

grand'mère, Archimadie, dans le caveau et là on l'étrangla.

Ce fut au tour d'Agésistrata qui, pleine d'espérance à l'idée de revoir son fils, pénétra dans le caveau. Malgré l'horreur du spectacle elle le supporta sans verser une larme, sans proférer une plainte.

Elle détacha le corps de sa mère de la corde, lui ferma les yeux, coucha la mère aux côtés du fils, après les avoir plié dans leurs linceuls. Puis, baisant le visage du roi, elle dit : « Ta douceur et ton indulgence, mon fils, nous ont, toi et nous, conduits à notre perte. » Mais elle aussi devait mourir ; fièrement elle saisit la corde, se la mit au cou en disant : « Puisse notre mort sauver Sparte. »

Il restait encore la dernière des trois femmes qui avaient essayé, avec le roi, de mener à bien la réforme agraire. C'était la jeune veuve de l'assassiné, la belle Agiadis. Pour s'approprier l'héritage du mort avec quelque apparence de droit, le roi Léonidas exigea qu'Agiadis prenne pour époux son tout jeune fils, Cleomène.

La noble femme refusa d'abord d'accorder sa main à l'adolescent ; puis elle céda, car en son cœur renaissait l'espoir de trouver en lui un vengeur pour le cher époux défunt. Et elle réussit. Dans le cœur de Cléomène elle sut éveiller l'idéal de la réforme agraire, pouvant seule sauver le peuple.

L'épouse même du roi, la mère de Cléomène, en fut enthousiasmée et c'est ainsi que les réformateurs agraires de Sparte recommencèrent encore une fois la lutte pour la rénovation de leur patrie.

Cléomène avait une toute autre nature qu'Agis. Tout en étant juste, la douceur et la sensibilité qui avaient été si fatales à Agis, lui manquaient. Il calculait froidement chaque possibilité, puis exécutait ses plans sans aucune espèce de considération. En 236, déjà, il fut nommé roi. Mais il s'aperçut vite qu'il lui manquait l'instrument nécessaire à la réussite : seule la force des armes n'obéissant qu'à lui seul, pouvait faire triompher les réformes. Les guerres qu'il mena furent heureuses. Ayant attisé par dessous le feu de la réforme sociale, il parvint à s'aventurer dans Sparte avec une partie de son armée en l'an 226. Les chefs du camp ennemi furent tués, 80 d'entre les plus notables devaient s'exiler. Puis il fit brûler de nouveau toutes les créances et le partage des terres se fit. On institua 4.000 nouveaux lots parmi lesquels 80 pour les bannis ; ainsi fut fondée une nouvelle Sparte. La Constitution fut changée, les Ephores éloignés et on raffermit la puissance de la royauté. Plein d'allégresse le peuple suivait Cléomène, le jeune lion, comme on l'appelait, lequel, malgré sa puissance gardait toute sa simplicité.

Nous pouvons à peine nous faire une idée de

l'effet produit en Grèce, à l'annonce de la victoire de la réforme agraire à Sparte. Quoi ! un roi issu de la plus illustre famille des Hellènes, un Héraclide était à la tête d'un pareil bouleversement ! Sparte qui, à travers les siècles avait été le plus ferme soutien du conservatisme était maintenant réformiste ! L'espoir renaissait parmi le malheureux peuple. Ce qui pouvait se faire sur les bords de l'Eurotas serait-ce impossible ailleurs ? Il fallait que Cléomène se prononçat pour ou contre la réforme agraire au dehors ; quelle attitude adopter ? Devait-il porter partout le drapeau de la réforme sociale ? Des suites incalculables en auraient été la conséquence. Il se décida à ne pas répandre la réforme partout où ses aventures guerrières le conduiraient, pensant, par cette modération, disposer favorablement les chefs des oligarques : il se trompait. Ils étaient et restaient ses ennemis irréconciliables, sentant leur règne en danger aussi longtemps que l'exemple de Sparte existait.

La guerre ayant de nouveau éclaté avec la ligue achéenne, Cléomène fut partout vainqueur. Partout le parti réformiste l'accueillit avec allégresse, car, semblait-il, on entrevoyait encore une fois la possibilité d'unifier au moins le Péloponnèse. La majorité de la ligue achéenne été prête à conclure la paix avec Cléomène et de le placer à leur tête comme général en chef. Alors les oligarques, à la tête desquels se trouvait Aratos, jusqu'alors

chef de la ligue, tentèrent un dernier coup ; plutôt ouvrir les portes à l'ennemi que de voir un réformiste à la tête de la ligue. Ils implorèrent le secours du roi de Macédoine : Aratos donna même son fils comme otage et les oligarques firent tenir au roi le fort de Corinthe, clef du Péloponnèse. Ce fut un cri d'indignation dans toute la Grèce, mais il n'y avait plus rien à faire, qu'à attendre le dénoûment, qui se déciderait par les armes.

Une ère de jours néfastes s'ouvrit pour Cléomène. Sa noble femme Agiadis mourut. Le roi d'Egypte, Ptolemée, qui devait lui prêter de l'argent, réclama comme otages sa mère et ses enfants. Cléomène les envoya en Egypte et sa mère, toute gagnée à sa cause resta ferme en cette heure terrible. « Que bénis soient les dieux, dit-elle, puisque mon pauvre corps peut encore servir la patrie », et, au roi en pleurs, elle dit : « Un roi spartiate qui, comme toi, a accompli de si grandes choses, doit conserver son courage ; adieu mon fils ».

Mais ce sacrifice de Cléomène fut inutile. Ptolemée impliqué dans une guerre avec la Syrie, ne put envoyer l'argent promis. Cléomène, à grand'peine, leva environ 6.000 guerriers, dans sa malheureuse Sparte ; 14.000 mercenaires, n'étant payés perdirent patience — la guerre étant devenue une entreprise capitaliste ; pour ne pas les perdre, il dut accepter dans de mauvaises conditions (221 av. J.-C.), la bataille décisive de Sel-

lasia contre l'armée ennemie, qui comptait 40.000 hommes. La bataille fut longtemps indécise, les nouveaux citoyens de Sparte combattirent vaillamment. Mais lorsque vers le soir, la phalange macédonienne, troupe fraîche, forte de 10.000 hommes, tomba sur les rangs des soldats fatigués, tout fut perdu, 200 Spartiates seulement purent traverser les lignes ennemis et Cléomène lui-même rentra dans Sparte avec une poignée de cavaliers. Méditant douloureusement, la tête appuyée contre une colonne, il se reposait un instant, puis il conseilla aux bourgeois autour de lui, de se soumettre sans conditions. Lui-même, il courut à la côte et s'embarqua pour Alexandrie.

Le roi de Macédoine entré dans Sparte, la réforme agraire fut abrogée. L'histoire de Sparte tirait à sa fin. — Quant à Cléomène, il croyait gagner à sa cause le roi d'Egypte qui, effectivement, se prit d'amitié pour lui. Tout était déjà prêt pour une nouvelle campagne, lorsque le roi d'Egypte mourut. Son successeur fut l'efféminé Ptolémée qui reçut le surnom de « débauché ». Lorsque Cléomène voulut s'élever contre les agissements barbares de la cour, il fut soupçonné par les favoris du roi dénaturé et emprisonné dans une forteresse. Pour ne pas y périr, le roi de Sparte tenta un coup désespéré.

Il se délivra lui et ses compagnons ; courut dans la rue, engageant les esclaves à se libérer.

Comme personne ne le suivit, le roi et ses com-

pagnons se donnèrent eux-mêmes la mort. Le jeune Pantée, favori du roi, tomba à ses côtés. Puis la mère du roi, ses enfants et les femmes des Spartiates périrent de la main du bourreau

Ainsi finirent les derniers réformateurs agraires de la Grèce !

Mais leurs ennemis ne triomphèrent pas longtemps ; la guerre civile éclata.

Des aventuriers réussirent de temps à autre à s'emparer du gouvernement et à installer un régiment de terreur. Deux générations plus tard, les légions romaines écrasèrent les derniers vestiges de la liberté Hellénique.

Corinthe, dont les oligarques avaient le plus contribué à la trahison du pays en ouvrant leur fort aux Macédoniens, Corinthe fut nivelé, et tous les habitants vendus comme esclaves. Les neveux de ces nobles, sous le fouet des baillis italiques, et les filles, sous les cruautés raffinées de dames romaines perverses, purent alors méditer cet adage qui dit que la justice, la justice sociale aussi, doit être la base sur laquelle seule un gouvernement durable peut reposer.

VI

LES LUTTES POUR LA RÉFORME AGRAIRE A ROME. LEURS ENSEIGNEMENTS

1. *Luttes vaines*

Les premières luttes intestines de la vieille Rome, du moins celles que nous connaissons avec certitude, par l'histoire, sont déjà des luttes concernant la distribution du sol. Vers l'an 500, lorsque les rois eurent été chassés, l'antagonisme entre patriciens et plébéiens nous apparaît déjà comme une lutte entre deux forces sociales différentes. D'après les lois de l'antiquité, le sol acquis par la force des armes appartenait à toute la communauté. Or, les patriciens, qui étaient en petit nombre, revendiquaient pour eux l'utilisation de ce sol, champs et pâturages. Ils se pargèrent entre eux les domaines de l'Etat moyennant un petit fermage, qu'on oublia bientôt de payer. Chaque guerre augmente le nombre des esclaves au service des patriciens. Le petit paysan libre n'est naturellement pas de force à lutter contre une si vaste exploitation. Pour remplir ses

devoirs de soldat, il faut qu'il quitte ses champs. Les esclaves étant libérés des devoirs militaires, il est naturel que leur travail est meilleur marché que celui de l'homme libre ; il n'est pas étonnant que les petits propriétaires fonciers s'endettent, grâce encore à l'intérêt élevé qu'ils ont à payer. L'Etat romain est encore très peu étendu, à peine est-il aussi grand que le canton d'Argovie. Aussi fut-il menacé d'une grande perte d'hommes, lorsqu'en 595 une partie de l'armée formée par les Plébéiens se retira sur la montagne sacrée pour y former une nouvelle commune, ayant les mêmes droits au sol.

Il s'ensuit l'intervention bien connue du rusé Agrippa, qui raconte la très ancienne fable philosophique de l'estomac et des membres. Une réconciliation a lieu, adoucissant la servitude pour dettes et donnant au peuple, avant tout, le tribunat comme gage de sa sécurité. Les tribuns populaires, bientôt au nombre de dix, sont inviolables. Ils peuvent protéger chaque citoyen contre toute injustice des fonctionnaires. Leur opposition enraye tout arrêté du Sénat, tout acte d'administration et de juridiction. Dans cette organisation le poste était donné pour tout homme voulant désormais servir la cause du peuple.

Mais le délai momentané accordé aux débiteurs pour le payement de leurs dettes, ainsi que l'organisation du tribunat, étaient insuffisants pour assurer, d'une manière durable, la paix sociale ; et

c'est déjà peu d'années après, en 486, que nous trouvons la première tentative d'une véritable réforme agraire.

Spurius Cassius s'était acquis les plus grands mérites auprès de Rome. Il avait renouvelé l'alliance éternelle avec la Confédération latine et avait délivré, dans des moments difficiles, le territoire romain d'ennemis dangereux ; c'est pourquoi il fut élu consul en 486. Pour mettre fin à la pernicieuse querelle sociale, il proposa de régler différemment que jusqu'alors la distribution des terres communales. Lorsqu'après sa victoire sur les Herniques, il y eut de nouvelles terres à partager, il proposa de donner une partie de ces terres aux plébéiens et aux citoyens latins pauvres et de ne céder les terrains que les patriciens voulaient garder pour eux qu'à la condition expresse qu'ils payeraient une rente annuelle au profit du Trésor de l'Etat. Il réussit à faire accepter ses propositions ; mais, à l'expiration de son année de consulat, les patriciens l'accusèrent de n'avoir pris les intérêts du peuple que pour se faire proclamer roi. Spurius Cassius fut donc mis à mort et sa maison rasée. Sa loi resta sans effet.

Alors vinrent les luttes pour assurer l'impartialité de la juridiction et pour l'introduction de la loi écrite, luttes qui conduisirent, en 450, à la loi des douze tables. Une loi écrite équivalait à un grand progrès, car elle opposait une certaine li-

mite à l'arbitraire des juges appartenant à la classe riche. Mais la loi n'apporta, en matière sociale, que le maximum d'intérêt de 8 1/3 p. 100, qui ne fut abaissé de la moitié, à savoir 4 1/6 p. 100 qu'en l'an 317.

Ce n'était naturellement pas suffisant. Lorsque eut lieu la terrible invasion des Gaulois, Rome fut perdue. Elle fut brûlée, et le Capitole ne fut sauvé que grâce au courage héroïque de Manlius. Les armées gauloises se retirèrent et Rome fut rebâtie. On ne peut attribuer ce désastre qui fondit sur Rome, qu'aux désordres sociaux qui, pendant ces cent dernières années, rongèrent jusqu'à la moelle les forces romaines. Mais cette leçon même fut perdue pour les patriciens. Ils profitèrent de la misère et de la nécessité qu'il y avait de reconstruire les maisons des habitants des villes et de la campagne, ainsi que de la nécessité de leur procurer des bêtes de trait et de la semence, pour aggraver la situation de ceux qui avaient des dettes et qu'ils exploitaient indignement. On voyait chaque jour des citoyens romains, ayant tout sacrifié à la patrie, enchaînés et menés en servitude. Alors ce fut Manlius, le sauveur du Capitole, qui s'interposa pour le peuple.

Un jour, il rencontra sur la place un ancien compagnon d'armes, centurion, qui s'était distingué plusieurs fois dans son armée, au moment où, enchaîné par l'usurier, celui-ci s'apprêtait à le conduire en servitude. Manlius paya la dette du

pauvre homme en s'écriant : « Aussi longtemps que j'aurai un pied de terre, aucun citoyen romain ne sera conduit en servitude ». Il vendit une grande partie de ses biens et libéra à peu près 400 citoyens. L'amour du peuple et sa confiance en lui s'accrurent, mais — comme il arrive fréquemment — la haine des riches s'accrut plus vite encore, en sorte que Manlius fut accusé d'aspirer à la royauté, ce qui lui valut un jugement de haute trahison. Il fut enchaîné, conduit au Capitole qu'il avait autrefois sauvé, puis il fut précipité du haut de la roche Tarpéïenne. Si une vérité est encore applicable aujourd'hui, comme elle le fut il y a 2.300 ans, c'est bien celle qui dit qu'il est quelquefois moins dangereux de combattre de puissants ennemis extérieurs avec l'épée et le bouclier, que de lutter contre la haine et l'aveuglement de compatriotes puissants.

2. *Triomphe et Décadence.*

Le sacrifice de Manlius ne fut pas perdu. Il fit une impression profonde, et agit longtemps encore après lui. Il eut aussi sa part d'influence, quoique invisible, sur l'homme qui devait enfin réussir à combler l'abîme social pendant deux cents ans, par une réforme agraire bien entendue, et poser ainsi les fondements de la toute puissance de Rome.

En l'an 376, le tribun populaire, Licinius Stolo, déposa ses célèbres projets de lois. Sa vie, ainsi que celle de son brave et fidèle ami, Sextius, nous est très peu connue. Mais leurs lois restèrent un monument glorieux pour ces deux amis du peuple, aussi intelligents que persévérants. Voici les trois lois qu'ils proposèrent :

1° Un des deux consuls, fonction la plus importante, devait être choisi parmi les plébéiens.

2° Il devait être déduit du capital des dettes, les intérêts déjà payés. La somme restante devait être couverte par des payements à longue échéance : 3 ans.

La troisième loi se rapportait au sol. Il n'était permis à personne de posséder plus de 500 arpents du sol communal ; les propriétaires sont tenus de payer à l'Etat la dixième partie des blés et la cinquième partie des fruits. Le sol appartenant à l'Etat doit être accessible à tous les citoyens, aux patriciens aussi bien qu'aux plébéiens. Les propriétaires fonciers sont tenus d'employer des ouvriers libres proportionnellement au nombre de leurs esclaves.

La lutte pour faire accepter ces lois fut conduite avec acharnement et dura 10 ans. Tout d'abord, les deux tribuns luttèrent seuls ; leurs huit collègues étaient gagnés par le Sénat et votèrent contre eux. Mais Licinius et Sextius ne faisaient rien de contraire à la loi et étaient infatigables dans leur propagande, et chaque année de nouveaux

partisans de leurs projets étaient élus tribuns. Cette tenue calme et énergique des chefs, la persévérance du peuple firent enfin que les réformes de Licinius acquirent force de loi, l'an 367 avant J.-C., ce qui rétablit en substance la paix sociale. Après l'adoption de ces lois considérées d'abord comme antipatriotiques et dangereuses pour l'Etat, on érigea un temple au pied du Capitole.

L'histoire nous montre le résultat de cette réforme sociale pour la vie nationale du peuple romain. A partir de ce moment, Rome triompha dans le monde entier. Les Samnites et les villes grecques du sud de l'Italie sont soumises, et la lutte puissante avec Carthage amène bien Annibal aux portes de Rome, mais ne parvient pas à ébranler la stabilité de l'Etat romain. La justice sociale est, pendant près de deux cents ans, la base d'une vie nationale florissante, comme elle ne l'avait jamais été.

Laboulaye, dans ses « lois agraires chez les Romains » nous dit que dans le siècle qui suivit l'adoption des lois Liciniennes, Rome semblait avoir des forces militaires inépuisables. « Varron, Pline, envient constamment ce beau temps de la République pendant lequel l'Italie était vraiment grande par la richesse du sol et la prospérité des habitants. Ils parlent avec admiration de la loi agraire de Licinius parce que, tout en reconnaissant le mal elle recherche sa guérison, parce qu'elle

retarde la création de ces Latifondes qui dépeuplèrent l'Italie et tout le monde connu. »

En effet, les principes de la réforme agraire Licinienne finirent par être abandonnés. L'immense territoire que Rome avait acquis par la soumission de l'Italie entière (ordinairement Rome prélevait un tiers du territoire soumis), tomba presque exclusivement entre les mains des Optimates, ainsi que se nommait le nouveau parti des riches depuis que l'ancienne noblesse des patriciens avait perdu ses droits politiques spéciaux. La grande plaine Léontine en Sicile, par exemple, contenant 36.000 arpents, fut cédée à 84 fermiers appartenant presque tous à la classe des seigneurs romains.

De plus, les guerres incessantes fournissaient des troupeaux d'esclaves. C'était là le terrible sort qui attendait les armées prisonnières ainsi que les citoyens des villes assiégées ; les officiers des armées et les riches marchands achetaient de grandes quantités de ces malheureux à des prix dérisoires. On les envoyait sur les grandes terres en qualité d'esclaves ruraux. En temps de paix, les chasses d'esclaves, les attaques de corsaires, les violences de quelques grands seigneurs fournissaient leur tribut. L'Asie Mineure, en particulier, semblait inépuisable. La petite île Delos était le principal entrepôt de la marchandise humaine. On y débarquait en certains jours, le matin, 10.000 esclaves qui, le soir, étaient tous vendus.

Ces esclaves étaient naturellement la machine de travail la meilleur marché.

Marqués au fer rouge, reconnus ainsi, pour toujours, comme esclaves, enchaînés les uns aux autres par de lourdes chaines, ces malheureux devaient travailler dans les champs des seigneurs, sous le fouet impitoyable des surveillants. La nuit, ils étaient entassés dans des prisons munies de petits soupiraux et sous terre. La vie de ces malheureux était intolérable et comme il se trouvait parmi ces esclaves des hommes cultivés, ayant eu une position élevée dans leur pays, il se peut que Mommsen ait raison, lorsqu'il prétend que les souffrances des esclaves nègres, comparés à cette misère, ne soient qu'une goutte d'eau, comparée à la mer.

Il était naturellement impossible aux paysans libres de concourir, dans de telles conditions, avec les grands propriétaires fonciers. Le prix excessivement bas du grain cultivé par les esclaves, rendait toute rivalité impossible et les petits propriétaires furent obligés l'un après l'autre de vendre leurs champs. Lorsque cette vente ne se faisait pas volontairement, les petits paysans y étaient forcés par toutes sortes de vexations, de dégats causés par le bétail des riches voisins, et souvent même les Optimates ne reculèrent pas devant une violation des lois pour arriver à leurs fins. Il arrivait souvent que femme et enfant soient enlevés de leur petite ferme en l'absence du mari

lorsque celui-ci se trouvait en campagne à la frontière du royaume, soit en Espagne ou en Afrique. Que pouvait faire le mari à son retour — souvent après une longue absence ? — La femme et l'enfant avaient sans doute déjà péri !

Le fait le plus important pour l'Etat, et qui en même temps prouve la régression de la force nationale, était que le nombre des hommes capables de porter les armes n'augmentait pas en temps de paix, mais qu'au contraire il tendait à diminuer sensiblement. En 164, on comptait 337.000 citoyens capables de porter les armes, en 147, le nombre en était descendu à 322.000, en 131, à 319.000 :

Sur un terrain qui nourrissait autrefois 150 familles de paysans libres, on voyait maintenant un seul domaine appartenant à un Optimate, possédant 50 esclaves. On ne trouvait pas un seul paysan libre dans toute l'Etrurie en 134 (de notre ère).

La conséquence inévitable d'un tel état de choses ne tarda pas à se faire sentir par la dépravation morale, particulièrement parmi les femmes et dans l'armée. On connait la cruauté avec laquelle les riches dames romaines traitaient leurs esclaves. L'austérité et la vieille simplicité romaines avaient disparu chez la plupart d'entr'elles. Lorsque le vieux Caton le Censeur essaya d'établir un impôt sur le luxe pour mettre un frein aux dépenses toujours plus croissantes, les dames de la noblesse soulevèrent une émeute si menaçante que, non seu-

lement le projet d'un impôt somptuaire dût être retiré, mais encore l'ancien arrêt interdisant de porter des ornements en or, des habits chamarrés et des étoffes de soie. Les femmes étaient si sûres de leur victoire qu'elles s'étaient déjà parées des bijoux défendus avec lesquels, après leur victoire, elles parcoururent en triomphe les rues et ruelles de la ville.

Lors de la dernière guerre punique, l'armée avait déjà manifesté sa faiblesse. Le relâchement de la discipline était tel et la vie des camps si déréglée que la guerre contre la petite Numance en Espagne put durer dix ans, et ne prit fin que grâce à l'aide du meilleur général. On s'aperçut aussi bientôt que l'esclavage ne pouvait plus durer dans les mêmes proportions. En Sicile un esclave s'érigea en roi et tint tête, pendant trois ans, aux armées romaines. Enfin, lorsqu'après d'atroces cruautés de part et d'autre, la guerre prit fin, le consul romain fit crucifier 20.000 esclaves, voulant par cet exemple, tenir les autres en respect.

Au milieu de toute cette dépravation, il se trouva naturellement des hommes, à Rome, qui reconnurent le sérieux du moment et cherchèrent un moyen d'y porter remède. Nous trouvons parmi eux, en toute première ligne, l'homme le plus estimé de Rome, Scipion l'Africain, qui rassembla autour de lui un cercle d'hommes honnêtes et influents.

On reconnut tout d'abord la nécessité d'une réforme agraire complète, et ce fut Gajus Lélius, le meilleur ami de Scipion, qui fit la proposition de venir en aide, en 140, à la classe si éprouvée des paysans romains, par une nouvelle cession du terrain communal. Mais il fut obligé de retirer cette proposition, vu la tempête qu'elle souleva parmi les Optimates. A cause de l'abandon de ce projet il fut honoré du surnom de « Sage ». Mais plus d'un homme sérieux regretta qu'on eut renoncé si légèrement à la réforme agraire, et ce fut un adolescent, confiant dans l'appui de ces hommes-là, qui osa reprendre l'œuvre devant laquelle avait reculé l'homme fait.

3. *Tibérius Gracchus*

Tibérius Gracchus, à peine âgé de trente ans, brigua, en 133, le poste de tribun, bien résolu à mener la question agraire à une solution. Il appartenait à une des plus anciennes familles de Rome. Sa mère était Cornélie, la fille du célèbre Scipion l'Africain qui avait vaincu Hannibal. L'époux de Cornélie, nommé aussi Tibérius Gracchus, avait été deux fois censeur. Il avait conquis en Espagne plus de 100 villes et, ce qui plus est, les avait attirées à lui par sa justice et son bon sens, en sorte que son nom y resta longtemps honoré.

Il fut père de douze enfants dont neuf moururent en bas âge ; il lui resta donc une fille, Sempronia, et deux fils, Tibérius et Gajus. Après la mort de son époux, Cornélie se voua entièrement à l'éducation de ses enfants. Un jour que les nobles dames en sa compagnie, s'enorgueillissaient de leurs bijoux, elles lui demandèrent de montrer aussi les siens ; elle conduisit ses enfants dans la chambre disant : « Voici tout mon orgueil ».

Lorsque le roi Ptolémée d'Egypte la demanda en mariage, elle refusa cette offre tentante, craignant que la couronne royale fut un obstacle à ses devoirs maternels. Sa fille Sempronia épousa le jeune Scipion l'Africain, le destructeur de Carthage. Tibérius prit une femme de la famille de Claudius, et Gajus, son frère, épousa la fille de l'archiprêtre Mutiamus.

Tibérius était donc en droit de compter sur plus d'un appui s'il se mettait à l'œuvre de suite après avoir été tribun. Son projet de loi n'était en vérité pas autre chose que le rétablissement de la loi licinienne qui, à proprement parler, n'avait jamais cessé d'exister, mais qui avait intentionnellement été foulée aux pieds. Les domaines de l'Etat qui étaient utilisés sans fermage devaient être confisqués. Mais les terrains loués légalement et pour lesquels l'Etat percevait un droit, n'étaient pas atteints par le projet de Gracchus. Mais pour prévenir les Optimates dans la mesure du possible, chacun devait pouvoir

garder 500 arpents de terre publique, comme propriété privée, auxquels seraient ajoutés encore 250 arpents pour chaque fils jusqu'à concurrence de 1.000 arpents !

Les propriétaires actuels seraient dédommagés pour toutes améliorations, tels que bâtiments et plantations. Le terrain confisqué devait être partagé en lots de 30 arpents et cèdés à des citoyens romains, non comme propriété privée, mais comme emphytéose inhypothécable et inaliénable. Une commission de trois membres devait s'occuper des confiscations et des distributions, et décider quelles seraient les terres de l'Etat et celles restant propriétés privées.

Il est de toute évidence que ce projet de Tibérius Gracchus répondait, non seulement au droit social et formel, mais encore on peut dire qu'il fut modéré. Tibérius était certainement prêt à des concessions pourvu que sa réforme aboutisse. Mais le parti des Optimates, représenté surtout au Sénat, ne voulait pas en entendre parler. Il considéra de prime abord la proposition de Gracchus comme une déclaration de guerre à outrance.

Le parti des Optimates parvint à gagner à sa cause, parmi les 10 tribuns élus, Octavius, un collègue de Tibérius. Possédant lui-même beaucoup de terres, il fit opposition, lorsque Gracchus mit son projet aux voix, ce qui, d'après la constitution, écartait d'emblée le projet. Tibérius fit alors usage des moyens que lui conférait la loi. Il

apposa les scellés aux caisses publiques et suspendit les affaires d'Etat et l'administration de la justice. Tout ceci ne servit à rien, car le Sénat pouvait attendre et pendant ce temps l'année de son tribunat prendrait fin. Plutarque nous montre dans l'unique grande page qu'il nous ait conservée de ses discours, avec quelle passion Tibérius Gracchus tenait à son idéal et comme il savait le faire partager au peuple. « Les animaux sauvages ont leurs tannières et leurs gîtes, mais, aux hommes qui combattent et meurent pour l'Italie, il n'est rien resté que l'air et la lumière du jour. Ils errent, sans foyer, avec leurs femmes et leurs enfants. Ne sont-ce pas de vains mensonges, lorsque nos généraux, excitant nos guerriers au combat, les invitent à protéger les tombeaux et les autels de leurs aïeux ? Ils combattent et meurent pour le luxe et la richesse des autres ; on les nomme maîtres de la terre, alors que pas une motte ne leur en appartient ».

Gracchus, ne voulant pas laisser écouler l'année de son tribunat sans faire avancer sa cause, porta sa motion une seconde fois devant l'assemblée du peuple. Tibérius supplia, en vain, Octave, un vieil ami des Gracches, de retirer son opposition. Alors, Tibérius Gracchus passa outre sur la constitution qui prescrit qu'aucun magistrat ne peut être mis en état d'accusation pendant la durée de son mandat et, s'adressant au peuple, lui demanda si celui qui trahit les intérêts du

peuple était encore digne de le représenter comme tribun ! Un cri unanime d'allégresse répondit à ses paroles et, sur l'ordre de Gracchus, Octave fut éloigné des tribunes par les huissiers. La loi agraire fut alors acceptée sans restriction. Puis on nomma immédiatement les premiers membres de la commission de partage ; ce furent Tibérius Gracchus, son frère Gajus Gracchus et son beau-père Appius Claudius.

Le dernier roi de Pergame mourut à peu près à cette époque, instituant les Romains ses héritiers. D'après la Constitution, c'était le Sénat qui devait décider de l'emploi de l'héritage. Mais Tibérius proposa de consacrer les trésors de Pergame à l'installation de nouveaux agriculteurs, c'est-à-dire à procurer aux citoyens des maisons de ferme, des granges, des outils aratoires, des bêtes de trait et de la semence. Cette proposition fut adoptée.

La haine des Optimates contre le hardi novateur croissait de jour en jour. Tibérius n'ignorait point comment ceux de sa classe savaient haïr. C'est pourquoi il aurait voulu pouvoir conserver sa fonction de tribun pour l'année suivante, afin que, protégé par l'inviolabilité de cet emploi, il put continuer la réforme commencée.

Le jour des élections arriva au milieu d'une agitation extrême. Lorsque les premiers arrondissements eurent donné leurs suffrages à Tibérius Gracchus, les Optimates s'avancèrent vers

le lieu du vote, déclarant cette élection illégale, attendu que personne ne pouvait être élu tribun deux fois de suite. Ils réussirent à faire interrompre la votation et à en remettre la fin au jour suivant. Tibérius fit ce qu'il pût pour gagner le peuple à sa cause. Il se montra en habits de deuil et recommanda ses enfants, mineurs encore, à la garde du peuple.

Le lendemain, la votation devait se terminer. On était au moment de la moisson. Les petits paysans romains, partisans les plus fidèles et les plus énergiques du tribun, étaient occupés aux champs, mais cette fois encore les premiers arrondissements votèrent pour Gracchus. On tenta derechef de casser l'élection. Le Sénat s'était assemblé dans le Temple de la Fidélité. Les Optimates les plus acharnés avaient la parole, mais le consul Scœvola, homme modéré et presque acquis à la réforme, ne se laissa aller à aucune intervention. A ce moment quelqu'un s'élança dans le temple en criant : « Tibérius Gracchus vient de porter la main à sa tête, geste qui signifie évidemment qu'il ambitionne la dignité royale ».

Alors Scipion Nasique, adversaire acharné de Gracchus, invita ses amis à s'armer, comme ils le pourraient, et à le suivre. On vit alors les nobles sénateurs, armés de gourdins et de jambes de chaises, se précipiter sur la foule, qui s'écarta, apeurée. Tibérius trébucha, un coup de gourdin

l'atteignit à la tempe ; 300 de ses partisans tombèrent avec lui et le soir les cadavres furent jetés dans le Tibre. Cornélie et Gajus eurent beau implorer pour avoir le corps du fils et frère, ce ut en vain. Le Sénat, qui comptait une forte majorité d'Optimates, affirma que Gracchus avait essayé de conspirer pour obtenir la royauté et que, de ce fait, sa mort était la fin méritée d'un criminel d'Etat.

Rome n'avait encore jamais vu chose pareille. Le beau-frère de l'assassiné, Scipion l'Africain lui-même, n'eut pas le courage de flétrir cette action, lorsqu'il revint vainqueur d'Espagne. Il se contenta de prononcer cette réponse équivoque : « Si Tibérius a vraiment aspiré à la royauté, sa mort est légitime ».

Quoiqu'on eût tué l'homme, on n'osa pas tout d'abord s'attaquer à son œuvre. Le retrait des territoires nationaux et leur division en plus petits lots commença véritablement. Déjà le consul de l'année suivante se vantait, sur un monument public, d'avoir été le premier consul sous lequel les esclaves aient été chassés du territoire national et remplacés par des paysans libres. Pour bien mesurer l'étendue de cette réforme agraire, il suffit de dire que le chiffre des citoyens capables de porter les armes, dans les années 32 à 36, au lieu de diminuer, comme cela avait été le cas, s'éleva de 319.000 à 395.000, par conséquent à peu près de 76.000 hommes.

On est bien obligé d'avouer que cette œuvre de réforme lésa quelques droits, et que quelques rigueurs ne purent être évitées ; mais a-t-on jamais pu faire aboutir une réforme sans léser des intérêts ? A mesure donc que l'œuvre de partage avançait, plus la résistance était grande, et de nouvelles difficultés surgirent, lorsqu'on tenta de redemander le territoire national qui avait été donné à certaines communes soumises.

Chaque méprise du comité réformiste était naturellement astucieusement exagérée par les Optimates, qui n'y regardaient pas pour créer de nouveaux obstacles et influencer ainsi systématiquement l'opinion publique. La décision était entre les mains de Scipion l'Africain, beau-frère des Gracches, chef du parti modéré. Le grand et célèbre général, en raison de sa personnalité tout aristocratique, pencha pour les Optimates. Tout défaut de forme, partant du côté opposé, le blessait — il ne sut pas suffisamment reconnaître de quelle décision il était ici question et il vint à bout de faire enlever à la commission de partage le droit judiciaire qu'elle avait eu jusqu'à présent de décider en dernier ressort ce qui était territoire national et ce qui était territoire privé. La commission réformiste était, par ce fait, condamnée à l'inaction.

Cette résolution exaspéra profondément le parti populaire. Ce fut alors que Scipion l'Africain annonça un grand discours. Il se retira dans ses

appartements plus tòt que de coutume. Que se passa-t-il cette nuit-là ? Personne ne le sut, mais le lendemain Scipion l'Africain était mort. Fut-il assassiné par un partisan des Gracches ? Son épouse, sœur des Gracches, participa-t-elle à cette action, ou bien une attaque d'apoplexie mit-elle fin à sa vie ? C'est ce qu'on ne sut jamais et ni les Optimates, ni le parti populaire n'eut envie d'éclaircir la chose. Son visage défiguré fut tenu voilé et les flammes qui consumèrent son corps engloutirent aussi le secret de sa mort.

4. *Gajus Gracchus*

L'homme le plus influent du parti populaire, frère cadet de Tibérius, Gajus Gracchus, était tenu éloigné de Rome. Le Sénat lui avait donné un emploi en Sardaigne et après l'expiration de son temps avait « oublié » de le relever de son poste. Mais Gajus revint, malgré tout, à Rome, où il fut reçu avec enthousiasme par le peuple.

Il fut acquitté de l'accusation d'avoir quitté son poste sans autorisation et fut nommé tribun en 123. Dépassant son frère en talent, en passion et en éloquence, il reprit la lutte contre les Optimates, en connaissance de cause. Sa haine contre le parti qui ébranlait la patrie et qui avait

assassiné son frère était devenue chez lui une véritable passion.

Il se mit méthodiquement à l'œuvre. D'abord, il attira encore davantage à lui la population de la capitale, en réussissant à faire mettre à la portée de chaque citoyen, moyennant un prix extrêmement modique, une certaine quantité de grain, tirée des greniers de l'Etat. Il voulait ainsi paralyser l'influence des riches qui, à l'occasion d'élections importantes, achetaient des voix contre de l'argent ou du blé. Puis il essaya, très habilement, de diviser le parti des Optimates en opposant l'aristocratie des fonctionnaires à celle de l'argent.

Il donna des droits spéciaux, aux frais du Sénat, à la classe des chevaliers, qui comprenait tous ceux possédant une certaine fortune. Il introduisit dans la nouvelle province, Asie, un impôt répondant pour le mieux aux intérêts de la classe des chevaliers et il parvint ainsi à enrayer la résistance du Sénat et des Optimates. Lorsque son année de tribunat fut écoulée, il fut réélu. Le parti populaire voyait poindre la victoire, car, avec un tel chef, on ne pouvait qu'aller de l'avant.

Le parti des Optimates ne vit d'abord aucun moyen d'agir contre l'influence croissante de cet homme. La deuxième année de son tribunat, Gajus s'attaqua à la plus dangereuse question de la politique romaine de l'époque, question de la plus haute importance pour l'avenir de la Répu-

blique. Il voulait conférer le droit de bourgeoisie à ceux des confédérés qui avaient partagé tous les dangers des guerres romaines, pour donner ainsi à l'Etat romain une base plus large et plus solide. Mais son propre parti lui opposa une grande résistance. Les Optimates surent profiter de la disposition du peuple. On a conservé une partie d'un discours du consul d'alors, qui en appelle aux plus basses passions du peuple. « Si vous accordez le droit de bourgeoisie aux Latins, croyez-vous pouvoir garder alors les mêmes places aux assemblées, aux jeux et au cirque ? Les nouveaux citoyens nous les prendront et pour vous il ne restera plus rien ». Cette argumentation parut probante à une partie des électeurs de la capitale.

Lorsqu'on en vint aux voix, le tribun Drusus put, pour la première fois, opposer son *veto* à la proposition de Gracchus.

Ce même Drusus trahit son peuple ; sa manière d'agir, comme celle du Sénat, était assez transparente : Gajus Gracchus eut toujours conscience de la responsabilité de ses actions, de là la reserve qu'il apportait à ses prescriptions de réforme agraire. Partant de là, on essaya de le rendre suspect au peuple.

Drusus, surpassant en promesses chacun des projets de réforme de Gracchus, se donnait lui-même comme le véritable ami du peuple, attendu que Gracchus n'avançait pas assez vite. Du reste,

puisque Gajus descendait de la noblesse, il ne pouvait pas tenir pour les intérêts du peuple ! D'après une proposition des Gracches, il avait été imposé aux bourgeois romains, pour chaque trente arpents de terre, une modeste rente foncière ; Drusus demanda l'abolition de cet impôt. Gajus préconisait l'établissement de colonies dans des pays en dehors de l'Italie, sur les ruines de Carthage ou ailleurs, tandis que lui, Drusus, était beaucoup plus large, puisqu'il proposait de fonder immédiatement douze colonies de 3.000 colons chacune, en Italie même ! Le Sénat approuvait, souriant. Le peuple devait sentir que les Optimates n'étaient pas du tout opposés à lui faire de grandes concessions, pourvu qu'il abandonne Gracchus.

Malheureusement, à cette époque, vers la fin de la seconde année de son tribunat, Gracchus n'était pas à Rome. Il avait été désigné par le sort pour aller établir sur les ruines de Carthage une des colonies projetées par lui. Il fut absent pendant soixante-dix jours. Ses adversaires mirent à profit cette absence pour retourner complètement l'opinion du peuple. Il ne fut pas réélu une troisième fois, et ce résultat est dû, fort probablement, à des fraudes électorales.

Le parti des Optimates profita de la victoire et, lors des élections consulaires, Opimius, leur champion le plus autoritaire, fut placé à la tête des affaires de l'Etat. Il s'attaqua en premier lieu

à la récente fécondation de Gracchus, la colonie sur les ruines de Carthage. Lorsque la puissante rivale fut détruite, on en avait maudi l'emplacement.

La nouvelle arriva alors que des hyènes avaient déterré les bornes frontières et les archiprêtres romains, tous chauds partisans des Optimates, confirmèrent aussitôt que c'était un signe de mécontentement des dieux. Les citoyens furent mandés pour discuter de la chose ; Gracchus, ainsi que son parti, étaient naturellement sur les lieux. L'agitation était à son comble. Chacun comprenait l'importance de ce vote. Le consul offrit le sacrifice accoutumé. L'huissier tenant encore en mains les entrailles sacrées, dit en s'adressant aux partisans de Gracchus : « Que les mauvais citoyens fassent place aux bons. » Il sembla même vouloir attaquer Gracchus, mais un chaud partisan de ce dernier assomma l'huissier. Ce meurtre fut le signal d'un grand tumulte. Gracchus, voulant apaiser le peuple, n'avait pas aperçu qu'un tribun haranguait déjà la foule d'un autre côté. Comme une ancienne loi défendait, sous les peines les plus sévères, d'interrompre un tribun lorsqu'il parlait, ses adversaires saisirent ce prétexte pour formuler contre Gracchus l'accusation précise d'avoir, lui, l'ami du peuple, outragé les droits des tribuns populaires.

Les Optimates se préparèrent, pendant la nuit, au combat. Sur l'ordre du consul, ils apparurent

tous accompagnés de deux esclaves armés. Les chefs du parti populaire s'étaient rendus dans leurs maisons. Lorsqu'au matin on apprit les préparatifs guerriers des adversaires, les partisans de Gracchus se réunirent sur le mont Aventin, lieu de ralliement du parti populaire. Gracchus était opposé aux combats dans la rue et, silencieusement, armé seulement d'un poignard, il se joignit à ses amis. Un parlementaire fut fait prisonnier par les Qptimates et le consul donna le signal de l'attaque. Il fit en même temps annoncer par toute la ville que quiconque poserait les armes ne serait pas puni. Le combat fut court; 250 partisans de Gracchus, tous du peuple, tombèrent; lui-même voulut se tuer, mais ses plus proches amis le conjurèrent de se conserver pour Rome et pour sa cause. Gracchus l'essaya, mais il tomba et se blessa au pied. Pour lui donner le temps de prendre la fuite, un de ses amis se dévoua en se plaçant devant les poursuivants et lorsqu'il fut tombé, un autre sacrifia également sa vie pour le chef vénéré. Mais ces sacrifices furent inutiles, car on trouva bientôt dans un bois sacré le cadavre de Gracchus et celui de son fidèle esclave. Tous deux s'étaient eux-mêmes donné la mort. Ce fut un ancien ami des Gracches qui découvrit le premier le cadavre; il coupa la tête de Gajus et l'apporta aux Optimates jubilants. On dit même qu'il sortit la cervelle et en remplit la cavité avec du plomb, afin d'en rendre

le poids plus lourd, car les vainqueurs tinrent leur promesse — ils pesèrent cette tête au poids de l'or.

5. *La réforme agraire des guerres civiles et des Césars*

Les Optimates triomphaient ; ils étaient incontestablement les maîtres. Les richesses et la puissance semblaient leur être assurées à jamais ! Cependant, ils ne devaient pas tarder à s'apercevoir combien ils avaient agi à la légère et sans prévoyance, même au point de vue de leur existence, en étouffant la réforme de Gracchus.

D'épouvantables guerres civiles éclatèrent bientôt à la suite du mauvais état social et ces guerres eurent justement pour résultat la mort et la destruction des familles nobles. Que l'on se souvienne seulement des horribles égorgements organisés par Marius (l'an 87) où le sang ne cessa de couler pendant cinq jours, puis la proscription du deuxième triumvirat qui, en 43, emporta 130 sénateurs et 2.000 familles de chevaliers. Ce fut aussi une espèce de réforme agraire, lorsque les vainqueurs établirent sur les terres des adversaires qu'ils avaient égorgés, des milliers de leurs guerriers. Ainsi firent Sylla et César. Auguste créa l'an 30, pour ses vétérans, 120.000 places de colons.

Mais tout ceci ne constitue naturellement pas un travail de réforme agraire organique et systématique. Et que faisait le haut et fier Sénat ? Lorsque la dictature militaire sortit de ces luttes sociales si désespérées, il accumula opprobe sur opprobe et dut humblement s'estimer encore heureux de ce qu'un tyran à moitié idiot, élevat son cheval au rang de consul. N'y a-t-il pas eu des Césars qui, étant à court d'argent, ne trouvèrent rien de mieux que de se faire présenter les listes d'impôts, d'après lesquelles ils choisissaient les citoyens les plus riches, qu'ils faisaient exécuter, pour que leur argent servit à couvrir les dépenses de leurs cours. Lorsque Néron apprit que la moitié de la province d'Afrique appartenait à six personnes il les fit « naturellement » exécuter. C'était aussi un moyen de faire retourner le sol à l'Etat ! Mais tout cela ne peut être dit qu'en passant et ne sert qu'à démontrer que, si une classe est momentanément vainqueur, elle creuse son propre tombeau lorsque la victoire est acquise aux dépens de la destruction de la justice sociale. Le sang des Gracches, les derniers grands réformistes agraires de Rome, s'est vengé plus de mille fois contre ceux qui se crurent orgueilleusement vainqueurs et maîtres.

6. *Les Enseignements.*

Est-il nécessaire de parler des enseignements qu'on peut déduire des événements puissants écoulés depuis plus de 2.000 ans ?

Avec quelle prudence et quelle méfiance ne faut-il pas envisager l'éloge donné par les influents ! Elle est dangereuse cette politique dite modérée qui ne connaît qu'un seul principe, celui de ne pas toucher à ce qui repose, une politique qui ne veut jamais dire ni « oui », ni « non ». Si Lélius et Scipion l'Africain ainsi que tout ce cercle d'hommes honnêtes et influents avaient vraiment pris en mains la réforme agraire de ce temps-là, les Optimates de l'époque n'auraient pas donné à Lélius le surnom de « Sage » mais peut-être que le jugement de l'histoire le lui eut décerné, tandis que, tout en reconnaissant sa bonne volonté on ne peut que déplorer cette faiblesse si commode. Qui veut accomplir quelque chose doit avoir le courage de la volonté. Celui qui, prévoyant et honnête, veut édifier pour l'avenir, doit pouvoir renoncer, sans amertume, à toute louange de ses contemporains.

Parlons de la deuxième leçon que nous donnent ces événements ! Une volonté inébranlable et un but clair et élevé ne suffisent pas ; il faut encore

être assez perspicace pour voir qu'on n'arrive, que progressivement, à un résultat durable.

Lorsque la foule acclamait Drusus qui promettait une situation en Italie même, à 36.000 paysans au lieu de quelques colonies à l'étranger et lui laissait entrevoir la propriété privée libre et sans entraves au lieu de l'emphytéose, cette foule se croyait certainement plus radicale et plus amie du peuple que les partisans des Gracches. L'expérience accumulée pendant 2.000 ans à chaque page de l'histoire nous enseigne que celui qui promet le plus et exige démesurément, celui-là gagne le plus facilement la foule à lui !

On s'aperçoit en général qu'un programme irréalisable est certainement l'ennemi le plus dangereux de la cause populaire, la pire entrave de tout progrès vraiment sérieux, mais on ne s'en aperçoit, généralement, que lorsque les ennemis du peuple, lesquels ont profité de ces exagérations, ont enfin terminé leur besogne et que la cause du peuple est perdue à jamais !

Il n'est peut-être pas superflu d'insister ici sur l'enseignement qui nous est donné par l'histoire du temps des Gracches, sur cette parole très usitée de nos jours : « l'homme libre, sur le libre sol de ses pères ». Si les réformistes agraires d'aujourd'hui, demandent une réforme hypothécaire en grand, ou d'autres mesures tranchantes, elles sont bien souvent refusées, même dans les milieux sympathisant, comme un empiétement au droit

de propriété. Les Gracches savaient bien que la propriété privée illimitée du sol donnait toujours par la suite des latifondes, et que le droit d'hypothéquer librement ses terres était l'ennemi mortel de toute liberté vraie du petit campagnard.

Que fit le Sénat après la mort du dernier des Gracches ? Comment fit-il pour s'assurer la victoire ? Tout simplement on leva les interdictions d'aliénation et d'hypothécation et sur les biens des colons, les petits paysans devinrent propriétaires libres et à peine une génération s'était-elle écoulée qu'ils n'existaient déjà plus.

Taxer le territoire d'un peuple au même taux qu'une marchandise ordinaire c'est tout simplement le lui retirer des pieds et en faire un objet de spéculation et d'exploitation.

Est-il besoin de parler aussi en quatrième lieu, du pire ennemi de toute réforme sociale, auquel se buttèrent même les Gracches, c'est-à-dire l'indifférence et la bêtise des individus ? Il est évident que la grande majorité des citoyens romains sympathisaient avec les deux courageux frères. Mais ce n'était qu'une sympathie frivole, comme celle qui se manifeste, à l'occasion, par des applaudissements et des hurrahs mais qui est incapable de faire le moindre sacrifice pour la cause reconnue nécessaire. Si le peuple romain s'était occupé sérieusement de la question, s'il s'était tenu aux côtés des chefs, au jour décisif, le meurtre des deux frères n'aurait pas été possible. Il est vrai

que lorsque tout fut terminé on éleva des colonnes à ces deux derniers et on consacra les lieux où ils avaient vécu et où ils étaient morts ; on entoura aussi leur mère d'affection et de respect. Mais les sentiments de reconnaissance et les démonstrations de vénération sont toujours plus faciles et plus commodes que d'accomplir son devoir tranquillement et fermement dans les jours difficiles.

Si nous parcourons les souvenirs historiques de l'antiquité, nous devons reconnaître que c'est partout dans la question du sol que reposaient les décisions sur le sort des peuples.

Dans l'histoire israélite, c'est l'admirable législation de Moïse de laquelle ressort cette parole de Jehovah : « vous ne vendrez point la terre de tout temps, car vous n'êtes que mes hôtes et mes vassaux ». Et nous voyons les péchés des puissants et les accusations des prophètes.

Dans la Grèce ancienne, la réforme agraire de Solon pose les bases de la brillante culture attique, pendant que la législation comprise sous le nom de Lycurgue fit naître la plus fière génération de guerriers.

Puis vers la fin de la culture hellénique, nous voyons les Heraclides, Agis et Cléomène, qui veulent encore une fois sauver la Grèce par la réforme agraire qui risquèrent pour cela, et leur vie et leurs Etats.

A Rome aussi, ce sont les plus nobles, Manlius et Licinius et les deux frères de la race des Grac-

ches, qui veulent réellement assurer la patrie au peuple, dans le sens le plus propre du mot.

En vérité, si un mouvement peut jamais se vanter de noms si glorieux et d'un grand passé, c'est bien le mouvement tendant à ce que le sol natal devienne un foyer sûr pour tout travail honnête. Nous autres réformistes ne sommes pas novices dans le mouvement. Notre activité se voit ininterrompue à travers les rythmes de l'histoire universelle. C'était les plus nobles et les meilleurs qui, toujours, ont combattu pour notre vérité.

Puissions-nous tirer de ces enseignements la conviction qu'il nous faut devenir toujours plus prêts à tous les sacrifices pour nous montrer dignes de pareils ancêtres.

VII

HENRY GEORGE (1)

1. *Sa jeunesse.*

Henry George naquit le 2 septembre 1839 à Philadelphie. Henry était l'aîné de huit enfants qui tous devaient être élevés, et le gain était petit. Son père, libraire d'abord, abandonna plus tard son commerce pour accepter un modeste emploi de fonctionnaire aux douanes de Philadelphie.

Le père d'Henry, qui attachait une grande importance au développement physique, l'exerça à ramer et lui enseigna la natation. Tout en lui faisant remarquer les vaisseaux au port, il lui parlait de voyages et d'aventures maritimes.

La mère, nature poétique, possédait un riche fonds de connaissances littéraires qu'elle conserva jusqu'à un âge avancé. C'est d'elle que le fils hérita du penchant à la rêverie méditative et sa prédilection pour les livres à la lecture desquels il dût tant de calmes jouissances.

Ses parents étaient sincèrement pieux ; le culte

(1) Des études sur les autres théoriciens de la réforme agraire se trouvent dans : Damaschke, Geschichte der Nationalökonomie ; la question sera examinée en détail dans : Karmin, *Les théoriciens de la propriété foncière.*

du dimanche ainsi que celui du soir et du matin étaient strictement observés.

Henry fréquenta l'école primaire jusqu'à 12 ans, puis pendant une année une école privée, supérieure. Il était bon élève, mais à 13 ans il déclara à son père qu'il ne voulait plus fréquenter l'école disant qu'il croyait vraiment savoir ce qui y était enseigné.

Comme l'instruction obligatoire n'existait pas, la réalisation de son vœu dépendait uniquement de la volonté de père, lequel dit de son fils, en parlant de cette époque : « Comme Henry a toujours été un caractère indépendant et un bon garçon et qu'il ne modifiait pas son opinion sur l'école, je consentis à le laisser agir à sa guise ». Il devint donc commissionnaire dans un magasin de vaisselle afin d'augmenter le modeste revenu de la famille. Entre temps il continuait à s'instruire, suivait assidûment les conférences à l'Institut Franklin, où les sciences naturelles l'attiraient plus particulièrement. Ses lectures favorites étaient des récits d'histoire ou des descriptions géographiques, préférant encore entre tous les livres celui de Robinson Crusoë qu'il ne se lassait pas de relire

Souvent dans la vie il eut recours à des exemples tirés de ce livre, pour rétablir à leurs plus simples expressions des problèmes ardus d'économie politique.

A l'âge de 16 ans, George entra comme

apprentî chez un imprimeur, mais, ne trouvant aucune satisfaction dans ce métier, il déclara à son père qu'il était décidé à partir pour les Indes.

En ce temps-là on parlait beaucoup de la misère sévissant sur cette riche contrée, ainsi que de son exploitation par la « Société commerciale des Indes Orientales ». C'était quelque temps avant la grande émeute des Sepoy qui mit fin à cette compagnie commerciale.

Le père et la mère de George réfléchirent longtemps avant que d'accorder leur consentement. Mais il y avait du sang marin dans la famille. Le grand-père du garçon avait été capitaine d'un vaisseau anglais avant de se naturaliser américain et de se retirer à Philadelphie comme propriétaire de navires. Ses deux vaisseaux furent brûlés pendant la courte guerre de 1812 entre l'Angleterre et l'Union et ainsi fut anéanti le bien-être de la famille. Le père procura à Henry une place de mousse sur le vaisseau « Hindor » commandé par un capitaine de ses amis.

L'année que le jeune homme passa sur ce vaisseau fut une année d'études pratiques à l'école de la vie.

Le navire était petit, le temps orageux et chacun dut conserver toutes ses forces au service et se donner entièrement.

Henry vit l'Australie, cette nouvelle contrée

des merveilles, il vit les Indes, cet empire si mystérieux comblé de toutes les richesses de la nature dans lequel « la vie du vautour est plus sacrée que celle de l'homme ».

Pendant ce voyage Henry fut pris du désir intense de revoir les siens et cette nostalgie se manifeste ardemment dans toutes ses lettres et dans son journal. Il revint et retrouva bien la chère vieille maison tranquille, mais lui, devenu trop indépendant par la vie de travail et d'orages qu'il venait de traverser ne sut se plaire dans ce calme milieu, malgré tous ses efforts. Il accepta donc une place de compositeur dans une imprimerie et la remplit consciencieusement. Mais lorsque se répandit la nouvelle de la découverte des gisements d'or en Californie et des richesses sur les côtes de l'Océan Pacifique, source de fortune pour quelques privilégiés, alors il n'y tint plus. Se sentant assez fort pour entreprendre la conquête de la fortune et du bonheur, il résolut de se rendre dans les Far West.

Pour y arriver sans frais, il s'engagea comme matelot sur le vapeur « Shubrick » en partence pour la Californie. Il prit donc encore une fois congé de la maison paternelle en décembre 1857 et cette fois pour longtemps.

Lorsque le vaisseau arriva en vue du port de Montevideo, la fièvre jaune emporta un jeune homme, aimé de tous, et qui, avant sa mort, avait exprimé le désir d'être enseveli en terre ferme.

L'ensevelissement en pleine mer et les circonstances particulières qui permirent cependant de remplir le dernier désir du mourant, firent une impression profonde sur l'esprit de George. Il envoya une description si vivante de ces faits à un de ses amis, que ce dernier communiqua la lettre à un journal, qui la publia En même temps cet ami donnait à Henry le conseil de se vouer à la carrière littéraire, conseil qu'Henry, après bien des luttes, devait suivre plus tard, ce qui changea le cours de sa vie.

Au moment où Henry pénétra en Californie ce fut un monde nouveau qui se révéla à lui. En 1845, San-Francisco n'était encore qu'un village inconnu, d'à peine 1.000 habitants. Dix années après, le village inconnu était devenu une ville de 150.000 habitants, grâce à la découverte des champs d'or de la contrée, attirant constamment de nouveaux éléments, contribuant à l'accroissement de la culture moderne, convertissant la hutte en palais de l'industrie.

L'or était alors le pivot de toutes les pensées, de toutes les paroles, de toutes les actions ; était-il donc extraordinaire que la fièvre de l'or s'emparât aussi du jeune Henry, bien décidé avec toute l'énergie de la jeunesse à conquérir la fortune ! Il partit donc comme mineur pour Victoria. Ses parents s'émurent de cette résolution et sa mère lui écrivit : « Je crois que cette tendance à rechercher la richesse demande trop de sacrifices et j'ai

souhaité tout l'or au fond de la mer, lorsque j'appris ta décision de partir pour Victoria... »

D'indicibles efforts et de non moins dures privations attendaient le jeune mineur que seul son heureux optimisme soutint dans cette lutte. Il écrivait alors à sa sœur favorite : « Tu me demandes bien naïvement si c'est moi-même qui fait mon lit à Victoria ? chère petite sœur, vraiment, je n'en ai pas à faire. Pendant un certain temps j'ai dormi enroulé dans ma couverture sur une table ou sur un sac de farine et plus tard sur un matelas posé sur quelques planches. La seule différence qui existe entre mon vêtement de jour et celui de nuit est que, pendant le jour, je porte une casquette et des bottes que je pose la nuit. »

Après trois années de bien courte espérance et de bien grandes déceptions, il abandonna les champs d'or pour retourner à San-Francisco.

2. *Compositeur. — Journaliste. Inspecteur du gaz.*

Ce fut un dur moment pour ce jeune homme de 22 ans lorsqu'il dut renoncer, à la fin, à l'espérance de conquérir au passage la fortune capricieuse.

Il entra dans une imprimerie de journaux, en qualité de typographe, et apprit là la science diffi-

cile de vivre avec un salaire des plus modestes.

Et encore s'il avait toujours eu du travail ! Mais des jours, des semaines se succédèrent dans lesquels il connut l'horrible angoisse du chômage forcé, cette face la plus terrible du problème social. Il apprit ce que c'était que de demander du travail sans en jamais obtenir et d'entendre toujours la même réponse : « Nous n'avons pas de place pour vous. »

C'est pendant cette période difficile qu'eût lieu son mariage. Annie Fox était une orpheline, jolie et instruite, récemment sortie du couvent, dont il fit la connaissance le jour anniversaire de ses 17 ans, chez la grand'mère de cette dernière. Lorsque les parents d'Annie s'aperçurent des relations existant entre les jeunes gens, ils défendirent l'entrée de la maison au jeune typographe, ne voulant pas prendre la responsabilité de remettre le sort d'une jeune fille de bonne famille, quoique pauvre, entre les mains d'un jeune homme ayant une vie d'aventures derrière lui et aucun avenir. Mais George n'était pas homme à se laisser éconduire. Lorsqu'Annie eut consenti à devenir sa femme il se fit avancer son salaire de deux semaines, alla chercher secrètement sa fiancée et la conduisit dans la chapelle d'un prêtre de ses amis qui les unit. Jamais il ne se repentit de cet acte.

Sa femme ne l'entrava jamais par ses plaintes ou par ses observations déplacées. Au contraire ! Elle consolait et aidait ; elle relevait et redonnait

du courage et, jusqu'à l'heure de sa mort, elle lui est restée une chère et vaillante compagne, remplie d'intelligence. Les premières années du jeune mariage ne furent pas exemptes de privations et de misère ; George donne lui-même quelques pages saisissantes de ces jours sombres : pendant une maladie, il manquait même de pain.

Malgré tout, ses soucis et ses besoins matériels n'étaient pas pour paralyser son intelligence. Il travaillait sans relâche à son développement. Lorsque debout devant la casse, le manuscrit en mains, il composait les mots des articles, souvent il se demandait s'il ne pourrait pas, lui aussi, écrire de tels articles. Et il employa les quelques heures de liberté qui lui restaient en dehors de son travail journalier, à noter sa manière de voir sur certaines questions qui l'intéressaient. Mais à qui envoyer ces écrits ? N'aurait-on pas un sourire, à la rédaction, lorsqu'on saurait qu'un simple ouvrier voulait se mêler de faire de la littérature ? Il déposa ses articles, sans les signer, dans la boîte aux lettres de la rédaction. La plupart furent imprimés, plusieurs même eurent un grand retentissement. Ce fut pour George un singulier plaisir de devoir mettre en composition sa propre écriture et d'entendre les suppositions des chefs se demandant si tel ou tel politicien de renom ne serait pas l'auteur des articles !

Lorsqu'un jour George déposait de nouveau un de ses articles anonymes dans la boîte de la ré-

daction, il fut surpris par le propriétaire du journal qui ne fut pas peu étonné de sa découverte. Il le nomma sur le champ rédacteur au journal.

C'est ainsi que commença pour lui une ère nouvelle. Les grandes facultés qui sommeillaient en lui purent se développer promptement. Sa clairvoyance, son amour pour le peuple, la chaude sympathie qu'il ressentait pour la justice et la liberté, tout contribuait à lui faire trouver dans sa nouvelle vocation un sentiment de contentement intime. Il reçut de différents côtés en Californie des places de rédacteur et partout il parvint à se créer dans les affaires publiques une situation respectée. Mais son idée favorite était de créer lui-même un journal dans lequel, libre de toute entrave, il pourrait combattre pour tout ce qu'il reconnaîtrait comme vrai et juste.

C'est en 1872 qu'il put mettre ce plan à exécution. Il fonda à San-Francisco, avec quelques amis *Le Courrier du Soir*, feuille qui acquit en peu de temps un grand nombre de lecteurs ; car le peuple n'eut pas de peine à aimer ce journal qui, sans aucune crainte, prenait parti pour les faibles et les petits.

Un jour, de pauvres matelots ayant été cruellement maltraités par quelques officiers de marine, s'adressèrent à George et lui demandèrent son appui. L'influence exercée par quelques familles très notables, en relations avec ces officiers, fit qu'on ne prêta aucune attention aux plaintes des

matelots, mais George prit leur défense et, à force de sacrifices, aussi bien de temps, d'énergie que d'argent, il réussit à faire rentrer ces pauvres gens dans leurs droits ; quant aux délinquants ils durent subir la prison.

Une autre fois il s'engagea sur un champ plus vaste. Il avait été présenté un projet de loi tendant à favoriser la vente libre de l'eau-de-vie. Pendant sa jeunesse et ses voyages, George, en contact constant avec le peuple travailleur avait souvent été à même de déplorer le mal causé par l'abus des spiritueux, aussi n'hésita-t-il pas un seul instant à combattre ce projet de loi néfaste. Il y avait à l'époque 4.000 débits d'eau-de-vie à San-Francisco. Tous déclarèrent la guerre à l'homme devenu dangereux pour eux et les grands distillateurs, se retranchant derrière eux, poussaient de leur influence et de leur argent. Dès lors le *Courrier* ne fut toléré dans aucun de ces débits ; les annonces, source de revenus pour tout journal, lui furent retirées autant que possible. Mais les amis de la parole libre et de la tempérance furent fidèles à George et le journal traversa cette crise sans sombrer. Il eut au contraire, à la fin de cette lutte, plus de lecteurs que jamais.

Alors on chercha autre chose pour se débarrasser de l'homme qu'on redoutait. On essaya de faire passer les actions du journal en d'autres mains, ce qui ne réussit que temporairement, car il revint bientôt entre les mains de George. Il

commit alors une faute qui devait être fatale à son entreprise.

Il avait toujours ardemment désiré intéresser tous les employés à l'entreprise. Pour arriver à ce résultat et en même temps pour lui donner une extension plus considérable il emprunta un capital de 30.000 dollars (750.000 francs).

Mais bientôt après la banque de Californie suspendit ses payements et il s'en suivit une grande pénurie d'argent. C'était lors du grand krach Viennois qui atteignit toutes les grandes places de l'ancien et du nouveau monde et dont les effets se firent sentir jusque sur les côtes de l'Océan Pacifique. L'emprunt fait par George lui fut dénoncé.

En vain présenta-t-il le bilan favorable de son journal, la demande ne fut pas retirée et il ne fut pas possible à George, à cette époque, de se procurer ailleurs cette somme relativement importante.

Il dut donc abandonner l'œuvre qu'il avait fondée et pour laquelle il avait tant travaillé. Ce fut sans doute une heure bien amère pour Henry George, que celle où, pour la dernière fois, il s'assit au bureau de la rédaction du *Courrier du Soir*. Tout paraissait donc perdu ! Que de fois de riches compagnies de chemins de fer et des sociétés immobilières, n'avaient-elles pas fait directement ou indirectement au journaliste célèbre et si bien doué, de brillantes propositions, s'il

voulait mettre sa plume à leur disposition, ou tout au moins s'il voulait ne pas les combattre. Fièrement il avait refusé, afin de pouvoir, en toute indépendance, servir le peuple et ses droits. Maintenant la vengeance du capital s'appesantissait sur lui. Et ce n'était plus pour lui comme autrefois où, le cœur léger, il commençait ses pérégrinations, débarquant du vaisseau pour se rendre sur les champs aurifères, puis délaissant ces mêmes champs pour l'atelier de typographie; il n'avait plus la force exubérante de la jeunesse et de plus, il avait charge de famille. Aussi peut-on compter comme une des heures les plus douloureuses de sa vie, celle qu'il passa à se rendre chez lui en quittant pour la dernière fois le local qu'il aimait et dans lequel, jusqu'alors, il avait agi en maître. Cependant cet événement si pénible, devait être pour lui le commencement de la réussite.

Le gouverneur de Californie, Irwin, qui appréciait George tant comme écrivain que comme caractère, lui offrit la place d'inspecteur au gaz à San-Francisco.

George l'accepta, quoique le revenu en fut modeste, mais cette place lui offrait plus de repos que le service fatiguant du journal. Là, il avait dù concentrer toutes ses forces afin de mener de front toute la besogne du jour; ici il avait assez de loisirs pour pouvoir les consacrer à rassembler et

à développer complètement toutes les idées qu'il avait conçues sur la vie sociale et politique.

C'est en 1878 et 1879 qu'il créa, à l'age de 40 ans, dans toute la maturité de son intelligence, l'ouvrage qui l'a fait connaître partout et qui a pour titre Progrès et Pauvreté.

3. *Progrès et Pauvreté*

Le problème.

Comment se fait-il qu'une pauvreté aussi grande qu'étendue coexiste avec un excédant considérable de moyens créant la richesse ? L'existence de ce phénomène dans tous les pays nous montre clairement qu'il doit s'agir d'une cause générale. *Quelle est donc cette loi qui combine le progrès et la pauvreté, le besoin et la richesse croissante ?* C'est dans l'économie politique que nous devons trouver la réponse, dans cette science qui traite les phénomènes économiques comme les sciences naturelles traitent les phénomènes physiques, qui cherche ses prémisses dans les faits les plus généraux, affirmant, elle aussi, la loi de la moindre résistance : *Que les hommes s'efforcent à satisfaire leurs vœux avec le minimum d'effort possible.*

Livre I. Salaire et Capital.

Chapitre premier. — La cause qui crée la misère à côté de la richesse toujours croissante est identique à celle qui fait toujours descendre le salaire vers un minimum. La question qui se pose est donc : *Pourquoi le salaire, malgré l'augmentation de la force productive tend-t-il toujours vers le minimum encore suffisant à la subsistance de l'ouvrier ?*

Chapitre II. — Définition des termes : salaire, capital, sol.

Chapitre III. — Le travail produit le salaire dont il est rémunéré. Lorsque le travailleur est son propre patron, cela se comprend sans difficulté. C'est tout aussi clair, lorsque l'ouvrier, travaillant pour autrui, en est dédommagé en marchandises ; de même lorsque le salaire, évalué en marchandises est payé en argent. C'est encore vrai lorsque le salaire est d'abord fixé en argent. Le payement d'un salaire suppose toujours un travail déjà effectué, travail comprenant la production de ces biens qui, échangés ou employés à la production, sont du capital.

Chapitre IV. — Avant qu'on puisse entreprendre un travail il est nécessaire qu'on possède un stock de vivres pour subvenir aux besoins des ouvriers pendant l'exécution de leur tâche. Il faut

pour cela que le cercle économique respectif possède une production simultanée de vivres et que les détenteurs des vivres désirent les échanger contre l'objet produit par le travail en question. En travaillant à la production d'objets désirés par d'autres producteurs, le travailleur dirige leur activité à la production d'objets désirés par lui, de manière que, — quand à l'effet, — il les produit quasiment lui-même. Fabricant des canifs et mangeant du blé, le coutelier mange aussi bien le produit de son travail comme s'il avait planté lui-même le blé et s'il avait laissé produire leurs canifs par les agriculteurs.

Chapitre V. — C'est la nature et non le capital qui fournit la matière première, que le travail transforme en biens économiques. Ce n'est pas non plus le capital qui avance le salaire ; c'est le travail qui le produit. Il n'entretient pas les ouvriers ; ceux-ci s'entretiennent eux-mêmes par leur travail, échangeant leurs produits contre les autres nécessités de la vie. Voilà pourquoi le capital ne limite pas l'activité humaine. Ce qui seul met des barrières à cette activité, c'est l'accès difficile aux matières premières.

Livre II. Population et moyens de subsistance.

Chapitre premier. — Exposé de la doctrine de Malthus.

Chapitre II. — Discussion des preuves avancées par Malthus.

Chapitre III. — Discussion des analogies utilisées par Malthus.

Chapitre IV. — Réfutation de la théorie de Malthus. La tendance du salaire vers un minimum ne provient pas de la croissance de la population ; celle-ci, au contraire, augmente la force productive et devrait pour cela même faire augmenter le produit du travail.

Livre III. Les lois de la distribution.

Chapitre premier. — Ce n'est pas dans les lois de la production, mais dans celles de la distribution, que doit se trouver la solution du problème. Les facteurs de la production sont : le sol, le travail et le capital ; les trois parties correspondantes du produit total sont : la rente foncière, le salaire et l'intérêt.

Chapitre II. — L'expression « rente foncière » est différente du mot « rente » tout court. Elle est plus étroite parce qu'elle ne comprend pas le payement pour l'usage des bâtiments, puis parce qu'elle peut exister dans des cas où le propriétaire et l'usufruitier sont la même personne. La « Loi de la rente foncière » telle que l'économie politique courante, la formule est la suivante : La différence entre le prix naturel et le prix courant des produits, entre les frais exigés par le produit le moins coûteux et le prix du marché réglé par les

frais de production de ceux qui ont produit le plus chèrement, forme la rente de la terre, le revenant-bon de celui qui la possède. Cette loi devient plus compréhensible lorsqu'on dit : la propriété d'un facteur naturel de la production, donne le pouvoir de s'approprier autant des biens produits par lui, grâce au travail et au capital, que ce rendement est supérieur aux occupations les moins rémunératrices avec la même quantité de travail et de capital. Ceci est clair, car il n'y a aucune occupation accessible au travail et au capital qui ne demande du terrain pour être exercée.

Chapitre III. — L'intérêt comprend toutes les compensations pour l'usage du capital. Ceci n'a rien d'arbitraire, c'est au contraire tout à fait naturel, comme le démontre l'étude des trois formes de la production : *l'adaptation* (changement de forme et d'endroit d'une matière première), *l'élevage* (emploi des forces de la nature organique) et *l'échange*.

Chapitre IV. — La croyance que l'intérêt constitue un vol de l'activité économique provient de l'impossibilité d'isoler le capital, du manque d'une démarcation entre l'intérêt et le profit provenant d'autres sources que de l'emploi de capital.

Chapitre V. — Si les salaires diminuent, l'intérêt doit diminuer également, sinon il deviendrait plus avantageux de transformer le travail en capital que de l'utiliser directement. Si l'intérêt baisse,

les salaires doivent baisser de même, sinon l'augmentation du capital serait entravée. Il s'en suit que l'équilibre s'établit entre le salaire et l'intérêt d'après le principe du moindre effort.

Chapitre VI. — Le salaire varie d'après les aptitudes de chacun et d'après les métiers. Mais il y a un rapport entre tous les salaires qui augmentent et diminuent, en proportion, d'après une loi commune. Une égalisation des salaires pour des efforts pareils sous des conditions pareilles est amenée par le fait que les hommes tâchent de satisfaire leurs besoins avec le moindre effort possible. Dans l'état de liberté le salaire qu'on doit payer pour le travail d'un individu, est déterminé essentiellement par le gain éventuel de cet individu s'il travaille pour lui-même. Or, aucun travail ne peut être effectué sans utilisation de sol : le salaire dépend donc des limites de cette même utilisation, ou du maximum de la productivité naturelle accessible au travail sans payement d'une rente foncière.

Là où le sol est libre et où le travail est secondé par le capital, le salaire comprendra le produit intégral du travail moins la somme encore nécessaire pour stimuler la formation de capital.

Là où tous les avantages naturels (natural opportunities) sont monopolisés, le salaire, grâce à la concurrence entre les ouvriers, pourra être diminué jusqu'au minimum qui rend encore possi-

ble la subsistance et la reproduction des travailleurs.

Chapitre VII. — La loi du moindre effort, étudiée par rapport au sol, devient la loi de la rente ; étudiée par rapport au capital, devient la loi de l'intérêt ; étudiée par rapport au travail, devient la loi du salaire. L'harmonie et la cohésion de ces lois sont complètes :

La rente foncière dépend de l'utilisation marginale du sol, l'une augmente quand l'autre diminue.

Les salaires dépendent de l'utilisation marginale du sol, ils augmentent et diminuent ensemble.

L'intérêt dépend de l'utilisation marginale du sol, ils augmentent et diminuent ensemble (puisque le rapport de l'intérêt au salaire est fixé par le pouvoir net d'augmentation qui attire encore le capital).

Chapitre VIII. — Si les salaires, part du produit du travail, n'augmentent pas avec l'augmentation de la force productive, cela doit être attribué à la haussé de la rente foncière.

Livre IV. Les effets du progrès matériel sur la distribution de la richesse.

Chapitre premier. — Pourquoi la rente foncière augmente-t-elle avec l'accroissement du pro-

grès matériel ? Le progrès matériel est constitué ou déterminé par les trois changements suivants : l'augmentation de la population, progrès de l'industrie et du commerce, progrès de la science, de l'enseignement, de la constitution politique, des mœurs, en tant que ceux-ci augmentent la faculté d'augmenter la production.

Chapitre II. — L'augmentation de la population fait hausser la rente foncière de deux manières : 1° par la diminution du terrain disponible et 2° par l'excitation de forces spéciales du sol, jusqu'alors latentes.

Chapitre III. — L'effet du progrès dans l'industrie, qui elle aussi ne peut exister sans sol, et l'extension de la production sur des terres toujours moins productives par elles-mêmes.

Chapitre IV. — L'attente certaine d'une hausse ultérieure du prix des terres — nécessitée par l'accroissement continuel de la rente foncière dans tous les pays civilisés — amène des achats de terres par spéculation et diminue encore plus le sol disponible qu'il ne le serait par le développement da la production.

Livre V. La solution du problème.

Chapitre premier. — La cause principale des crises économiques est le prélèvement fait par la

hausse spéculative de la terre sur le gain du travail et du capital, ainsi que les entraves que le même phénomène apporte à la production. Dans chaque pays qui progresse le prix du sol va en augmentant : la conséquence en est la spéculation sur la hausse ultérieure des terres; lorsque les prix du sol dépassent le point auquel le travail et le capital doivent abandonner une partie de leur revenu habituel, la production languit, s'arrête presque ou, ce qui est équivalant dans un pays avancé, la production n'augmente pas d'une manière adéquate.

Chapitre II. — Si le salaire tend vers un minimum malgré l'augmentation de la force productive, cela provient du fait *que la rente foncière augmente encore plus vite que la force productive.*

Livre VI. Le remède.

Chapitre premier. — On peut diviser en six classes les remèdes qui peuvent apporter plus ou moins de soulagement à la maladie sociale :

1° *L'économie la plus complète dans l'administration de l'Etat.* Celle-ci diminuerait les impôts, augmenterait la production nette, mais l'avantage en serait finalement recueilli par les détenteurs du sol.

2° *Extension de l'enseignement et améliora-*

tion des habitudes de diligence et d'économie. Si ces leçons étaient universellement suivies elles augmenteraient simplement le pouvoir du produit net. Ce postulat n'est qu'un sophisme : autant vaudrait dire que tous ceux qui participent à une course doivent gagner, pourvu que chacun apprenne à courir plus vite. Application, adresse, frugalité, intelligence, connaissances, ne favorisent l'individu qu'autant qu'il possède ces propriétés à un plus haut degré que la moyenne générale des hommes.

3° *La coalition des ouvriers.* Il est certain que les ouvriers peuvent faire augmenter leurs salaires, mais pour le faire d'une façon générale et surtout suivie ils devraient tous être solidaires. Une telle association générale est pratiquement impossible ; puis la hausse continue des salaires dans certaines branches devient de plus en plus difficile, à mesure que ceux-ci dépassent le niveau général. Plus les salaires dans une branche seront élevés, plus cette branche attirera du monde et plus forte sera la tendance à la baisse.

4° *L'association.* Les coopératives de consommation ne diminuent que les frais de l'échange ; les coopératives de production ne remplacent que les salaires fixes par des salaires variables (participation au bénéfice). En dernière ligne les deux ne font qu'augmenter le revenu net et par là la rente foncière.

5° *L'intervention du gouvernement.* Tout ce qui est limitation et contrainte est mauvais en soi et il ne faut en tenir compte aussi longtemps qu'il y a encore n'importe quel moyen pour atteindre le but visé.

6° *Une distribution plus générale des terres.* Vu la tendance de la propriété foncière à la concentration il est certain que toutes les mesures ne faisant que faciliter une plus grande division des terres, ne peuvent avoir un effet durable. Peut-être que les classes aisées embrasseront alors un nombre un peu plus grand d'individus ; la situation des classes inférieures ne sera nullement modifiée.

Chapitre II. — Il n'y a qu'un chemin pour combattre le mal, c'est d'en extirper la racine. Si les salaires restent bas pendant que croissent les forces productives, cela provient de la monopolisation du sol, de cette source de tous les biens, de ce champ de tout travail. Voilà le remède : *La terre doit devenir un patrimoine commun.*

Livre VII. La Justice du Remède.

Chapitre premier. — La base légitime de la propriété est en première ligne le droit de l'individu sur lui-même, sur l'usage de sa propre force, sur les fruits de son travail.

Chapitre II. — Si l'esclavage est injuste, la domination exclusive sur le sol l'est aussi, car le pouvoir sur le sol, indispensable à l'homme, confère le pouvoir sur l'homme lui-même.

Chapitre III. — Discussion de la question du dédommagement des propriétaires fonciers.

Chapitre IV. — Primitivement le droit de tous sur le sol a été partout reconnu ; nulle part la domination absolue sur le sol ne s'est faite sauf par usurpation.

Chapitre V. — La supériorité du nouveau monde sur l'ancien consiste dans l'abondance des terres libres. Malheureusement les Etats-Unis sont déjà entrés dans une nouvelle ère : le sol librement accessible diminue de plus en plus. La partie de la population n'ayant aucun droit sur le sol qu'il habite, augmente toujours. Avant que nous ne reconnaîtrons le droit libre de tous au sol, nos institutions libres et nos écoles ne nous serviront à rien, nos découvertes et nos inventions ne serviront qu'à faire croître la puissance qui opprime le peuple.

LIVRE VIII. L'APPLICATION DU REMÈDE.

Chapitre premier. — Ce qui est nécessaire pour l'usage de la terre, c'est seule la garantie des améliorations apportées au sol par le travail.

Chapitre II. — Le droit commun au sol sera le mieux réalisé par la confiscation de la rente foncière au moyen d'un impôt en faveur d'institutions d'utilité générale.

Chapitre III. — Le meilleur impôt est celui qui pèse le moins sur la production, dont le prelèvement cause le moins de frais, dont le montant est fixe, de manière que ni les employés fiscaux ni les imposés puissent être tentés de commettre des abus, enfin c'est l'impôt qui frappe également tous les citoyens, ne lésant personne en faveur d'autrui. Toutes ces conditions sont remplies par l'impôt sur la rente foncière.

Chapitre IV. — Tous les économistes de renom ont proclamé ou admis l'excellence des principes desquels nous déduisons l'avantage de l'impôt sur les terres.

Livre IX. Les Effets du Remède.

Chapitre premier. — L'énorme poids des impôts serait enlevé de l'industrie. Personne n'obtiendrait des terres si ce n'est pour les employer ; des terres nombreuses, soutirées aujourd'hui à l'exploitation, lui seraient ouvertes. Ceci ne serait pas seulement le cas pour les champs, mais pour tout le sol. La concurrence sur le marché du travail ne serait plus unilatérale, car le plus grand des concurrents pour l'emploi des ouvriers deman-

derait des bras, un concurrent qui ne pourra être satisfait que par la disparition de l'indigence : la demande de bras elle-même.

Chapitre II. — L'affranchissement du travail et du capital de toute imposition, son payement intégral par la rente foncière, diminuerait sensiblement la tendance vers l'inégalité croissante. Les biens produits en chaque Etat se partageraient en deux ; la part qui constituerait le résultat de la participation à la production reviendrait à l'intéressé sous forme de salaires et d'intérêts, proportionellement à sa participation même. L'autre part, formée par l'augmentation de force dont la collectivité favorise le travail des individus, reviendrait en entier à la collectivité qui, par des institutions d'utilité publique, en ferait profiter tous ses membres.

Chapitre III. — Profiteraient d'un pareil changement toutes les classes dont les intérêts de propriétaires fonciers ne sont pas sensiblement plus fortes que leurs intérêts de capitalistes ou d'ouvriers. Prenons un propriétaire d'immeuble ou un agriculteur : la valeur marchande de son sol diminuerait, ce qui n'empêcherait pas sa parcelle d'être aussi favorable à son travail qu'avant. Mais comme le prix des autres terres diminuerait de la même manière il aurait la même certitude qu'avant de conserver son sol ; même en en voulant acheter il l'aurait maintenant à meilleur

compte. Son sol serait plus imposé, mais en revanche sa maison, ses améliorations, toute sa propriété mobilière, ce qu'il mange, ce qu'il boit seraient entièrement dégrevés de manière que son revenu se trouvera passablement augmenté.

Chapitre IV. — L'administration de l'Etat serait considérablement simplifiée par la réforme proposée.

Livre X. La loi du progrès humain

Chapitre premier. — Si notre doctrine correspond à la réalité il doit être possible de la subsumer sous une loi plus étendue.

Quelle est la loi du progrès humain? On admet généralement que la différence entre le sauvage et l'homme civilisé provient d'une longue éducation de la race, se manifestant dans une organisation intellectuelle durable et toujours tendant vers des degrés supérieurs de la civilisation. Cette théorie n'explique pas les civilisations qui, à partir d'un certain moment sont restées stationnaires, encore moins celles qui ont rétrogradé. Toutes les civilisations connues avaient une époque de développement rapide, d'arrêt, de decadence. La terre a recouvert des empires comme des individus. Faudra-t-il donc admettre que la vie d'une nation ne diffère pas de celle de l'individu? Des analogies de ce genre seraient super-

ficielles. Aussi longtemps que ses membres naissent, passent par la jeunesse, l'adolescence et la virilité, un état ne peut vieillir comme cela se produit chez l'individu dont les forces finissent par aller en diminuant. Cette analogie, néanmoins contient une vérité indéniable : c'est que les obstacles qui finalement arrêtent le progrès sont créés par la marche du progrès même.

Chapitre II. — La différence entre les peuples de divers pays et à des époques différentes — les différences de civilisation — ne sont pas inhérentes à l'individu, mais à la société. Le milieu, voilà le facteur qui dirige l'esprit et qui le façonne.

Chapitre III. — Ce sont les désirs, infinis par essence, qui poussent l'homme au progrès. L'esprit est l'instrument à l'aide duquel l'homme évolue, qui lui fait atteindre chaque nouveau progrès, transformée de suite dans une marche vers un progrès ultérieur. Le progrès se produit proportionnellement à la force intellectuelle qu'on lui consacre ; mais la force intellectuelle n'est que ce qui reste disponible des forces générales absorbées par la conservation et la lutte. La conservation n'est non seulement la lutte pour l'existence, elle est encore le maintien de la position sociale, du progrès acquis. La lutte est la dépense de force dans la recherche d'une satisfaction aux

dépens d'autrui, ou la résistence à des attaques de ce genre.

Chapitre IV. — Une civilisation telle que la nôtre ne peut rester stationnaire : elle progresse ou elle regresse. Ce qui a détruit toutes les civilisations antérieures à la nôtre, c'était la tendance vers un partage inégal de richesse et de pouvoir. Cette même tendance se manifeste aujourd'hui ; plus un pays évolue, plus grande y devient l'inégalité.

Chapitre V. — Les maux engendrés par l'inégalité des richesses ne sont pas des conséquences accidentelles du progrès, ce sont au contraire des forces qui, en se développant, finiront fatalement par arrêter le progrès. Ces forces qui nous ferons reculer vers la barbarie ne disparaîtront pas d'elles-mêmes ; d'autre part elles ne sont pas déterminées par des lois de la nature : leurs origines sont des institutions sociales. En rendant les dons de la nature à la collectivité, nous détruirons la racine du mal et nous ferons faire un pas énorme au progrès de l'humanité. Il est impossible de continuer à bavarder sur les droits inaliénables de l'homme et de renier le premier des droits inaliénables, celui aux dons de la création. Mais si — aussi longtemps que c'est encore possible — nous retournons vers la Justice, notre maîtresse, si nous confions en la Liberté et en suivons les enseignements, les dangers qui nous entourent

ne tarderont pas à disparaître, même les forces hostiles finiront par devenir des instruments de l'évolution humaine.

CONCLUSION. LE PROBLÈME DE LA VIE INDIVIDUELLE.

Derrière le problème de la vie sociale il y a celui de la vie individuelle. Profond est le désir de l'homme d'une vie future, mais à la grande majorité il ne paraît être qu'une vaine espérance. Les pensées qui détruisent l'espoir d'une vie future ont leur source dans les doctrines des sciences politiques et sociales affirmant l'existence d'une tendance à la procréation de trop d'individus ; proclamant le vice et la misère comme liés aux lois de la nature. Nous avons combattu ces doctrines, nous en avons montré la fausseté. Ainsi nous chassons le cauchemar qui prive le monde moderne de la croyance en une vie future. Nous ne croyons pas avoir écarté toutes les difficultés ; partout encore nous nous heurtons à des phénomènes jusqu'alors incompréhensibles. Mais nous avons écarté des objections d'apparence probante, voir irréfutable. L'espoir peut naître — cet espoir qui est à la base de toutes les religions. Celle que les poètes ont chanté, que les prophètes ont annoncé, dans les profondeurs des cœurs humains des battements en proclament la vérité.

*
* *

Henri George a raconté lui-même de quelle manière il est arrivé à la conception formant le

pivot de toute son œuvre : « Retourné de Californie dans les Etats de l'Est, à New-York, vers la fin des années 60, tout mon être fut ému par le fait que nulle part la pauvreté était plus grande que dans les régions où l'industrie était le plus développée. Ce problème, dès lors, m'a toujours occupé. C'est à l'époque à laquelle je publiais un modeste journal dans la ville de Oakland, que l'explication de ce phénomène m'a apparue, telle une révélation. Un jour je faisais une promenade à cheval. Absorbé par mes idées je faisais courir mon cheval dans les montagnes jusqu'à ce qu'il soit essouflé ; afin de le calmer, je l'arrêtais. Un charretier passait près de moi ; pour lui demander quoique ce soit, je l'interrogeais sur le prix des terrains autour de nous. Il me montrait du doigt quelques vaches, si éloignées qu'elles semblaient petites comme des souris et il me dit : « J'ignore le prix des terres ici, mais là-bas il y a quelqu'un qui veut vendre ses terres à raison de un dollar par acre. » L'homme passait. Tout à coup je tins la réponse du problème : le lien entre le progrès et la pauvreté. Lorsque plus d'hommes travailleront par ici, la terre coûtera-t-elle encore un dollar par acre ? Avec l'accroissement de la population, la valeur du sol augmente aussi, et ceux qui l'habitent et ceux qui le cultivent sont forcés de payer sans trêve cette valeur croissante du produit de leur travail, sous forme de fermages, de loyers, etc. qui ne cessent d'augmenter ».

Sur le champ de bataille

Lorsque George eut achevé son livre, il s'agìt de trouver un éditeur, ce qui ne fut pas chose aisée, malgré le bon renom qu'il s'était acquis comme auteur. « Le public n'achète pas ces gros volumes de recherches sur l'Economie », lui fut-il répondu plus d'une fois. Enfin il trouva un éditeur qui voulut bien en faire imprimer 500 exemplaires, naturellement sans que Henry George reçut la moindre gratification. Il accepta et *Progrès et Pauvreté* parut.

En peu de temps, il en fut vendu 28 éditions en Amérique et 10 en Angleterre. Aujourd'hui, *Progrès et Pauvreté* est traduit en français, en russe, en portugais, en suédois, en hongrois, en japonais, en arabe, en polonais, en tchèque et en danois.

Progrès et Pauvreté a donc sa place marquée parmi les œuvres faisant partie de la littérature universelle. Le succès de son livre arracha George au calme de sa vie de fonctionnaire pour le jeter au milieu des luttes les plus grandes et les plus décisives de notre époque.

Il se rendit pour la première fois en Irlande et en Angleterre, en 1881, comme correspondant du *Irish World*. Il donna partout des conférences, répandant la nouvelle vérité qu'il avait trouvée, et partout, à côté de violents adversaires, il

trouva une sympathie enthousiaste. Des sociétés se formaient pour défendre sa doctrine, et son nom devint le drapeau divisant les esprits. Lorsqu'il vint en Angleterre pour la deuxième fois, en 1883, sa doctrine y était déjà fortement implantée. Il fut reçu à Londres, à Saint-James-Hall, par une grande assemblée. Le célèbre parlementaire Henry Labouchère, qui présidait, lui souhaita la bienvenue. « Puis, écrit George, je parlai dans les villes les plus importantes d'Angleterre, où j'eus partout beaucoup d'auditeurs. Presque tous m'étaient d'abord hostiles, mais je les conquis facilement, à l'exception de ceux d'Oxford, siège de l'érudition, qui étaient décidés à troubler l'assemblée, quoique je fusse l'hôte du célèbre professeur Max Muller, qui la présidait ». A côté de ces fatigantes conférences, George s'évertuait à répandre aussi sa doctrine par des écrits et son grand ouvrage : « *Libre échange et protectionnisme*, parut à cette époque.

Afin de faire connaître ses idées en Écosse, il accepta l'invitation de ses partisans et s'y rendit en 1884. Son grand discours dans la salle municipale de Glasgow, sur la deuxième sentence de l'oraison dominicale : « Que ton règne vienne », eut un très grand succès. Il répondit par un brillant pamphlet intitulé *Peer and Prophet*, au duc d'Argyll, qui l'avait surnommé ironiquement le « prophète de San Francisko », et aujourd'hui en-

core, l'administration de Glasgow est entre les mains de partisans convaincus de George.

Pendant ce temps, le mouvement prenait de l'extension en Amérique ; George, soutenu par ses amis, décida en 1886, de tenter la première grande lutte électorale en faveur de sa cause, en briguant le poste de maire de New-York.

Les vieux partis, forts de leur argent, de leur organisation et de leur presse largement répandue, se riaient naturellement de ces enthousiastes, car les réformistes agraires n'avaient effectivement que leur enthousiasme et leur énergie à mettre au service de leur cause.

Un prêtre catholique de l'église Saint-Etienne, le docteur Mac-Glynn se joignit à George et prêcha en une éloquence entraînante la « nouvelle croisade », la croisade contre la pauvreté, contre la gêne et la misère. Les adversaires de George engagèrent alors l'archevêque de New-York à paralyser l'action du vaillant prêtre, et finalement à le destituer même ; mais Mac Glynn ne se rebuta pas et n'abandonna pas la cause de George. Il fonda la « ligue contre la pauvreté » et prêcha devant des milliers de personnes le devoir du chrétien, c'est-à-dire : servir sans crainte, la cause de la justice.

Le jour des élections venus, Henry George remporta 67.699 voix, tandis que son rival en obtenait 90.000 ; mais de ce jour, les adversaires de la réforme agraire, du moins sur tout le terri-

toire où se parle la langue anglaise, ne se permirent plus jamais de railler sa doctrine.

L'année suivante en 1887, George brigua le poste de gouverneur de l'Etat de New-York.

L'esprit de sacrifice de ses partisans fut immense. Un seul bazar où prirent part 1000 femmes et jeunes filles rapporta la somme de 50.000 frs. Mais les socialistes démocrates se déclarèrent contre lui, parce qu'il justifiait de la propriété privée. Les 73,000 voix qu'il obtint ne répondirent pas à l'attente ; mais enfin, c'étaient des voix librement obtenues.

Cette même année, George fonda une feuille hebdomadaire, le *Standard* dans laquelle dès lors, il défendit et développa sa doctrine ; cette feuille ne tomba qu'à la mort de son fidèle élève et collaborateur William Croasdale.

En 1888, nous retrouvons Henry George en Angleterre où sa doctrine s'affermissait de plus en plus.

Ainsi qu'en Amérique, où la plus puissante organisation syndicale « les chevaliers du travail » avait adhéré à la doctrine de H. George, le 1er mai 1887, par l'intermédiaire de leur grand maître Powderly, le congrès des associations ouvrières anglaises s'en déclara partisan à Swansea, à l'unanimité.

De retour en Amérique, George fut invité par le Sénat de l'Etat d'Ohio à développer devant lui sa nouvelle doctrine. Comme les corporations lé-

gislatives de Minnesota lui avaient fait la même invitation, il donna une conférence pour les deux dans le Hall du Parlement de St-Paul.

Il avait été suggéré par l'Exposition universelle de Paris d'organiser dans cette ville un congrès international des réformateurs agraires, ce qui fut fait, et Henry George fut nommé président d'honneur. C'est avec enthousiasme, que l'assemblée, comptant dans son sein des représentants de France, d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne, de Hollande, de Belgique, de Danemark, d'Italie et de Suisse, rendit hommage a l'initiateur émérite du grand mouvement réformiste.

En 1890, nous trouvons l'infatigable Henry George en Australie, où des gens courageux et désintéressés avaient déjà travaillé pour la propagation de sa doctrine et même envoyé quelques-uns des leurs dans les Parlements.

Il débarqua le 6 mars au soir, dans le port de Sydney, salué par les bravos enthousiastes d'une foule de plusieurs milliers de personnes. Accompagné par M. Garland, éminent réformateur agraire et membre du Parlement, il se rendit à la maison de ville où le maire de Sydney l'attendait. Mais il ne put y arriver sans donner satisfaction à la foule massée dans les rues et qui réclamait impétueusement quelques paroles. Le maire de Sydney, M. Burdekan, n'était point réformiste, cependant il ne pùt s'empêcher, en portant son toast, d'exprimer toute son estime pour l'hon-

nêteté et l'activité si désintéressée de H. George, La réponse de ce dernier fut couverte d'applaudissements.

Le 7 mars eut lieu, à la maison de ville, un banquet des réformistes australiens. Le 8, George fit une conférence où il développa le sujet : « Peuple et pays ». Quoiqu'on eût choisi la plus grande salle de la ville, beaucoup de personnes, vu le manque de places, durent s'en retourner longtemps avant l'ouverture de la séance.

Le 9 mars était un dimanche. On avait mis l'église congréganiste à la disposition de George et il prit pour texte de son discours la deuxième sentence de l'Oraison dominicale : « Que ton règne vienne ». Le peuple se pressait autour de l'église ; un passant étonné demanda ce qui arrivait là. Oh ! lui répondit-on, c'est quelque chose de nouveau ; il paraît qu'un homme y est en train de prêcher enfin le christianisme. Le 10 mars il parla sur le protectionnisme, le 11, sur les principes de la réforme agraire. Malgré un temps épouvantable, les grandes salles étaient combles, Le 12 mars il donna une conférence au profit des sans-travail. Le fait même, dit *le Démocrate*, que « dans un pays si peu peuplé que l'Australie, une conférence au profit des sans-travail puisse avoir lieu est une preuve de la nécessité de la réforme sociale préconisée par George ».

Le 13 mars, George parla à Lithgow, ville appauvrie de mineurs. Les mineurs eux-mêmes, à la

lueur de leurs lampes, allèrent au-devant de lui en grande procession et le maire l'introduisit dans la salle des conférences. Ainsi se succédaient les conférences. C'est dans une église qu'il parla à Bathurst et prit comme sujet : « Moïse législateur ».

A la Nouvelle-Zélande, « l'Angleterre de l'avenir », où George s'était rencontré avec l'éminent président des ministres, Georges Frey, les élections de 1892 accusèrent une majorité du parti de la réforme agraire, majorité qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Dans toutes les autres colonies australiennes le mouvement a, de même, acquis des bases solides et prend toujours plus d'extension.

En 1891 parut la célèbre encyclique du pape Léon XIII sur la question ouvrière, encyclique qui attaque aussi des parties importantes de la doctrine de George. Ces circulaires du pape ne sauraient lier les consciences catholiques, attendu que les préceptes de l'Eglise ne prétendent à l'infaillibilité du pape que pour les déclarations dogmatiques dûment formulées. George répondit à cette circulaire du pape par un écrit intitulé : « Les conditions du travail » que beaucoup regardent comme son chef-d'œuvre, et qui fut répandu dans le public de langue anglaise à environ 150.000 exemplaires.

L'ami dévoué, le représentant éloquent de la réforme agraire, Mac Glynn, fut appelé à Rome où

il se rendit pour exposer les principes de la nouvelle doctrine.

Il fut reçu par le pape, personnellement. Comme on acquit la conviction que cette doctrine ne contenait rien contre la foi, ni contre les principes de la morale de l'Eglise, le fidèle réformateur agraire fut réintégré dans son pastorat et devint le directeur d'une communauté dans une banlieue de New-York où il resta jusqu'à sa mort. Cette décision de Rome eut une grande portée pour la propagation de la nouvelle doctrine dans les milieux catholiques et l'on vit bientôt des évêques et des prêtres, en nombre toujours plus croissant, annoncer la vérité de la réforme agraire.

Son caractère ; sa fin.

George travaillait sans relâche à recruter de nouveaux partisans pour sa doctrine, à les organiser, à les grouper et c'était pour lui chose toute naturelle, de n'employer que de bons moyens à la réussite d'une bonne cause. Les nombreux adversaires qui se trouvaient naturellement parmi ceux qui, par sa doctrine, se voyaient menacés dans leurs droits et privilèges, sont unanimes à constater sa bonne volonté et son désintéressement. Un tel exemple est doublement remarquable, surtout en Amérique où politique et corruption sont étroitement liées et où dans certains milieux,

on est enclin à considérer la politique comme quelque chose de peu honorable.

Voici un exemple de son désintéressement : Un ami de sa cause, M. Hudgins, à Camden, New-Yersey, après avoir toutefois assuré le sort de sa veuve, avait légué à George, par testament, une somme de 100.000 francs pour sa propagande. La veuve attaqua le testament, et la Cour de Justice de New-Yersey lui donna raison, attendu que la loi ne saurait maintenir un legs destiné à répandre un livre tel que « Progrès et pauvreté », prêchant des principes anti-légaux.

A son tour George en appela de ce jugement et requit les meilleurs avocats. Le procès lui coûta 35.000 francs mais il eut la satisfaction de voir la cour suprême ratifier le legs, se basant sur les raisons suivantes : « Un legs destiné, au moyen des écrits d'un auteur en renom, à instruire le peuple sur n'importe quelle branche digne d'être connue, à un but de bienfaisance, à condition que les dits écrits ne contiennent rien ni contre la morale, ni contre la religion ou la loi , et les œuvres d'Henry George ne contiennent rien de contraire à ces trois choses ».

L'exécuteur testamentaire compta donc à George les 100.000 francs, mais celui-ci les renvoya à Mme Hudgins en lui écrivant : « J'ai tenu à gagner mon procès parce que je ne pouvais pas admettre qu'un juge qualifiât mes principes, auxquels je crois, d'immoraux ou d'illégaux ;

mais mon intention n'a jamais été de prendre, contre votre gré, l'argent que votre époux me légua pour en faire un si honorable emploi ».

Il est permis de douter, au point de vue moral, quant à la justesse de cette action, car, celui qui avait reconnu la grandeur infinie de la misère, corrompant les hommes, celui-là aurait peut-être dû, malgré la volonté contraire d'une femme à esprit borné, employer cet argent honnêtement reçu, à la propagande de la réforme ; néanmoins ce procès caractérise bien le désintéressement de George.

En 1896, George se rendit auprés d'un ami de la réforme agraire à Fort Hamilton près de New-York.

Attiré par le calme de cet endroit, ainsi que mû par des raisons de santé, il décida de s'y fixer. Les revenus de ses ouvrages lui permettant enfin de songer à lui et aux siens, il se fit construire une maison de campagne, de la vérandah de laquelle on jouissait d'une vue splendide, jusque sur la côte opposée. Le vestibule de la maison était orné du buste en bronze de George, œuvre de son fils Richard, sculpteur. Son plus jeune fils avait de grandes aptitudes pour les affaires publiques et devint bientôt un précieux soutien pour son père. Sa fille Anna, charmait les loisirs de son père par son jeu, car elle était bonne violoniste. Mais cette vie de famille ne devait pas être de longue durée, car, quelque mois plus tard, la

fille chérie de George, mariée récemment à M. Atkinson, mourut. Ce fut un coup terrible pour le père, qui ne s'en releva que lentement.

George consacrait tout son temps libre à la rédaction de son dernier grand ouvrage « La science de l'économie politique » dans lequel il voulait concentrer sa doctrine et l'exposer dans ses dernières conséquences.

Vers le milieu de l'année 1897 ses partisans lui demandèrent de reprendre part à une grande lutte politique. Les faubourgs de New-York s'étaient réunis à cette cité commerciale, la plus puissante du Nouveau-Monde, qui devint ainsi « la grande New-York », dépassant maint royaume par le nombre de ses habitants. Quel serait l'élu appelé à occuper le plus haut poste dans les affaires publiques de la grande cité ? Les réformateurs agraires firent l'impossible pour faire nommer George.

Quoique le docteur Kelley, ami et médecin de George, lui conseillât fortement de ne pas accepter ce poste, à cause de sa santé ébranlée, il persista et, lorsque les organisations amies vinrent au devant de lui il s'écria : « J'accepte, dussé-je en mourir ! »

Une lutte de la plus haute importance s'engagea alors. Les grands quotidiens français et allemands qui, en général, s'occupaient fort peu des élections en Amérique, suivirent cette lutte électorale avec intérêt.

De jour en jour les espérances s'accentuaient. Il n'était jamais entré dans les vues de George de flatter l'intérêt d'un parti plutôt que celui d'un autre, aussi, un jour que dans une assemblée composée de plus de 1.000 ouvriers on le présenta comme ami des travailleurs, il s'écria : « Je n'ai jamais ambitionné le titre d'ami des travailleurs, pas plus aujourd'hui qu'hier. » Un profond silence suivit ces paroles. Il ajouta :« Je n'ai jamais défendu les intérêts particuliers des travailleurs et ne les défendrai jamais ». Nouveau silence. Henry George descendit de la tribune et s'adressant à l'assemblée il s'écria : « Je défends les droits de tous les hommes — droits égaux pour tous. Pas de droits particuliers, ni pour les capitalistes, ni pour les travailleurs ». La foule alors applaudit à tout rompre.

Le résultat des élections était attendu pour le 2 novembre. Les conférences se succédaient et le 28 octobre, George parla dans quatre grandes assemblées populaires. La dernière, composée d'environ 5.000 personnes, eut lieu à l'Opéra-Central. Avant l'arrivée de George, ses plus fidèles amis avaient parlé en sa faveur. Lorsque, sortant des autres réunions il arriva après 10 heures, et que, accompagné de sa femme il entra dans le Hall, la foule se leva et lui souhaita la bienvenue par des cris d'allégresse sans fin. Après avoir conduit sa femme à sa place il monta à la tribune. Son pas avait toujours l'énergie accoutumée et

son visage l'air souriant. Un profond silence succéda aux cris d'allégresse, lorsqu'il commença son discours. Sa voix, faible d'abord, devint de plus en plus forte. Il dit qu'il était sûr de la victoire finale puisque, seul, il combattait dans une juste cause, pour le bien du peuple. Lorsqu'il eut terminé et quitté la salle, plusieurs centaines de personnes l'accompagnèrent en triomphe. Il rentra en voiture à son hôtel et se retira à 1 heure. Lorsque sa femme se réveilla à 3 heures elle vit son époux dans un fauteuil, près de la fenêtre, la tête appuyée dans ses deux mains.

« Je ne me sens pas bien ; répondit-il aux questions inquiètes de sa femme. Comme il semblait aller mieux, il voulut essayer de dormir. Mais avant l'arrivée du docteur Kelley, appelé en toute hâte, le malade recommença à s'agiter. Il parlait très peu, ne se plaignait pas, on voyait cependant qu'il souffrait beaucoup. Puis il perdit conaissance et, à 4 h. 50 la mort survint, donnant à l'infatigable lutteur le repos éternel.

Au léger reproche qu'on fit au médecin, de n'avoir pas énergiquement empêché George de prendre part à cette campagne électorale, il répondit : « Je ne crois pas qu'aucune puissance au monde aurait pu empêcher George de se sacrifier pour la cause qu'il défendait ».

Il fut enterré le dimanche 31 octobre. Son modeste cercueil à couvercle de verre, laissant apercevoir son calme visage, fut exposé dans la plus

grande salle du grand palais central. Là, se rassemblèrent la famille, les amis les plus proches, les représentants de New-York et de Brooklyn; puis la foule du peuple envahit la salle aussi longtemps qu'il y eut de la place. Selon le désir de la veuve, la cérémonie commença par le chant d'un cantique anglais : « Viens douce lumière ! » Puis le docteur Herbert Newton s'avança sur la tribune, drapée de noir, et bénit le corps selon le rite de l'église protestante anglaise. Un pasteur de cette église, Nymann Ablott, fit ressortir les vertus du défunt et donna en exemple son désintéressement et sa fidélité. Après le pasteur protestant, le rabbin, Dr Gottheil, s'avança et prit pour texte de son discours : « Le vrai sage sera plus grand après sa mort que de son vivant. »

Puis ce fut au tour du prêtre catholique, Dr Edward Mc Glynn, de prendre la parole. « Je ne pense pas », dit-il, « me rendre coupable de profanation en disant : Un homme, dont le nom était Henry George, nous fut envoyé par Dieu... Son livre n'est pas seulement l'œuvre d'un économiste, mais aussi celle d'un prophète. C'est un poème religieux... Et lorsque les noms des maires et des présidents ne se trouveront plus que dans des catalogues, celui de Henry George vivra et reluira encore dans les consciences humaines. »

Ce fut John Crosby qui termina la série des discours. « Si, » dit-il, « Henry George pouvait

encore vous parler, il vous dirait : « Je mourus en « combattant pour vous, restez-moi fidèles jus- « qu'à la fin. » On dit de lui qu'il avait essayé de changer certaines institutions. C'est vrai, car il fit plus encore, il les ébranla. Comme Philipps, Sumner et Seward ébranlèrent et renversèrent l'institution de l'esclavage, ainsi fit George avec les institutions non basées sur le rocher de la justice. Il vécut pour enlever à ses frères leur fardeau de pauvreté et de misère, et ses principes, assurément, ne seront pas oubliés ; la pensée émanant du cerveau de celui qui n'est plus, révolutionne aujourd'hui le monde. »

Lorsque les 30.000 assistants eurent encore jeté un dernier regard sur les traits de H. George, on referma le cercueil.

L'enterrement commença à 7 heures. Un haut catafalque drapé de noir, couvert de fleurs, laissait voir sur le côté droit un livre avec l'inscription : « Progrès et Pauvreté. » Sur le modeste cercueil renfermant les restes mortels de George était posée une simple couronne d'immortelles. Toutes les fenêtres des maisons, les toits même, étaient garnis de monde. Dans les rues, des milliers de personnes attendaient.

Aussitôt qu'on aperçut le cercueil, les hommes se découvraient pleins de respect au passage du cortège. Devant beaucoup de maisons se voyaient des drapeaux en berne et le portrait de George encadré de noir.

Jamais, en aucune occasion, on n'avait vu, à New-York ou à Brooklyn, une affluence si considérable, ce qui fut constaté même par les journaux qui avaient le plus violemment combattu, de son vivant, les idées du défunt.

Partout on honora la mémoire de George, aussi bien à la Société de « Culture Ethique » où le docteur Félix Adler fit un panégyrique enthousiaste du défunt, que dans les chapelles appartenant aux sectes les plus rigoureusement croyantes. Et partout ce fut la même reconnaissance, la même admiration pour l'homme désintéressé qui avait servi la cause de ses frères jusqu'à la mort. C'est dans le cimetière de Greenwood que H. George a trouvé, à côté de sa fille bien-aimée, le repos que la vie ne put jamais lui donner.

On lui érigea un monument, le 3 juillet 1898. Le buste du défunt, très ressemblant, est placé devant une plaque de granit haute de neuf pieds. Sur cette dernière sont sculptées deux couronnes et deux dates : celle de la naissance : 2 septembre 1839 et celle de la mort : 29 octobre 1897. Au-dessous de ces couronnes sont gravés ces mots, tirés de « Progrès et Pauvreté » : « La vérité que j'ai cherché à rendre claire ne sera pas reconnue de sitôt. Si cela avait été possible, il y a longtemps qu'elle eût été reconnue. Mais elle trouvera des partisans qui travailleront, souffriront et, s'il le faut, mourront pour elle. Voilà la puissance de la vérité ».

VIII

La mise en Pratique

Kiautchôu.

La première grande expérience pratique, tentée dans la voie de la réforme agraire, est celle que le gouvernement allemand a accomplie à Kiautschou.

On sait que ce port, avec le terrain de 515 kil.² qui l'entoure, a été loué, en 1897, par la Chine, à l'Empire allemand, ou plutôt qui a été annexé par ce dernier (sans parler de la zône d'influence de 7000 kilom.²). En ce moment, commençait la spéculation immobilière : c'étaient d'abord les Chinois qui formaient un consortium et qui exigeaient pour les terrains des prix à peu près décuples de ce qu'ils étaient avant l'occupation allemande. L'amiral *von Diederichs*, le chef de l'administration impériale, prit alors une décision tranchante pour rompre le pouvoir du consortium. On octroyait à chaque propriétaire foncier chinois une somme d'argent, équivalant à peu près au double de l'impôt foncier annuel payé jusqu'alors. En re-

vanche le gouvernement exigeait que lui seul puisse dorénavant acheter du sol, et cela au prix qui avait été la règle avant l'occupation allemande ; ce prix pouvait facilement être constaté à l'aide des autorités locales et des tableaux chinois pour l'impôt foncier. En outre le gouvernement achetait pour son compte environ 2.000 hectares de terres.

Alors, comme cela avait été le cas pour toutes les autres colonies, il se formait des cartels pour acheter des terrains à Kiautchou et pour spéculer sur le sol. Ces arrangements étaient poussés si loin qu'on désignait déjà les parcelles sous le nom de leurs futurs propriétaires.

Mais lorsque ces spéculateurs se présentèrent à Kiautchou, le gouvernement leur déclara qu'il n'était nullement pressé de vendre ces terres ; qu'il voulait attendre jusqu'à l'achèvement de tous les travaux préparatoires et surtout jusqu'à l'arrivée des représentants nationaux du commerce et de l'industrie. Une vive campagne de presse fut alors menée contre l'administration de la marine, mais celle-ci ne cédait point.

Le 2 septembre 1898, le port de Kiautchou fut déclaré port franc et en même temps parût la « Landordnung » réglement sur les ventes immobilières. On y distingue des terrains compris dans le plan général des constructions, et d'autres en dehors de celui-ci.

Les terrains non compris dans ce plan furent loués ou vendus à l'amiable par le gouvernement

colonial. — Dans les deux faubourgs chinois, Teitouncheng et Taisitcheng, le sol est loué contre une modeste redevance annuelle, mais à condition qu'au moment où éclate une épidémie ou pour toute autre cause de salubrité publique, toutes les maisons chinoises avec le terrain qui les entoure reviennent au gouvernement allemand contre le remboursement des dommages. C'est surtout pour forcer les indigènes à une certaine propreté que ces prescriptions ont été édictées.

Voici ce qu'on a décrété pour les terrains compris dans le plan général des constructions :

Si la nécessité s'en présente, le gouvernement met aux enchères des terrains, et en fixe le prix minimum. Quiconque s'inscrit huit jours avant l'adjudication, en présentant son projet d'utilisation, peut participer aux enchères. L'impôt — l'unique d'ailleurs de la colonie — consiste en 6 pour 100 sur la valeur d'échange du sol, fixé en ce cas par le prix d'achat. Tous les trois ans a lieu une nouvelle estimation des parcelles, afin que l'impôt immobilier puisse subir une augmentation en rapport avec la valeur du sol.

L'édit argumente ainsi : la hausse de la valeur du sol n'est certainement pas due au travail des propriétaires, mais elle est due au travail de toute la nation allemande ; chaque navire venu de la mère-patrie, les travaux pour agrandir le port, toute amélioration des moyens de communication,

toute église, toute école, toute caserne, chaque employé que l'Empire y envoie — tout cela augmente le prix du sol à Kiautchou. Il est donc évident que cette augmentation de la valeur, à laquelle le propriétaire n'a pas contribué (le *unearned increament* des Anglais, la *Zuwachsrente* des Allemands) doit profiter à la collectivité qui l'a produite.

Lors d'une vente immobilière, on déduira donc de l'augmentation du prix les dépenses de toutes les améliorations faites par le propriétaire, mais on prélèvera un tiers du reste comme impôt sur la plus-value.

Afin que personne ne soit tenté d'indiquer, devant les tribunaux, un prix inférieur au prix réel, pour ne pas payer la totalité de cet impôt, le gouvernement s'est réservé le droit de préemption au prix indiqué par le vendeur. L'impôt de 33 1/3 p. 100 sur la plus-value, sera prélevé tous les 25 ans sur les propriétés n'ayant pas changé de mains.

Voici, d'ailleurs, le paragraphe si important de la *Landordnung* :

« § 6. Les acheteurs s'engagent à payer au gouvernement 33 1/3 p. 100 du profit net bénéficié sur le sol en cas de revente. Cette servitude sera inscrite comme limitation perpétuelle de la propriété dans la seconde partie du cadastre.

« Avant de vendre du terrain, les propriétaires sont tenus d'en indiquer le prix de vente au gou-

vernement. En calculant le profit net de cette vente, on déduira du prix demandé ce dont le vendeur déclarera avoir investi la terre en question, plus les intérêts du 6 p. 100 de cette somme. Ces indications peuvent être soumises au contrôle d'une commission, composée de deux fonctionnaires et de deux autres personnes domiciliées dans la localité.

« Le gouvernement se réserve le droit de préemption au prix indiqué par le vendeur. »

Un impôt de 2 p. 100 sur les transactions (1 p. 100 payé par l'acheteur et 1 p. 100 par le vendeur), complète ce système.

Ces impôts fonciers sont les seuls impôts de ce protectorat. Il est vrai qu'il y a à côté des droits de tonnage, des concessions payantes pour les cabarets, les théâtres, etc., enfin des plaques pour les chiens et des permis de chasse. Mais ces derniers sont des taxes et non pas des impôts. Aucun droit de timbre n'entrave le commerce, aucun impôt sur le revenu ne « décourage l'industrie ».

Afin que des constructions s'élèvent le plus vite possible sur les terrains vendus, le gouvernement a fini par prendre la mesure suivante (édit du 31 décembre 1903) : Au bout de trois ans après la vente, les parcelles doivent être employées selon le projet d'utilisation ; sinon, l'impôt foncier s'élève de 6 p. 100 à 9 p. 100 ; après un autre délai de trois ans, l'impôt monte à 12 p. 100 et

ainsi de suite jusqu'à 24 p. 100 de la valeur marchande du terrain. Si la construction demandée se fait, l'impôt redescend à 6 p. 100.

Par une ordonnance impériale (du 16 mai 1903), l'industrie minière a été déclarée un monopole du fisc ; jusqu'à présent, l'extraction n'a pas encore commencé, mais des explorations scientifiques promettent des gisements de houille. Cette richesse du sol profitera donc aussi à la collectivité.

Le succès de cette tentative, toute jeune qu'elle est, est déjà des plus assurés. Tous les partis politiques du Parlement allemand, de l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche, ont fini par se rallier à cet essai de réforme foncière ; quant à l'opinion publique, elle lui est devenue des plus favorables, et s'occupe sérieusement des tentatives faites à Kiautchou — il y a de quoi.

APPENDICE

PROGRAMME DU « BUND DEUTSCHER BODENREFORMER » (1)

Le *Bund deutscher Bodenreformer* (Ligue des réformistes agraires allemands) considère la question du sol comme la partie essentielle du problème social.

Il s'efforce de faire placer le sol, cette base de toute existence nationale, sous un droit qui favorise son usage comme champ d'activité et comme lieu d'habitation, mais qui en exclue tout abus.

Il prend fait et cause pour qu'on rende à la collectivité, dans la mesure du possible, toute la plus-value du sol, ne provenant pas du travail individuel.

Afin de réaliser ces postulats le B. D. B. demande :

I. Transition organique du crédit foncier entre les mains de la collectivité.

II. Empêchement de l'exploitation privée — en tant que nuisible au bien public — des forces de la nature et des industries monopolistes.

(1) Le B. D. B. qui compte aujourd'hui plus de 200.000 membres, a son siège central à Berlin, Lessing strasse 11. Il publie deux périodiques : *Deutsche Volksstimme* et *Jahrbuch der Bodenreform*.

III. 1° Conservation et agrandissement successif des terres communales.

2° Promulgation d'une loi, empêchant l'usage spéculatif et démesuré du sol, et éliminant les logements moralement et physiquement insalubres.

3° Impôt sur la valeur marchande des terrains à bâtir dans les villes. Cet impôt doit être levé après la déclaration du propriétaire ; la commune ne se réserve que le droit d'acquérir la terre en question, au prix indiqué par son propriétaire.

4° Participation financière des propriétaires fonciers intéressés aux travaux d'utilité publique (ponts, chaussées, écoles, musées, tramways, parcs, etc.) au prorata de l'augmentation donnée à leur propriété du fait de ces travaux.

5° Droit de préemption pour les communes et l'Etat, dans les ventes de terres rurales après faillites.

6° Colonisation intérieure par l'Etat, ceci d'une manière qui empêche l'usage spéculatif ou un endettement excessif des nouvelles propriétés.

7° Sauvegarde des créances des ouvriers en bâtiment.

8° Subvention aux sociétés immobilières conservant la propriété collective du sol, notamment cession emphytéotique de terres communales.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PREMIER CHAPITRE

NI CAPITALISME, NI COMMUNISME !

DEUXIÈME CHAPITRE

LA RÉFORME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE URBAINE

TROISIÈME CHAPITRE

LA RÉFORME AGRAIRE ET L'AGRICULTURE

QUATRIÈME CHAPITRE

LA RÉFORME AGRAIRE EN ISRAEL

CINQUIÈME CHAPITRE

LA RÉFORME AGRAIRE DANS LA GRÈCE ANCIENNE

SIXIÈME CHAPITRE

LES LUTTES POUR LA RÉFORME AGRAIRE A ROME

SEPTIEME CHAPITRE

HENRY GEORGE

HUITIÈME CHAPITRE

APPENDICE

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE).


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 15 04 01 003 3